UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PROCÈS VERBAL

vlf c. le droit 2015UQAM3487

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

PAR VALÉRIE LEFEBVRE-FAUCHER

AVRIL 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Il y a dans le silence une grande liberté. Et dans la parole, une contrainte, un devoir. Étrangement, au fil de ces écrits, j'ai souvent eu l'impression de brimer la liberté de ceux et celles pour qui je me sens responsable de parler. Les mots ne sont jamais inoffensifs. Pour appuyer des gens et des idées, m'est venue la conviction qu'il valait mieux prendre le risque. Je tiens donc à préciser à quel point les propos ici tenus n'engagent que moi. Je remercie aussi les personnes courageuses, Elodie Comtois, Alain Deneault et Anne-Marie Voisard, qui ont eu la générosité de m'accorder des entretiens. Puissiez-vous apprécier les notes dissonantes dans notre harmonie.

Merci à mes ancien.ne.s collègues d'Écosociété, à toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien pendant cette histoire. Merci à tou.te.s les juristes sympathiques et compétent.e.s qui, en plus de m'écouter me plaindre poliment et de répondre à mes questions, ont été des inspirations plus ou moins volontaires pour mon imaginaire juridique.

Merci pour leur aide et leurs encouragements à ceux et celles qui ont rendu l'écriture possible, André Racette, Jérôme Racette-Lefebvre, Julie Chateauvert et Louise-Andrée Lauzière.

Merci à ma directrice Denise Brassard et à mes camarades de littérature pour l'inspiration et la culture commune croissante. Merci à la famille des criminel.le.s de la pensée.

TABLE DES MATIÈRES

- Résumé.....p. iv
- *Note à l'attention du jury*..... p. 1
- Défense: les faits..... p. 4
- Documents de preuve :
  - Interrogatoires ..... p. 21
  - Enquête..... p. 28
  - Rapports d'experte .....p. 41
  - Interrogatoires.....p. 57
  - Jurisprudence et fictions juridiques.....p. 67
- Plaidoirie..... p. 81
- Bibliographie.....p. 97

RÉSUMÉ

Ce mémoire en création fait mon procès, un procès littéraire où je suis à la fois témoin, accusée, procureure, experte. Mon histoire et le fruit de mes réflexions y sont exposés comme des pièces à conviction à assembler, afin de reconstruire la vérité et d'en juger. Les deux volets du mémoire s'y entrecroisent et se contaminent, puisqu'il s'agit de défendre des savoirs et des lois littéraires, qui réussissent à saisir ce que les outils traditionnels du droit laissent dans l'ombre. Ce projet découle des poursuites intentées par deux multinationales à l'endroit de la petite maison d'édition indépendante Écosociété, pour laquelle je travaillais. Cette affaire vécue sert de prétexte pour réfléchir aux métiers de la parole, à leur rapport à la société et à la justice. Le mémoire a quant à lui fonction de libérer la parole tue ; il agit aussi comme rituel de jugement, d'expiation et, peut-être, de réparation.

MOTS CLÉS DE L'AUTEURE : droit, témoignage, bâillon, liberté d'expression, jugement littéraire, responsabilité de l'auteur.e, édition

Mesdames et Messieurs mes juré.e.s,

La cause que vous entendrez ici est défendue depuis aussi longtemps que la parole. Je la plaiderai comme tant d'autres avant moi, sachant que ce procès n'aura pas de conclusion et qu'il faudra toujours recommencer à enquêter. Au long des pages qui suivent, il vous sera demandé jusqu'où vont le devoir et l'autorisation de parler, s'il est possible pour l'écrivain.e d'éviter la répression et comment étendre l'espace de parole acceptable. Je voudrais que vous considériez l'hypothèse selon laquelle le rôle de l'écrivain.e est justement d'étendre le champ de l'acceptable en testant perpétuellement ses limites et que cette action, malgré les jugements qu'elle appelle sans cesse et l'application de sentences variées, bénéficie à la collectivité.

J'étudierai la responsabilité, pour ne pas dire la culpabilité, de ceux et celles qui prennent la parole, et déposerai devant vous plusieurs documents de preuve éclairant un cas, le mien. Jusqu'où suis-je prête à aller pour être libre d'écrire ? Si ma parole blesse tout en prenant soin, puis-je prétendre encore qu'elle est bonne ? Le bien que l'on fait en ne se taisant pas compense-t-il pour l'outrage de l'écrit ? Comment défendre le métier d'éditrice, celui d'écrivaine ? Je ferai des reconstitutions, aux degrés de fiction variables, d'une aventure réelle, ainsi que du cheminement intellectuel qui l'a accompagnée, et surtout suivie, puisque mon projet consiste à me réapproprier la parole sur ma propre histoire, à garder mémoire d'une épreuve et d'une réparation. Ce récit imbriquera mon témoignage comme éditrice, qui a vu son rapport à la culture, à la parole et à la société transformé par des poursuites, dans une histoire plus grande : l'histoire de livres et de personnages d'écrivain.e.s qui face au droit se ressemblent.

Vous y trouverez dans l'ordre (ou pas) une chronique des événements, suivie d'un ensemble de documents de preuves appuyant mon plaidoyer. Ces documents, s'ils sont fictifs à des degrés variables, n'en sont pas moins vrais, d'autant plus que la fiction sert ici de stratégie pour braver des interdits.

Les poursuites (intentées par les compagnies minières Barrick Gold et Banro Corp.) contre la publication du livre *Noir Canada*, par lesquelles j'ai été en tant qu'employée des Éditions Écosociété personnellement éprouvée, m'ont mise en mouvement, m'ont projetée dans une situation de « combat », alors que ma relation à la littérature avait toujours été relativement douce. Par les livres je me situais dans le monde, je l'habitais et le travaillais. Or, je me suis trouvée au milieu d'une (re)conquête. La liberté de parole m'est apparue non plus comme une frontière à préserver, mais comme un espace à habiter, où les reculs et les avancées se multiplient, comme un tango perpétuel. Un espace dont je pouvais être éjectée. Dont le procès m'expulserait. Si j'ai toujours déploré les replis, je n'avais jamais ressenti autant la nécessité d'avancer, de prendre à mon tour le risque de l'écriture, de la publication et de la signature. Hors la loi, on parle encore, et je ne saurais dire si on le fait plus librement (ou moins) qu'en dedans. Le besoin se fait plus fort cependant de défendre sa voix, de parler pour ne pas se laisser museler, de créer pour élargir le champ des possibles, de transgresser avant même que les limites ne viennent. C'est cet appel, un désir hors-la-loi, qui m'a conduite dans ce programme de maîtrise, soit dans un autre processus de défense et de jugement, mais exercé par des pairs. En me soumettant à votre lecture, j'ai la volonté de me libérer d'un bâillon, mais aussi de revenir dans un espace de discussion, de prendre place dans une loi, dans une culture, avec des codes que je respecte et partage.

Si le contact avec le droit, les contraintes de la procédure, et dans une moindre mesure des médias, ont pu me déposséder de la capacité de penser pour moi-même, de dire ce qui m'arrivait, en écrivant sur ce qui compte pour moi dans l'Affaire *Noir Canada*, je réapparais et resitue mon discours là où il aurait toujours dû être : dans la littérature. Là où je suis bien, là où j'ai espoir que mes mots soient communs. Mais je sais maintenant que l'espace littéraire tolère mal les frontières et qu'il entrave la marche du pouvoir. Être dans la littérature, c'est aussi être là où on ne veut pas regarder, là où la parole peut agir et déranger. Je reviens en littérature avec une connaissance intime du danger. Même si nous voulons bien croire à notre très vaste liberté de pensée et d'expression, les livres continuent de servir de pièces à conviction et les autorités épient, avec un zèle et des moyens qu'on croirait tirés de la science-fiction, la parole qui ne se contente pas de distraire.

Ce sont les règles nouvelles d'un vieux combat : la littérature contre la société. L'histoire de l'édition semble en effet écrite dans les tribunaux, comme un incessant affrontement avec l'autorité.

La littérature, en tant qu'activité créatrice et rapport à la réinvention des codes, transgresse forcément un système de règles comme le droit, fondé sur la norme, la moyenne et le raisonnable. C'est non seulement sa nature, mais sa fonction. Par le droit, l'on tente de contrôler ses fondements mêmes (« la judiciarisation de tout vise à prévenir que l'on veuille et pense[1] », dit Alain Deneault.) Et le droit, dans sa forme autoritaire et sa recherche d'une étonnante « lecture moyenne », fait preuve d'une irrécupérable incapacité d'appréhender le littéraire. Pourtant, les deux discours ont longtemps été entremêlés. La littérature, même, refuse de quitter ce terrain, s'étend au-dessus du droit, le raconte, ou se prétend plus grande, plus durable, plus valable. Et il arrive qu'elle réussisse. Comme le remarque Roland Barthes (notamment à propos du « procès Dominici[2] », où un homme a été condamné selon des lieux communs littéraires réappropriés par la société bien-pensante), le droit reconnaît cette contribution arrogante et trouve parfois sa cohérence dans la littérature, mais seulement avec un décalage historique.

S'il est vrai que ce texte joue au droit et mime sa structure narrative, j'ai aussi voulu qu'il reste dans l'incontrôlable. Il demeure « une extension de la mémoire et de l'imagination[3] », pour proposer une vérité qui a d'autant plus de sens qu'elle est colorée, humaine et interprétée. C'est parce que mes textes n'auront pas une forme parfaitement raisonnable, digne d'un programme de sciences juridiques ou politiques, qu'ils pourront révéler ce qui compte, garder une trace de ce que l'on a voulu faire taire.

---

[1] Alain Deneault, *Faire l'économie de la haine*, Montréal, Éditions Écosociété, 2011, p. 22.

[2] Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1957.

[3] Jorge Luis Borgès, cité par Fernando Baez, dans *Histoire universelle de la destruction des livres*, Paris, Fayard, 2008, p. 61.

DÉFENSE : LES FAITS

1. Aveu

[Ce texte adressé aux compagnes et compagnons de lutte a été écrit pour la célébration de la fin des procédures dans l'Affaire *Noir Canada*. Après 5 ans de démarches judiciaires, les procès intentés contre les Éditions Écosociété et les auteurs du livre *Noir Canada* par deux compagnies minières n'auraient pas lieu. Nous avons défendu ce livre tant que nous l'avons pu, avant d'accepter de le retirer du marché. Sans nous excuser, cependant, et sans admettre la moindre faute.]

Je me présente devant vous au tribunal de la parole parce que j'ai décidé d'avouer.

Rien que de la vérité.

De la vérité morcelée, orientée, fuyante et changeante. De cette vérité dont une cour ne voudrait pas, et que j'ai le bonheur de partager avec vous, celle qui a des doutes qui dépassent, celle qui glisse, la vérité désirée, qu'en littérature je poursuis sans pouvoir la garder contre moi, la vérité horizon, à laquelle nous contribuons en marchant vers elle. Des fois j'en saisis une part, je fais semblant de bien la tenir, je la coiffe pour la montrer haut avant qu'elle ne m'échappe et me laisse nue, désorientée. Si je suis chanceuse, j'ai eu le temps de la garrocher sur vous pour qu'elle se répande et se transforme. Parfois je la porte avec aisance, comme une peau fatiguée, avec des rides de vent, et j'en suis tellement habitée que je ne sais plus la dire. La simple idée de jurer de la dire toute me fait atterrir sur une planète hostile. Me fait perdre tout le pouvoir de mes mots. Nos mots qui ne serviraient plus s'il existait une telle chose que la vérité absolue.

Il est vrai que, comme éditrice d'essais engagés, j'ai publié des livres qui déplaisent à de puissantes compagnies. Plusieurs. Des textes critiques, impertinents, dénonciateurs. Je les ai choisis pour leur audace, leur écart à la norme, le contraire de ce qu'un avocat considérerait comme raisonnable. Je les ai voulus rigoureux, certes, mais percutants, impolis, drôles, douloureux. J'ai incité des auteur.e.s à prendre position, à se déséquilibrer, à risquer la parole. Mon métier m'incite à les chercher solides, brillants, parfois même scientifiques, mais aussi à les laisser me transporter, à nous laisser dériver ensemble là où mènent les idées, toujours un peu ailleurs. La déviance comme

projet, je sais maintenant à quel point c'est peu recommandable. Mais je m'obstine. Je crois bien devoir admettre que je ne suis pas réhabilitable.

Il est vrai que j'ai dit et pensé du mal de Barrick Gold et de Banro Corp. Des juges, aussi. Des avocats. Nous pourrions compter sur nos doigts les jours sans ironie à l'égard du droit et de la justice. Si les jours *sans* nous intéressaient.

Je suis la sœur de toutes les diffamatrices. Sœurs de colère et d'imagination, qui voyons encore le monde dans ses cendres et qui, une fois dehors, ne pouvons plus entrer dans l'édifice gris des croyances normales.

Ma vérité, c'est aussi notre vulnérabilité. Il faut d'innombrables écrasements de petits pour qu'un géant bascule enfin. J'aime des gens qui ont vieilli, je vois sur nos visages une profondeur de temps, et quelque chose comme l'apparence d'abus. C'est là, dans ce pli grave qui apparaît parfois à ta bouche, dans la lumière éteinte à ton œil, ta pâleur de spectre, pareille à la mienne. Notre résistance nous a creusé.e.s, et je regrette pour l'instant les sillons sur mes ami.e.s, sillons que j'aimerai peut-être un jour. Je ne sais plus ce qui plie et ce qui se rompt, mais je sais me relever. Mes ami.e.s, je prétends pouvoir apprendre de nos erreurs, aussi de vos courages. La consolation nous est venue mille fois, de la sensibilité des allié.e.s, du rire des ami.e.s, aussi de ce que les combats se mènent sans nous. J'aimerais que nous la laissions éclore partout où elle a percé. Que nous tenions ses fleurs douces dans nos mains.

Je pense à vous comme à une famille que l'on quitte, mais qui nous revient. Nos récits, nos séquelles, notre humour cruel, notre incessante négociation avec le réel, me structurent malgré moi.

Ce que j'aime le plus, c'est qu'aucun procureur ne m'a obligée à venir ici. Nous nous levons et nous asseyons comme bon nous semble, nous nous regardons dans les yeux. Je vous ai choisi.e.s moi-même comme juges. Vous avez toute la vie pour décider de ce que vous pensez de nos histoires, pour apprendre, réfléchir, changer d'avis. Cette aventure n'a rien à voir avec le Droit ; c'est l'histoire du positionnement de chaque humain devant lui-même et devant les autres, l'histoire de la citoyenneté, de la révolte, de l'œuvre de nos vies. Ce jugement-là, le vôtre, le jugement lent, est celui qui compte à mes yeux. Il me reste à souhaiter que la haine vous épargne, que vous ne soyez pas indifférents, mais heureux de recommencer.

2. Un livre

Lors de mon premier (d'une longue série de) conseil d'administration chez Écosociété, je me souviens que j'ai dû interrompre la réunion pour répondre au téléphone. J'ai expliqué à l'assemblée que mon amoureux attendait son jugement pour une arrestation massive du 15 mars (une autre manifestation contre la brutalité policière). Les yeux me souriaient pendant que j'écoutais le (risible et obligatoire) verdict. Avant que j'aie raccroché, les écosociétaires m'ouvraient leurs bras accueillants. Haaa, je faisais ainsi partie des leurs ! Serge m'a parlé de prison, Marcel de procès, André de désobéissance. Cette scène m'est restée en mémoire jusqu'à aujourd'hui à cause de mon étonnement. Je ne comprenais pas encore ce qui m'arrivait. J'entrais sans le savoir dans une famille choisie. La famille des criminels de la pensée. Une famille que je n'ai plus quittée et qui s'agrandit. [Je précise crime de pensée, parce que je conçois maintenant que la majorité des crimes sont déjà « politiques », si ce n'est dans l'intention, au moins dans leurs causes et leur effet. Les crimes de pensée ont ceci de particulier qu'il n'est pas nécessaire d'avoir commis un acte, seulement d'en avoir exprimé la possibilité.] Pour ces personnes qui avaient passé leur vie à écrire et à faire de la politique, il n'était pas acceptable, mais normal d'être criminalisé.

Je suis restée là, chez Écosociété, presque huit ans. Je m'y suis appliquée à faire des livres de mon mieux dans un contexte exigeant ; je venais aider des militants à écrire, rendre plus beaux, plus forts des essais qui allaient en retour me faire muter plusieurs fois par année. Nous faisions notre travail le nez dans les papiers, les écrans, nous n'avions pas le temps de poser nos propres pierres dans l'édifice familial. Nous, les éditrices, pensions que d'assembler les constructions des autres était la contribution la plus précieuse. C'était un travail engagé, mais professionnel ; jamais je n'aurais cru à l'époque que l'on puisse opposer ces deux mots. Nous avions, avec nos mains propres, nos flirts institutionnels et notre rapport trouble au marketing, plus ou moins l'impression que l'édition n'était militante qu'à moitié. La publication, c'est une affaire de compromis. Faire entrer les utopies dans le débat, dans les magasins, en espérant que la vente érode le moins possible du rêve.

Puis, un manuscrit comme plusieurs autres a été déposé sur mon bureau. Une brique. Exigeante, scandaleuse. Dont l'analyse finale m'a séduite. Un manuscrit comme tant d'autres, qui allait nous révéler ce qu'édition militante voulait dire. Nous avons été quelques-uns à lire ce qui allait devenir *Noir Canada* de cette manière-là, posément, *innocemment*, d'une manière qui est impossible à tous les autres depuis. Ce livre posait de bonnes questions, il nouait le ventre et nous explosait les viscères au visage. Il avait des défauts. Je le trouvais un peu lourd. Mais le projet

m'enthousiasmait. Des avocats me demandèrent plus tard de justifier mes critères d'évaluation. Peu importe ce que je leur ai dit, ce livre et les procédures judiciaires qu'il nous amena m'apprirent que je suis punissable du fait de ne pas avoir pour critère la peur des puissants.

Je voudrais que cette lecture d'*avant* soit encore possible. Je voudrais vous rappeler de quoi il s'agissait pour nous. Tout cela a commencé par un très fort (très beau) sentiment d'indignation. Des universitaires lisent et lisent encore sur les conflits en Afrique, la dégradation de l'environnement, l'irresponsabilité des Canadiens, la rapacité des entreprises, notamment extractives. Ils nourrissent une colère terrible qui les fait travailler pendant des années à un livre dénonciateur. Une colère qu'en tant qu'éditrice, je cherche dans tous les manuscrits. C'est précisément ce sentiment, la révolte, que je veux susciter chez les lecteurs et chez les auteurs à qui il manque parfois, une réaction humaine au *statu quo* insoutenable. Le petit supplément d'espoir qui permet de bouger les choses. Tant de choses ont été dites depuis le début de ces procès : on a dit ce livre excessif, mal intentionné, ironique, fou, mauvais. Je voudrais que personne ne doute jamais de ma conviction que ce livre était avant tout salutaire. Il fallait pouvoir prendre le risque de faire ce livre. Je reviendrai sur ce risque, mais je veux encore parler du sens de l'indignation.

Alain Deneault, leader de ce projet, comme écrivain (mais aussi comme chercheur, enseignant, conférencier, camarade), offre une substance indignée saine, sur laquelle le public québécois se jette comme une tribu malade sur un médicament rare. Pensez à lui et vous aurez en tête ce que toute éditrice espère : une véritable voix, une pensée en liberté. Ce que *Noir Canada* peut donner aux lecteurs canadiens : la possibilité, la capacité mentale de prendre position, de refuser le sort tragique des Congolais, des Maliens (...des Québécois!) traités comme des nuisances à la seule activité valable : l'exploitation économique. Ses collaborateurs dans ce livre avaient des champs d'expertise variés et rares. J'allais découvrir plus tard la finesse politique et l'intelligence exceptionnelle de Delphine Abadie et de William Sacher, ces deux jeunes chercheurs que j'espère avoir le plaisir de lire et d'entendre plus souvent, malgré les épreuves que cette première publication leur a values.

Il me faut redire que la colère à l'œuvre dans *Noir Canada* constitue exactement ce que je recherchais, ce qui dérangea, ce que l'on nous reprocha, ce que je continue de vouloir publier. Ce n'était pas un livre poli, mais ce n'était pas un livre menteur. Vous ne trouverez pas dans mon témoignage d'admission de torts envers des compagnies. Ni moi ni Écosociété ni les auteur.e.s ne prétendent à la perfection, bien sûr. Mais j'affirme que ce qui nous a été reproché n'est rien d'autre

que ce que nous souhaitons faire. Nous croyons à la possibilité, à la nécessité, de publier des essais critiques, sans lesquels une pensée circulaire s'éteindrait petit à petit. Ce ne sont pas quelques maladresses ou erreurs factuelles qui ont dérangé dans *Noir Canada*. Une juge nous l'a bien confirmé d'ailleurs : il ne s'agissait pas de vérité et de fausseté[4]. Nous étions dans l'analyse et la réflexion. Non, ce qui a dérangé, c'est le ton. Le style. C'était un livre scandalisé. Un combat frontal entre le monde des idées et celui de la finance.

3. Mise en demeure

Un jour d'avril 2008, un huissier se présenta pour la première fois à la porte du local 411, le bureau des Éditions Écosociété. Personne dans notre jeune équipe n'avait vraiment eu de contact avec cette profession. Au fil des visites de huissiers, nous allions découvrir ces personnages et leur politesse salutaire, leur débrouillardise imparable. Les monte-charge en panne, les intercoms défectueux, les longs couloirs des édifices post-industriels comme le nôtre ne les arrêtent pas. D'ailleurs, les livreurs de courrier auraient deux ou trois choses à apprendre des huissiers. Cette première fois, donc, dans toute l'étendue de notre virginité procédurale, nous avons été étonnées de la douceur de la messagère. Les personnes présentes ont lu sur son sourire préventivement calme et poli une compassion que nous allions désormais halluciner un peu partout. Jusqu'à ce que, de désillusion en désillusion, nous en venions à halluciner plutôt le mépris, la malveillance. Après tout, cette histoire raconte notre transformation, de bons citoyens motivés par de hautes aspirations morales à construire un monde meilleur pour tous, en indésirables ennemis de l'ordre public.

Une première mise en demeure atterrit donc au local des Éditions. Pour nous, professionnels de la discussion, lire cette forme de communication écrite plonge déjà dans une incrédulité frissonnante. La lettre contenait des menaces si vastes et une violence si catégorique que chacun de ses lecteurs tombait dans une sorte de fièvre hilare. La publication d'une seule copie de ce livre que nous allions lancer le lendemain justifierait semblait-il des représailles nombreuses et variées, valables pour chacun de nous individuellement, ainsi que pour les auteurs du livre, nos copains imprimeurs, distributeurs, libraires, les lecteurs et leurs oncles, enfin chacune des personnes

---

[4] Hon. Guylaine Beaugé, *Barrick Gold Corporation c. Les Éditions Écosociété et Alain Deneault et Delphine Abadie et William Sacher*, Cour supérieure, n° 500-17-042671-084, 12 août 2011. La décision peut être téléchargée ici : < http://www.droit-inc.com/article6135-Barrick-Gold-c-Ecosociete-poursuite-baillon> (consulté le 07 septembre 2015).

impliquées dans la diffusion de son contenu. Un papier banal en langue du droit, mais dont nous n'oublierions pas la brutalité. Pour nous, qui accordons une importance sans doute anormale aux mots, toute la correspondance juridique allait se révéler insensée, mais jamais autant que celle de nos féroces adversaires, les caïds des palais de justice, engagés par la plus grosse compagnie aurifère au monde et le plus grand bureau d'avocats du Canada.

Nous refusons, après discussion, de faire ce qui nous est ordonné.

Or certaines « personnes morales » ne bluffent pas avec leur réputation, dans laquelle elles investissent annuellement plus que le total des avoirs de l'équipe de travail et de l'ensemble des auteurs d'Écosociété. On nous réclame 6 et, plus tard, quand une deuxième entreprise décide de doubler la poursuite, 11 millions de dollars.

Ça nous emporte.

4. La campagne

Alors même que nous nous enfonçons dans les formules creuses et les mots à éviter, que nous apprenons la langue de la prudence, nous parlons paradoxalement plus que jamais. L'équipe devient une machine de guerre politique. Nous recevons des appuis d'écrivain.e.s, d'universitaires du monde entier, nous écrivons semaine après semaine à des milliers de personnes. Les fidèles lecteurs et lectrices du Québec soutiennent Écosociété à coups de signatures, de lettres, de dons personnels, ces incroyables 20 dollars volés au budget de tant de familles, qui mis ensemble nous ont permis de rester forts, et qui n'ont cessé de m'étonner par leur nombre et leur effet, comme si les dollars n'avaient pas la même richesse entre les mains des petits et celles des gros.

Nous n'avons jamais eu autant d'ami.e.s. Ils viennent à nous, proposent des spectacles, des conférences, des manifestations. Nous n'arrivons même plus à les suivre. Je m'accroche à eux comme au seul espoir que j'aie jamais eu. Nous avons trouvé le filon précieux des héros à temps partiel.

Certains deviennent d'inconditionnels alliés. Des gens pour qui je voudrais être aussi un soutien. Un jour. Mais je ne pourrais jamais les aider tous. J'ai oublié plusieurs noms, plusieurs visages, mais chacun des messages m'est resté. Ils m'apprennent la mobilisation, le collectif, la politique. C'est encore pour eux que j'écris.

5. Interrogatoires hors cour

À l'automne 2008, nous passons collectivement 20 jours en interrogatoires hors cour avec les avocats du plus gros bureau privé au Canada. Ils ont reçu copie de plusieurs de nos courriels et communications internes. Ils s'échinent à entrecroiser nos témoignages pour tenter de nous désolidariser. Ils répètent les questions, demandent chaque jour des précisions et des documents supplémentaires, dont la recherche et la rédaction nous occupent le reste du temps. Nous ne publions que deux livres cet automne-là.

Notre avocat, écrasé par les moyens de l'autre, multiplie les « vous savez », « vous comprenez » et « qu'est-ce que vous voulez que j'vous dise ». Il soupire en inclinant le dossier de la chaise. Son menton levé, ses sourcils serrés veulent convaincre qu'il a la situation bien en main. Mais notre impuissance s'entend, comme un éléphant invisible dans la pièce. Elle roule sous la table de conférence, fait le tour de l'entrepôt, s'aplatit sur les nuques. Ploc, ploc. C'est lourd et bruyant dans le silence. Tout le monde sait qu'elle est là. Elle ralentit nos gestes. Nous savons que l'avocat nous envoie à l'abattoir, mais nous n'avons que lui comme arme dans cette arène-là. Nous répondons « oui oui », « je comprends », « d'accord ». En équipe, nous acceptons les procédures comme nous les accepterons toutes. La réunion terminée, chacun.e se lève en courant. Nous retournons à nos ordinateurs. Après tout, les affaires juridiques ne sont pas nos occupations principales. Il y a des livres à réviser, des paiements à faire, un budget, une pub. Nous enfouissons la terrible décision sous des montagnes d'urgences. Comme si le procès était un loisir. Mais la lourdeur ne nous quittera plus.

Nous découvrons cette pratique, sorte d'enquête policière *do-it-yourself*, qui permet à ceux qui ont les moyens de mobiliser la partie adverse comme bon leur semble, et de la questionner sans relâche. On tente de nous séduire, de nous irriter, de nous épuiser ; on veut nous amener à nous contredire, à nous méfier les uns des autres. Nous commençons à comprendre que la punition, dans notre système de justice, n'attend pas la condamnation. Les avocats de la partie adverse citent des paroles que nous avons prononcées sans enregistrement la semaine précédente ; ils nous révèlent des liens intimes que certains d'entre nous ont noués. Nous commençons à chercher les micros.

Quand, l'un après l'autre, pendant les interrogatoires, nous mettons les poings sur la table en proposant « aye ! on peut-tu refuser ? non mais sérieux, il arrive quoi si on s'en va ?! », nous

nous faisons ramener à l'ordre par le groupe des piétinés. Il le faut. L'avocat l'a dit et nous n'y connaissons rien.

Les avocats nous diront aussi de ne pas parler aux médias ; c'est ce qu'ils disent toujours. Quand nous recevons une nouvelle mise en demeure, nous sommant de ne plus utiliser certains mots publiquement, notamment le mot SLAPP[5] (ce document, nous l'appelons notre SLAPP[2]), les avocats veulent que nous obéissions. C'est l'un des premiers et des plus difficiles apprentissages de cette aventure: même dans un domaine dont nous ne maîtrisons pas les codes, il est à notre désavantage d'arrêter de penser, de renoncer à notre propre vérité. On n'est pas toujours entendu.e, mais nos paroles se logent quelque part dans les rouages lisses, comme des trous, des preuves de dissension.

Ici, on ne nous écoute pas, mais nous refusons justement de rester ici. En parlant, nous déplaçons les enjeux de notre lutte, nous lui redonnons son caractère public. Les lecteurs et lectrices d'Écosociété soutiennent la maison par milliers. Alors que tout le monde nous jugeait perdants d'avance, nous glissons vers un ring où nous savons nous battre : la parole publique.

5. AMV

J'ai rencontré Anne-Marie Voisard dans le bureau 411 de l'édifice Grover, sur la rue Parthenais à Montréal. C'était un matin ordinaire, un midi peut-être aux Éditions. Ce n'était pas la fête, mais nous avons ri, de ça je me souviens. Le rire persistant, ce lubrifiant naturel, nous aidait à prendre plus de tout ce qu'il y avait à prendre et, quand il coulait entre nos dents serrées, frappait les murs de ses notes cuivrées, il atténuait ma migraine et regonflait nos cœurs crevés.

C'était un jour comme tant d'autres. Il y avait des livraisons de boîtes, des appels manqués, des avis contradictoires, des actualités éléphantesques au milieu de l'espace commun. Et toujours ces trous de balle que nous acquérons en lisant. Le trou en plein front du racisme d'un auteur, les creux dans les rotules lentement grugées par l'analyse du système militaro-industriel, les plaies béantes de la destruction des océans. Les mots me traversaient comme le vent et faisaient sur mes parois des musiques aléatoires. Les livres d'Écosociété me perçaient en tous sens dans les organes vitaux, me désarticulaient, et me ressoudaient aussitôt par des liens nouveaux. Recomposée cent

[5] Strategic Lawsuit Against Public Participation, ou poursuite-bâillon.

fois selon des plans différents, je me surprenais toujours que ma démarche n'effraie personne. À son arrivée, Anne-Marie Voisard me trouva, comme elle s'en étonna plus tard, un air gentil.

S'il faisait gris, des millions de gouttelettes transportaient une odeur collante et sucrée depuis l'usine de cigarettes rue Ontario jusqu'à nos ateliers. S'il faisait chaud, les fenêtres ouvertes ne suffisaient pas à attirer le vent; des filaments noirs toxiques s'allongeaient depuis les craques du plafond. Nous parlions, nous allions d'un bureau à l'autre, entre les papiers, sous une tente de fils à demi tendus, tissage précaire de branchements passés et à venir. Nos pas faisaient craquer le plancher, glissaient dans les vallées qu'ont creusées dans le bois franc des milliers de pas de couturières et de travailleuses de Centre-Sud. Il y avait des grondements de scie ronde, des cris d'enfants dans la rue à toute heure, des appels parfois, venus des autres locaux. Le cliquetis des claviers, les sonneries, les soupirs couvraient la voix de nos pensées.

Et que faisait Anne-Marie Voisard dans tout cela ? Elle écoutait, elle comprenait, elle analysait. Vite. C'est elle qui maniait la fronde. Elle interrompait nos gestes longs, nos raisonnements en Garamond, elle coupait tous les fils de toutes les lectures. Quand elle ouvrait la bouche, il y avait urgence. Elle passait devant. Nous étions ravis que quelqu'une d'autre se consacre aux urgences et que cette une, ce soit elle. J'appris à lui confier ma tête, à lui prêter mes plus vives nervures, et mon cœur en construction pendant que mon ossature restait devant les textes. Avec nos cailloux dans sa besace, elle tenait l'urgence d'une main de fer. Froide, claire. Une main, deux mains de courage. Elle empoignait l'urgence par les cheveux, la serrait entre ses cuisses.

Elle n'avait pas besoin de lever le doigt, le ton. Elle n'était pas de ceux qui construisent en parlant une armée, un mur, un curriculum de vide. Elle disait *ensemble, nous sommes plus forts*, et faisait danser les documents en rond, en lasso au-dessus des bêtes. Ses cordages s'accumulaient, tendaient vers le bout. Tous les bouts, celui du monde, celui du procès, celui de nos droits, au-delà de la fin des idées courtes, et loin vers celle des idées longues. Elle serrait les lèvres et plissait le front pour mieux viser. Les plaidoyers ne l'éblouissaient pas ; elle ne perdait jamais de vue le crâne à ébranler.

Elle est celle qui est restée jusqu'au terme de la houle. Après les désertions, les déchirures, après les mutations. Elle est restée sur le champ de bataille, toute seule devant la mer grise. Petite et encore debout. Inexplicable. Elle fixait le vide et entretenait les feux de sa constellation de pupilles noires. Les monstres ne revenaient pas. Je me suis assise près d'elle jusqu'à ce qu'elle baisse la garde. J'écris pour lui dire qu'*ensemble, nous sommes plus forts*.

6. Le quotidien

Quelqu'un de bien intentionné commanda pour nous un avis d'expert. Une éditrice (plus) respectable allait donner son avis sur notre cas; elle serait lue par le juge, elle expliquerait notre métier aux administrateurs d'une compagnie minière. Enfin quelqu'un dans cette machine s'intéressait à notre métier. Pourquoi faisions-nous de tels livres? Dans quelles conditions?

Ni Anne-Lise Gautier ni moi, les éditrices, ne travaillions le jour de sa visite au bureau. Encore une fois, quelqu'un viendrait parler pour nous, de nous, sans nous avoir rencontrées. Ce n'est rien notre tour viendra, pensions-nous. Nous n'avions pas compris à l'époque que notre avis n'était pas requis et que nous passions à côté de la possibilité de le donner sans attendre, parce que nous en aurions décidé ainsi. Dans l'organisation du droit, il était impensable que nous-mêmes ayons une expertise. Personne n'allait donc nous consulter. Or, la parole ne se donne pas, en général. Elle se prend. C'est une chose que je n'oublierai plus.

Toujours est-il que l'éditrice experte amena un midi son tailleur et sa mallette dans le bureau 411 de l'usine. Elle monta peut-être par le vieux monte-charge industriel, fermé au-devant par une grille de bois coulissante. Entendit sûrement un band répétant derrière une porte close, quelque crissement de machine au détour d'un couloir. Elle fit un petit tour, posa des questions, s'assit sur une chaise défoncée, à notre table de réunion usée par des années de prises de notes. Je décris l'édifice où j'ai travaillé été, hiver, soir et matin, et me reviennent les sensations, la chaleur intense, les craquements tout autour, l'odeur de mélasse après la pluie. Un lieu comme celui-là ne se saisit pas en un coup d'œil. Il faut l'arpenter longuement, y vivre, et se laisser traverser par ses récits et ses gens.

Écosociété a son siège social dans l'édifice Grover, qui fut longtemps une fabrique de vêtements. Comme plusieurs bâtiments industriels plus ou moins abandonnés à mesure que la production manufacturière se délocalisait, il a été adapté et progressivement occupé par des artistes, des petites entreprises culturelles et des organismes communautaires. Sa structure solide nécessitant peu de soin, l'ensemble a pu fonctionner des décennies dans un état de semi-abandon. Les murs laissent passer le froid; l'eau s'accumule dans les couloirs du sous-sol; on y a oublié de l'amiante ici et là, dans des locaux condamnés, des chemins ne menant nulle part, couverts d'indications plus amusantes qu'utiles. Les plafonds criblés de trous gardent la trace de déplacements innombrables.

On y devine les générations de machines lourdes, la chaleur accablant les couturières alignées. Derrière chaque porte aveugle, dans chaque pièce rectangulaire sans lavabo percée d'une grande fenêtre froide, habite peut-être une artiste sans le sou, répètent sans doute quelques comédiens de la relève. Même seule la nuit devant mon ordinateur, j'y ai toujours eu cette impression de nombre. Pourtant, on y est plutôt isolé.e.s, chacun.e dans son coin. Ce sont les matériaux, leurs vibrations, qui habitent l'espace : le métal sortant des murs, froid à l'œil et chaud sous la paume; le bois creusé par les gens comme par la mer; toutes les textures de béton humide et les nombreuses générations de tuyaux à faire rêver d'orchestres.

Il fut un temps où les locataires de l'usine voulaient en faire une coop. Avant que l'édifice ne soit vendu à un plus offrant, la Ville de Montréal eut le temps de nous dire qu'il n'avait aucune valeur patrimoniale. Il fallait pour dire cela des critères bien peu littéraires.

Dans le bureau 411, l'éditrice put voir en un coup d'œil l'entrepôt, les piles de manuscrits, les bureaux, les commandes en attente. La poussière verte dans le plancher qui craque. Par les fenêtres fissurées, les toits bavards de Centre-sud. Devant tout cela, elle eut aussi un sourire attendri. « Aaaah... Ça me rappelle une maison d'édition que j'ai visitée en Inde. »

Plus tard, une autre éditrice (plus) respectable fut payée par la partie adverse pour dévaluer le travail d'Écosociété. Elle étudia son catalogue, affirma que nous n'étions pas des gens sérieux. Au moment où son rapport fut déposé comme pièce au dossier, nous négocions justement un contrat d'achat de droits avec ses subalternes, qui ne semblaient pas douter de notre professionnalisme.

7. L'auteur en Ontario

L'auteur prend les mots aux sérieux. Ils sont le pays qu'il habite, ses premiers repères. Quand il veut être gentil, il lit votre écrivaine préférée et quand il veut être méchant, il la cite. Il pense à Kant en changeant une ampoule et à Camus quand il prend l'autobus. Cet homme fixe le sol et se mord la lèvre, pour ne pas faire des blagues d'Orwell pendant un interrogatoire, parfois il lève les yeux très hauts pour retenir ses larmes et récite des passages de Jacques Roumain.

Il croit d'autant plus au pouvoir des mots que ses propres écrits lui valent des poursuites. Il relit ses travaux la nuit, trouve des livres qui appuient ses thèses, il espère pouvoir prouver que ce qu'il a dit est juste et vrai. Il pense, comme tout auteur, qu'on le lira. Mais partout où il va, on réagit à son œuvre sans même l'avoir lue. Partout, on raconte qu'« il a dit ça », comme si les accusations

se suffisaient. La majorité des personnes qu'il rencontre ne s'intéressent pas au fond, ni aux lois canadiennes sur les mines ni au sort des Congolais.e. La procédure a happé le livre, il y est pour toujours encastré. Quand l'auteur se rend en Ontario, personne au procès ne parle sa langue. Il doit donc répondre, en français, à des questions traduites simultanément de l'anglais, des réponses qui seront traduites en retour. Parfois, il interrompt l'interprète pour s'assurer que son intention soit bien transmise.

Tout ce ballet agace profondément les représentants de la partie adverse, qui ne comprennent pas que l'humanité n'adopte pas un seul et même code simplifié, le leur, une fois pour toutes. À un moment, le procureur lit un passage. L'auteur s'étonne car son livre n'a pas été traduit. Aucune maison d'édition n'aurait voulu s'embarrasser de ce livre aux millions de dollars. Le procureur lit un passage, traduit en anglais par des avocats (qui n'ont certainement consulté aucun spécialiste en édition de textes de sciences sociales et qui n'ont pas intérêt à se montrer respectueux de l'œuvre), il reformule ensuite à sa manière. « When you said "YYYY", did you mean "Y'Y'Y'Y'" ??? » Et l'interprète, en simultané, ajoute des versions (« Quand vous dites… »).

Alors l'auteur, confus, s'imagine un moment répondant à la question par une interprétation qui serait retraduite simultanément comme en un interminable jeu de miroirs. Déformant. Il hésite. Puis, ouvre son livre et lit à haute voix le passage original.

Il ne réussit qu'à avoir l'air de se moquer de la procédure.

Et la procédure n'a jamais l'air de se moquer des livres.

8. Alliances disparates

Voilà où nous en sommes un matin de février. Après presque une année de lutte financée par une campagne de soutien et avec l'aide d'un avocat idéaliste, notre assureur a admis qu'il est tenu de défendre Écosociété. Nous rencontrons donc, au 28e étage de l'édifice Banque Scotia, de nouveaux avocats.

[Il faut savoir au passage que ce contrat d'assurance a semblé tout à fait exceptionnel à nos représentants. Plus personne en édition n'avait de couverture pour la diffamation depuis des années. Ça avait causé une onde de choc dans le milieu quand les petites entreprises avaient reçu, les unes après les autres, des lettres de leurs assureurs à ce sujet. « Vos activités sont politiques. Nous n'assurons pas le politique. », disait la nôtre. La coordonnatrice des Éditions, à l'époque, avait fait

des recherches auprès de plusieurs courtiers d'assurance pour nous trouver une protection plus solide. C'était une femme obstinée. Je reste aujourd'hui convaincue qu'elle a déniché un contrat hors norme, comprenant sans doute une erreur. En 2009, les assureurs d'Écosociété n'en revenaient tout simplement pas. Et nous non plus.]

Difficile d'imaginer deux équipes de travail plus éloignées l'une de l'autre que celle d'une maison d'édition militante et celle d'un bureau d'avocats représentant une grande compagnie d'assurance. Il fallait bien se rencontrer. Nous avions au moins autant d'appréhension qu'eux. D'abord, nous avons cherché le piège. L'épuisement, les mauvaises expériences et l'arrogance de nos puissants adversaires nous rendaient sensibles à la paranoïa et rapides sur les blagues de micros cachés. (Déjà, nous avions pris l'habitude de ne pas échanger d'information importante par Internet. Nous arrêtions régulièrement des discussions pour nous adresser aux espions à l'écoute. Jusqu'à la fin du conflit, nous n'avons pris aucune note sur nos discussions juridiques. Au bout de quelques années, il est apparu clairement que cette précaution nous avait surtout compliqué la tâche. Mais, puisqu'on avait tenté d'obtenir une permission de fouiller dans nos ordinateurs, nous préférions ne rien laisser qui pourrait être utilisé contre nous, en menaces personnelles ou en procédures supplémentaires. L'adversité s'introduisait ainsi dans le quotidien, même en l'absence de nos réels adversaires.)

Le 28e étage de l'édifice Scotia a des fenêtres teintées, des murs roses. Atmosphère feutrée et sérieuse. Le luxe n'empiétant jamais sur l'efficacité. Nous attendons dans une salle de conférence, nerveux. Contemplons la ville sous nos pieds toute proche. La vision du campus McGill à vol d'oiseau s'imprime en moi, au même endroit que les discussions de ce matin-là. La tour dominait le lieu même qui m'avait paru pendant mes années de bac un summum d'orgueil et de richesse. Je ne pourrais plus imaginer l'avocate de Québec autrement que dans les nuages, au-dessus de la rue Sherbrooke.

Le panorama n'émouvait plus l'assureur. Assis comme dans son salon, épaules basses dans son manteau beige, palpant son téléphone et son agenda *in-folio*, il nous épiait d'un œil attentif, croassait sans s'énerver. « Je vous comprends, mais vous me comprendrez aussi. Nous voulons que vous soyez satisfaits sur le plan politique. Nos contraintes à nous sont financières. » Nous étalions nos craintes et nos idéaux, ils nous répondaient par des procédures, des nombres. De ces échanges respectueux mais impossibles, il y aurait assez pour que nous renoncions à les compter. Assez pour que nous gardions en permanence l'impression de communiquer avec des étrangers, en

ambassadeurs, tenant compte à chaque instant de la traduction et des différences culturelles. Défendre des principes et des droits plutôt que des intérêts[6], s'inquiéter de populations lointaines plus que de l'issue d'une négociation, refuser de désigner un chef pour nous représenter seul, tout cela ne servait à rien dans le théâtre du droit.

Plus tard, ces avocats nous confièrent qu'ils ressentaient eux aussi un écart culturel et économique semblable, mais devant la partie adverse.

9. Une réforme

C'est de l'histoire. *Noir Canada* donna le petit coup de pouce final à une longue campagne réclamant au Québec une loi « anti-SLAPP ». Après des manifestations, du lobbying, des pétitions, de nombreux rapports d'experts, des débats, même une commission parlementaire, le code de procédure civile fut changé. Le 4 juin 2009, le Québec se donna cette *Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics*, que nous devons à un fort mouvement citoyen. Normand Landry émit à propos du mouvement d'appui à la campagne « Citoyens, taisez-vous ! » l'hypothèse suivante : « Les châtiés du système judiciaire ont eu droit de parole ; leurs histoires ont généré un vaste sentiment d'empathie [...] – probablement parce que ces hommes et ces femmes [...] constituaient le reflet d'une population se voyant collectivement victime de cette pratique[7]. » Nous, pourtant si radicaux dans notre critique des institutions, avions été des réformistes du droit. Il me fallu plusieurs mois pour le comprendre, l'accepter et l'apprécier. Sur le coup, personne dans notre groupe n'arriva à se réjouir de ce pansement, cette fleur sur un désastre. Après toute cette bataille, il fallait donc dire merci pour des miettes ? Nos amis célébraient, et allaient jusqu'à affirmer, comme le fit l'AQLPA, une des associations les plus engagées contre les SLAPP, « Au Québec, on protège maintenant la liberté d'expression ! » Nous restions terrifié.e.s.

---

[6] Georges Wolinski : « tous les actes sont suspects, surtout ceux qui ne sont pas guidés par l'intérêt. » (cité par Macha Séry, dans *Le Monde*, 7 janvier 2015, <www.lemonde.fr/societe/article/2015/01/07/george-wolinski-dessinateur-erotomane-et-pessimiste_4550894_3224.html>)

[7] Normand Landry, *SLAPP. Bâillonnement et répression judiciaire du discours politique*, Montréal, Écosociété, 2012, p. 17.

Maintenant que j'ai vécu plusieurs années avec l'idée de la répression de la parole, je peux m'enorgueillir quand quelqu'un mobilise ce nouvel outil légal pour se défendre d'une poursuite-bâillon. Si les victoires ne sont jamais complètes, les défaites ne le sont pas plus.

10. Une juge en droit

Août 2011. Une juge a rédigé cet été des mots qui se sont lentement déposés dans notre mémoire centrale. Les plus frappants sont « apparence d'abus ». Qu'une personne estimée compétente en la matière affirme enfin cela nous a réchauffé.e.s un moment. Les gens, même ceux qui ont une opinion sur tout, hésitent plus que je ne l'aurais cru à se prononcer sur des affaires légales en cour. Les juristes plus encore que les autres. Comme si chacun était sensé connaître la loi, mais sans s'autoriser à l'interpréter. Les auteur.e.s de *Noir Canada* et les employé.e.s de sa maison d'édition ont tous entendu de bouches amies : « Je ne me prononce pas ; je ne suis pas un juge. » Qu'est-ce que cette démission ? Refus de penser, de parler pendant un procès ? Après des milliers de lecteurs et d'amis, après des députés (qui ont eu le courage de voter un changement de loi dans l'espoir de protéger la liberté d'expression), une personne qualifiée nous a donc entendus.

C'est une petite douceur dont nous ne jouirons pas longtemps. Notre intérêt, après tout, n'est pas juridique. Et la justice, par essence, ne fait pas de gagnants. Elle ne cherche pas nécessairement non plus la vérité. Ni le fond. Le judiciaire est affaire de forme, il fonctionne. Tout ça, chercher des explications, douter des apparences, c'est plutôt notre travail. Ici, personne n'admettra que l'on puisse douter des rapports de la police; personne ne voudra se salir à débattre de la légalité de la colère, de la critique, de la créativité; personne n'a même pris le temps en trois ans de lire le livre incriminé en entier.

On ne veut pas savoir. On ne veut pas de questions. Ce que nous sommes n'est pas illégal, mais si nous pouvions nous excuser et accepter d'agir en fonction d'une norme raisonnable, ce serait tellement plus simple. Or, nous n'en avons pas l'intention. Écosociété est indéfendable pour cause d'anticonformisme. Tous ces gros mots tournoient autour de nous et nous frappent chacun son tour derrière la tête. Avec la fatigue, le vertige, les genoux qui fléchissent, nous balançons entre le bluff (mentir comme eux, jouer aux échecs) et la fuite (l'illégalité complète). Des barrières (gris, métallique) que nous ne voyions même plus tombent les unes après les autres, dans un ébranlement silencieux qui nous fait frémir. Puisque nous sommes déjà hors-la-loi, nous ne cherchons pas à y

entrer à nouveau. Dehors. Je pense à tous ces gens sincères que la Justice place en marge pour de bon, aux enfants manifestants du G20, à ceux d'entre eux qui ont été condamnés à la prison peu avant ce jugement. Le cercle des inclus diminue.

Ce jugement du 12 août incite donc Écosociété et les auteurs de *Noir Canada* à continuer leur lutte contre Goliath dans l'arène du droit. Il leur accorde même des sous pour le faire. Or, tout ce que nous demandons, c'est que tout cela cesse. Nous passerons les semaines suivantes à nous entredéchirer encore. S'éviter un procès qui nous coûterait la santé est-il un abandon ?

Nous faisons ce que les gens raisonnables espéraient depuis le début : nous négocions.

11. Les signatures

Certains jours, rien, ni même la solidarité, la complicité dans le rire serti de douleur, rien ne paraît possible. Ce sont des jours de défaite. Les ruptures, les morts. Des moments, longtemps avant le deuil, où l'on ne peut plus rien, sauf laisser aller, et où l'on s'étonne, après avoir perdu ce si gros morceau, de garder le même corps, la même âme vieillie.

Il fallut bien, au terme de ce que je ne peux nommer, arriver à un accord. Nous allions dire que la signature de cette entente était une victoire. Des groupes de juristes et de militants allaient rigoler parce que nous avons obligé un empire à négocier. Quel exemple de résistance à la puissance de l'argent !

La fourmi ayant piqué le pied du géant en retire-t-elle de la joie ?

Nous avions pleuré pendant des semaines. Elle, tous les jours. Sa voix devenait squelettique à force d'annoncer des nouvelles corrosives. Nos idéaux avaient fondu. Retirer un livre de la circulation, négocier avec eux nous amputait de morceaux invisibles.

Anne-Marie et moi signions les papiers en silence. Nous relisions tout, chaque clause haïe, chaque détail pour lequel nous nous étions acharnés ; les barbarismes triomphants du droit ne nous amusaient plus. C'était long et nous connaissions les textes par cœur. Mais nous ne pouvions pas faire confiance. Dans ce combat sans arbitre, nous avions vu d'autres arnaques. Alors nous relisions tout, cherchant le piège.

Il fallait des pauses. Mon amie plissait à la fois les lèvres et le front, comme je l'ai vue faire souvent quand les larmes sont proches. Elle aurait pu tout faire seule, mais j'avais insisté pour que nous soyons ensemble. Cela l'avait étonnée, habituée qu'elle était à supporter les coups. Après

chaque signature, elle repoussait le document en fixant le mur. Les dents serrées, la posture raide d'une parturiente. Nous avons ouvert des bières, fait un toast. La pression nous entraînait en tombant au 4e sous-sol.

Il fallait ensuite exécuter un geste simple, bureaucratique. Le genre de détail qu'aucun avocat, aucun représentant juridique de nos adversaires n'exécute jamais lui-même. Un de ces détails que les gens bien confient à des secrétaires bien. Nous devions faire un scan des documents signés et l'envoyer avant 18h chez nos avocats. Le délai approchait, mais nous étions prêtes.

Sauf que ce jour-là était pyromane. Une fois signé le pacte, il nous restait à vaincre l'instinct. Le scanner des Éditions était brisé depuis longtemps. Nous nous lançâmes dans une course paniquée dans le centre-ville de Montréal. L'imprimerie du coin avait fermé pour vacances, la suivante pour faillite ; Repro-UQAM ne fournissait pas ce service, appris-je après avoir payé, le commerçant en face nous dit : « c'est l'heure du rush, pouvez-vous aller chez mon collègue, deux rues au nord ? »

Nous courrions dans la ville en tenant fermement des documents dont dépendaient notre libération et la survie de la maison d'édition, cette précieuse entente issue d'un affrontement interminable, et qui, par manque d'efficacité, ne se scellait pas.

Nous courrions sans réfléchir, d'un écueil à l'autre, résistant malgré nous à l'envoi.

Ce n'était soudainement plus vraiment l'automne. La ville nous heurtait en petits mouvements mouillés. Les passants, les collègues, les amoureux exaspérés, même Anne-Marie et moi qui ne parlions plus que par gloussements hébétés, personne ne comprit ce jour-là que nous avions transformé la ville en labyrinthe, que nous avions parcouru d'inutiles chemins escarpés, pour faire advenir les monstres à abattre. Un ennemi sans visage nous avait déjà rompues. À distance et en anglais. Mais nous n'arrivions pas à cesser de combattre. Nous avons tourné en rond un peu dans notre cage avant de déclarer forfait.

La part de nous-mêmes qui n'avait jamais donné son accord n'a pas réussi son sabotage et l'arrangement hors-cour a été conclu.

Et puis quoi ?

Quelques jours plus tard, nous recevions une autre mise en demeure. Juste pour s'assurer, sans doute, que nous ne nous sentions pas trop libres.

DOCUMENTS DE PREUVE

P1 : Transcription de témoignages

Interrogatoires sans défense des ami.e.s, en l'absence d'avocat

Il est important de noter que l'interrogatoire se déroule sans contrainte, autour de cafés. La coutume veut que les ami.e.s fassent des blagues avec les procès d'Écosociété. C'est une forme de politesse empathique, et un code. Longtemps, je considèrerai les gens qui se moquent de Barrick Gold comme des complices. Nous rions beaucoup pendant ces enregistrements. Parfois aussi l'émotion casse les voix. Il faut lire ces témoignages en imaginant les yeux rieurs et les soupirs fragiles. Nous ne dénonçons personne, ici ; je voudrais que nos témoignages nous reposent.

Pourquoi faire cet exercice au lieu d'écrire, simplement, un texte imitant la prise de parole de la témoin à la barre? C'est que je m'intéresse à ce qui entrave la parole, la pensée, la littérature (ainsi qu'à ce qui les libère). La performance du tribunal met en scène l'intimidation sous toutes ses formes. C'est le symbole même de l'expression contrainte, de la parole test, que nous pouvons échouer.

Je me perçois comme une femme de lettres. Je peux me défendre avec l'écrit. Mais le témoignage oral me pose un défi, tout comme le jugement de personnes dont je ne partage pas les valeurs. Je comprends mon témoignage dans le cadre d'une cour de justice comme un récit imbriqué dans un autre, plus puissant. Le récit dominant se fait par-dessus moi, je n'y suis qu'une narratrice interne, une personnage.

Voici le témoignage que je voudrais faire (« un témoignage utopique de notre part pouvait stimuler en nous une qualité d'émotion propice à notre insertion dans l'histoire[8] », dirait Brossard...). Je tâcherai de parler de ce qui m'importe, avec les mots qui sont les miens. Je demanderai aux collègues de s'exprimer « librement », avec spontanéité, comme on parle à des complices. Nous aurons forcément des codes et des contraintes, mais nous en serons peu conscient.e.s. Nous les accepterons. Notre propre langue nous permettra de renouer avec nos idées de justice et de vérité, avec notre cohérence, que la judiciarisation met en sourdine.

---

[8] Nicole Brossard, *Picture Theory*, Montréal, L'Hexagone, 1989, p 85.

P1-a Anti-interrogatoire 1 : la vérité

AMV : Je vois tellement de formes plurielles au mot vérité.

VLF : C'est déjà une réponse...

AMV : Je suis tout de suite dans des *a priori* épistémologiques. Il y a la vérité scientifique, la vérité dans la restitution des faits, la vérité au sens d'un idéal... Du point de vue du droit, il y a cette prétention à la neutralité dont j'ai souvent parlé, qui n'est pas seulement juridique, qui est partagée par un certain type de positivisme scientifique, et par d'autres postures aussi. À partir du moment où on prétend à une vérité qui serait absolument neutre, forcément, on occulte toutes sortes de rapports de pouvoir. C'est ce qui, à mon sens, est problématique. La vérité dont il est question en droit, elle est en fait très orientée en ce moment par une espèce de « vérité » du marché, où nous serions des clients...

VLF : La vérité n'est jamais neutre ?

AMV : En même temps, il y a des choses qui SONT [rires]. La vérité, ce n'est pas non plus qu'une construction. Oui, il faut dialectiser la question. C'est pour ça que je dis que mes réflexions en ce moment ne sont pas arrêtées... c'est complexe.

VLF : ...j'espère !

AMV : Je pense qu'il y a des vérités qui sont le fait d'époques, de temps historique, de groupes sociaux, on est dans des vérités communes, qu'on partage. La question, ce serait plutôt : « comment on se donne des modes pour les réfléchir ensemble ? » « À partir de quand il y a des vérités qui nous sont imposées, en fonction de quels intérêts et de quels pouvoirs ? » C'est beaucoup plus ça, qui devrait être l'objet de la réflexion, pour moi. Dès qu'on se pose comme recherchant la vérité avec un grand V, il me semble que le ver est déjà dans le fruit. C'est déjà problématique. Comment

se donner les moyens d'avoir des débats sur cette vérité-là, c'est plus ça qui me semble une posture intéressante...

Ensuite, même si on a toujours pris soin dans notre affaire d'affirmer qu'on ne prétendait pas à une seule vérité, il reste néanmoins qu'on a toujours voulu attirer l'attention sur des rapports d'assujettissement, de domination, qui appartiennent quand même au réel... il y a des gens qui souffrent, il y a des éléments de faits dont on souhaitait débattre publiquement, puis qui ne peuvent pas être niés au nom d'un espèce de relativisme. [...] Comment se donner les conditions qui permettent la coexistence de plusieurs vérités ? Il me semble que l'espace judiciaire, c'est par définition un espace qui se donne le mandat de trancher, avec une aura de crédibilité qui est très lourde de conséquences, qui permet mal dans un temps donné ce genre de travail (même si, sur le temps long, le droit comme d'autres espaces se rétracte, évolue, se remet en question). Mais, dans un temps donné, c'est quand même un pouvoir qui peut faire sa loi, quoi.
Je te renvoie à tes propres interrogations, c'est tout ce que je fais, et c'est tout le drame en ce moment. Je n'ai PAS de réponse. [...] Néanmoins il faut quand même avancer. Il faut bien dire quelque chose, il faut bien essayer. C'est plus dans la recherche de la vérité qu'on trouve du sens que dans l'aboutissement. Ce n'est certainement pas une finalité. Ce sont des conditions qu'on se donne, et ces conditions-là sont collectives.

AD : La vérité, c'est ce à quoi les avocats ne sont pas tenus. Et le problème commence là. Quand vient le temps de l'interlocution, elle se fait en fonction d'un.e interlocuteur ou interlocutrice qui non seulement n'est pas tenu.e à la vérité, mais qui pratique le mensonge sur un mode athlétique, performatif, inouï ! Déjà, il y a une rupture forte avec d'autres cadres locutoires ; on nous demande de dire la vérité dans un univers de mensonge, de tromperie, de stratagèmes verbo-lexicaux. [...] Une chose qui me fascine, c'est l'esprit de poker qui est central dans la procédure. Du coup, la vérité... (je vais répondre à ta question ensuite, mais je suis dans un espèce de préalable post traumatique) Le rapport à la vérité n'est pas possible dans la mesure où il n'y a pas de confiance, il n'y a pas la confiance fondamentale qui fait que l'on peut énoncer. Chaque rapport locutoire est un piège. Et on cherche le piège. Et on sait que, dans ce type de relations, le piège, il n'est pas chez l'autre, il est en soi. On vise à faire en sorte que l'on se piège. [...]

Je n'ai pas, moi, entre moi et moi, de rapport à la vérité étant donné ma formation, mon expérience en philosophie, puisque mes lectures ont été celles de la déconstruction. [...] Ouais, c'est un rapport à l'*époché*. Derrida, Blanchot, Butler, Deleuze, Lacan, Lebrun, Cixous, Kristeva, ces gens ont pu totalement structurer un esprit de façon que la vérité, on n'y pense même plus. Ça fait partie des référents monumentaux qui intéressent le droit. La vérité, elle est à jamais différée. Suspendue. Cette tension donne la chance à l'écriture. C'est parce qu'il n'y a justement pas la vérité qu'on peut s'essayer à l'appréhender. Une chance qu'elle n'est jamais là. Va expliquer ça à un juge ! Tu te discrédites ! Tu ne peux pas dire la vérité sur la vérité. [Rires] C'est simple, être un juge. Ce qu'on ne comprend pas, ça n'a pas été dit. C'est comme ça qu'un juge procède et c'est la faute de la personne qui parle si l'imbécile de juge ne l'a pas compris. On est dépendants de l'oreille médiocre qui nous enjoint à la vérité, SA vérité, parce qu'on est dans un processus de langage qui nous colonialise, nous aliène.

EC : Quête de vérité, heu... non. J'ai un problème avec ça parce que, justement, quand on est dans un débat d'idées, on est porteurs de discours, mais on admet qu'il en existe d'autres. Il faut être dans un dialogue ; puis, si on considère qu'on détient la vérité, c'est l'origine de dérives, de discours totalisants. On peut penser qu'on a raison, et qu'il faut modifier notre société en conséquence, mais *une* vérité ? Non, il n'y en a pas. Enfin, je ne pense pas.

VLF : Mes amis ont tous réagi plus mal que je ne l'aurais cru à ma question sur la vérité, ils ont commencé par refuser d'admettre, d'une certaine manière, une recherche de vérité. Ils et elles ont tous remis en question l'idée même de vérité, de LA vérité, unique et stable. Bien sûr, c'est une posture qui est aussi la mienne. J'ai le même bagage théorique qu'Elodie, Anne-Marie et Alain. La même méfiance par rapport aux grandes vérités. Pourquoi est-ce que, dans ce travail, je veux dire que les écrivains ont comme les juristes une recherche de vérité ? Ça me semble très difficile à expliquer, mais c'est une conviction que j'ai. Je ne peux pas dissocier clairement la vérité de la fiction, mais ça ne fait pas de moi quelqu'un qui ne croit pas.
Ce que je dis, c'est que la littérature prétend à quelque chose de « plus » vrai, plus juste, comme si elle pouvait apporter un complément de vérité, une précision. C'est une question de qualité plus que de totalité de la vérité. En prétendant apporter plus de vrai, ou « une » vérité, forcément on croit. Mais à quoi ? C'est une vérité sentie, proche de l'expérience. C'est comme ça que la littérature

fonctionne le plus souvent. C'est un peu comme des convictions, aussi. Paul Chamberland l'a bien expliqué dans son livre sur le sentiment de la fin du monde. Il ne sert à rien de prouver scientifiquement (ce serait impossible d'ailleurs) que la fin du monde arrive. Qu'un nombre suffisant de personnes ait le sentiment de la fin du monde est déjà une vérité importante. Ça ressemble à ça, la vérité littéraire. Et bien sûr qu'en droit, ça n'a pas de bien grande valeur. C'est une vérité presque religieuse, surtout pas scientifique. La vérité littéraire est liée à la croyance.

P1-b Interrogatoire après défense
de Mme Valérie Lefebvre-Faucher
par Me B.

1 Q- Au moment où vous avez accepté ou enfin transmis à madame Gauthier [*sic*] votre recommandation positive quant au manuscrit, qu'est-ce que vous saviez quant à la recherche et la méthodologie qui avaient été employées par les auteurs pour préparer le manuscrit?

R- Je connaissais ce qu'ils en disent eux-mêmes dans le manuscrit. Donc, je pouvais juger que c'était un travail bien fait, sérieux et intelligent. Ça me suffisait.

2 Q- Vous souvenez-vous de ce qu'il disait, le premier manuscrit...

R- Le premier manuscrit...

3 Q- ... au sujet de la méthodologie...

R- Non.

4 Q- ... et de la recherche?

R- Non. Moi, j'ai lu la deuxième version, là.

5 Q- Bien, dans la deuxième version, qu'est-ce que ça disait à propos de la méthodologie et de la recherche?

R- Premièrement, on voit déjà qu'il y a un impressionnant appareil de notes; ça, ça dit beaucoup. Puis il y a ce paragraphe au début, ce préambule au début où ils décrivent leur méthode, qui me semblait assez prudent; en fait, je trouvais qu'ils étaient assez prudents dans leur manière de présenter leurs sources et tout ça. C'était la forme que j'évaluais.

6 Q- Est-ce que vous saviez que les auteurs n'avaient pas tenté de vérifier les faits qui étaient rapportés par leurs sources?

R- Les faits? Euh... non. En fait, c'était pas une question pertinente particulièrement pour moi, pour ma lecture.

7 Q- Ce n'était pas pertinent pour vous de savoir si les auteurs avaient vérifié les faits qui étaient rapportés dans le livre?

R- Non, parce que c'est pas... c'est pas vraiment ça leurs démarches [*sic*], selon moi.

8 Q- Est-ce que vous saviez que les auteurs n'avaient pas contacté les compagnies ciblées par le livre?

R- Qu'ils ne les avaient pas contactées? Non, je le sais pas.

9 Q- En date d'aujourd'hui, le savez-vous s'ils ont contacté les compagnies qui sont discutées dans le livre?

R- Je sais qu'ils transmettent... qu'ils donnent la parole quand même à certaines compagnies, donc... je sais pas s'ils les ont contactées, mais ça me suffit, cette place qui est accordée à la parole des compagnies.

10 Q- Pouvez-vous nous expliquer un peu plus quel accès aux compagnies, de quel accès aux compagnies vous

parlez, quelle place aux compagnies a été faite dans *Noir Canada*?

R- Bien, on précise, par exemple, quand les compagnies démentent certaines allégations, c'est précisé, là...

11 Q- Est-ce...

R- ... que, évidemment, la compagnie ne voit pas les choses de la même manière ou, à quelques endroits, on donne aussi des références de sites Web de compagnies, des choses comme ça.

12 Q- Puis ça, est-ce que c'est une chose que vous, dans votre processus de lecture, vous regardez? Voir si on a permis aux compagnies ciblées de s'exprimer?

R- Euh... je peux pas vous dire à ce moment-là si c'est ça que j'ai regardé. Moi, je m'intéressais surtout au fait que je trouvais que le texte était pertinent, intéressant, intelligent.

13 Q- O.K. Et, de façon générale, quand vous avez un livre qui traite d'individus ou de compagnies en particulier, est-ce que l'éditeur va faire des recherches pour s'assurer que les affirmations qui concernent ces individus ou ces entreprises sont exactes?

R- Si, en général, l'éditeur fait ça? Bien, pas vraiment, on peut pas... on peut pas refaire le

travail de l'auteur, là. Donc, on est obligé de faire confiance à l'auteur, le travail... la relation entre l'éditeur et l'auteur, c'est forcément une relation de confiance. Je peux pas travailler avec un auteur en qui j'ai pas confiance.

14 Q- Est-ce que vous aviez déjà travaillé avec monsieur Sacher et madame Abadie?

R- Non. Avec Alain Deneault seulement.

P2-Enquête

P2-a Déposition, ou qui suis-je pour parler ?

Je pourrais commencer mon témoignage à la Foucault, à la *Anonymous*, en sabotant mon autorité, en effaçant mon portrait et en ouvrant tous les canaux pour entrecroiser sur la page les paroles et les pensées des autres. Mais comment faire quand on a dès le départ une image floue, une voix inaudible et une œuvre enfouie sous cent discours plus affirmés? La position littéraire qui me semble la plus judicieuse, celle du partage et de l'humilité, ne convient pas complètement à mon projet. Il faut ici un minimum d'arrogance (comme il en faut toujours pour parler). Il faut me croire, grossir mes propres traits et prendre le risque des mots lourdauds, des inexactitudes. Oser le péremptoire, chercher l'autorité, jouer à l'auteure. Je veux être crue. Que l'on tienne compte de ma vérité dans l'histoire.

J'écris souvent mue par la colère ou le besoin de réparation, et il se peut que mes écrits aient pour l'éventuel lecteur un air grimaçant. C'est un masque de combat, mais des masques j'en ai d'autres, avec des plumes, de la rigueur, du rouge vif. Il faut de l'effronterie pour défendre, de la malséance pour affirmer. Quand on me dit « tu exagères », je pense que ma parole porte. Que je devienne écrivaine requiert que je revête un costume. Je parle bien sûr d'un costume de scène, ou de publication. Une apparence grossière qui désignera d'autant mieux ma singularité, ma sincérité aussi. Je voudrais que ma parole se tienne toute seule, qu'on prenne mes masques pour les agiter ailleurs, comme une poupée reçue en cadeau. La publication donne une chose qui n'est pas soi, même si c'est tout à fait soi que l'on étale dans le texte. « L'auteure prend un masque en choisissant [une] forme littéraire et se démasque dans ses propos », écrit France Théoret à propos de *L'Euguélionne*[9].

Dans l'écriture, je veux dire dans le travail patient des mots, je reste nue. Transparente. Écrire, je l'ai toujours fait. Ce qu'il me faut apprendre, c'est l'art de la (re)présentation. De l'autoreprésentation, puisque je sais présenter les autres. Si mes gonflements et mes effets de toge peuvent appuyer mon propos, défendre ma cause et amuser au passage, ils ne dissimulent pas mon

[9] *Écrits au noir*, Montréal, Remue-ménage, 2009.

désir sincère de justice et de discussion. La femme indignée ne ment pas[10]. La vérité est là, toute engagée, toute disposée à se laisser prendre, mais elle ne se donne pas. Elle est entre moi et le texte ; entre la lectrice et le texte, puisse-t-elle la trouver.

La témoin (je connais des femmes qui ont fait de la prison pour réclamer ce droit d'être une témoin). Quand je raconte les événements qui concernent le procès d'Écosociété, l'habitude du *nous* me revient. Seulement, il sonne faux. Dire *je* me semble plus honnête, mais je garde ce collectif comme premier destinataire et je m'y identifie. Même en subjectivant mon témoignage, je me trouve à parler en « leur » nom. Je ne veux nier aucune de ces deux tendances. Laisser un témoignage, en soliste, avec une voix qui émerge tout de même d'un chœur ancien, dont elle garde les tonalités.

Ce n'est pas vrai que ma mémoire est individuelle. Quand je parle, il y a nous tous. Je garde des yeux d'Écosociété, des racines. L'inventivité militante, le souvenir des architectures vivantes, l'obstination des marginaux, la compréhension de ma place devant la Loi, la colère, la lourde solidarité, et ce décor apocalyptique fait de ciel rouge et de bitume albertain : ma révolte en somme. Des études littéraires, je garde la liberté d'entendre autrement, de parler sans autorisation, en d'autres mots : l'espoir. Mon engagement littéraire se tient en équilibre entre deux pôles, celui de la liberté et celui des liens humains.

Cette reprise de parole est bien la mienne. Il ne pourrait en être autrement et j'essaie d'éviter de prétendre parler à la place de mes camarades. Seulement, pour prendre tout son sens, ma parole doit s'ouvrir au dialogue, à la mixité, aux dissonances, aux voix unies ou croisées. Je souhaiterais faire acte de reconnaissance et de solidarité. Si je ne peux pas « rendre » la parole à mes ami.e.s, je peux du moins faire l'exercice de les citer, de les faire apparaître et entendre. Il est bien question de lutter contre les bâillons multiples. Parler en mon nom, certes, mais jamais comme si j'étais seule, en me resituant toujours dans un groupe, une famille, une tradition, c'est ce qui me semble le seul témoignage cohérent. Signer de mon nom, mais dans l'espoir de « redonner » aux autres. Le paradoxe est bien là, oui. Et je ne pense pas pouvoir l'éviter. Je souhaite m'y loger de façon problématique. Parler, c'est être infidèle. Mais j'ai la conviction qu'il me faut aussi parler

---

[10] Emprunt à la note qui décrivait *Histoire d'un crime*, de Victor Hugo, lorsqu'il fit paraître *Napoléon le petit*. Citée dans *Histoire d'un crime*, Paris, la Fabrique, 2009, p. 41 : « En présence du fait de décembre 1851, l'auteur sent toute la nature humaine se soulever en lui, il ne s'en cache point, et l'on doit s'en apercevoir en le lisant. Mais chez lui la passion pour la vérité égale la passion pour le droit. *L'homme indigné ne ment pas.* »

pour l'être, fidèle. Fidèle au *nous*, fidèle aux faits.

Dans le cadre d'un essai, et surtout un essai qui se veut témoignage, la conscience de ce rapport trouble à la vérité pose problème. Même si écrire me révèle infidèle et joueuse, je le fais avec la conviction de ne pouvoir mieux honorer le réel vécu. Que perd-on, en trahissant la vérité, de ce que l'on souhaite préserver ? Et que gagne-t-on ? Si le témoignage en littérature est bien précaire, comme le disait Derrida, il n'est pas complètement inaccessible (« la distinction entre fiction et autobiographie, qui non seulement reste indécidable, mais, ce qui est beaucoup plus grave, dans l'indécidable de laquelle [...] il est impossible de se tenir[11]. »). Cela dit, la vérité que fait entendre le témoignage dépasse l'intention de fidélité de l'auteure et prend sens dans l'acte lui-même et dans le jugement qu'il suscitera : « L'essence du témoignage ne se réduit pas nécessairement à la narration, [...] c'est d'abord un acte présent. » Le témoin « ne raconte pas d'histoire [...] il s'offre[12] ». L'essayiste-témoin garde donc espoir qu'en remplaçant le vécu par un récit, elle gagne en vérité autant qu'elle perd. De nombreux romanciers, comme Marie Darrieussecq, défendent ce rapport de la fiction à la réalité : « la fiction n'est pas un amusant miroir aux alouettes : elle est recherche de vérité. Elle est moyen de métaphoriser l'impensable[13]. »

La témoin ne peut raconter exactement l'histoire collective ; elle ne peut que donner une image déformée de l'expérience, mais en se montrant telle qu'elle est, en se donnant en spectacle, elle laisse la lecture faire son chemin vers l'expérience partageable. Celle que vous y trouverez en replaçant ces pièces à convictions.

P2-b L'édition antiautoritaire

En retournant à l'université, j'ai démissionné de mon poste d'éditrice. Ce n'était pas prévu, mais ce n'est pas anodin non plus. Cette maîtrise ne sert-elle pas après tout à explorer un autre métier ? En y plongeant, dans cet apprentissage du métier d'écrivaine, je change de posture et m'éloigne de celle de l'éditrice, où je trouvais un confort relatif et qui me définissait en tant que citoyenne. Je n'avais pas envisagé la démission avant de commencer les cours ; elle s'est imposée

---

[11] Jaques Derrida, « Demeure. Fiction et témoignage », *Passions de la littérature*, Paris, Galilée, 1996, p. 14.

[12] *Ibid.*, p. 24.

[13] *Rapport de police*, Paris, P.O.L., 2010, Gallimard, coll. Folio, 2011, p. 382.

pour un ensemble de raisons valables. Et me voilà dans une nouvelle réalité, sans amarres. Ou presque. Enfin... le temps que je les replace. Parce que, plus j'écris, plus je revendique l'édition.

Le défi de décrire ma « nouvelle posture » m'oblige à me demander quel mouvement l'a préparée et comment elle s'éloigne de l'« ancienne ». Cela me pose problème. Quelle était, d'abord, cette ancienne posture et diffère-t-elle nécessairement de la nouvelle ? Il n'y a pas d'engagement sans choix. Je réalise que, même aux idées qui me sont le plus chères, je n'adhère jamais complètement (et cette distance critique doit avoir quelque chose à voir avec la quête de l'écrivaine). La parole et la pensée, que je veux libres, se concrétisent, avant même d'être formulées, par une résistance. Si j'ai une posture, c'est celle de ce fameux doute, du mouvement ; et je vois bien quelle torsion de l'esprit je dois faire pour appeler cette danse « posture ». Je n'ai jamais voulu me fixer.

Mais me voilà tout de même située par quelques amarres utilitaires, et des trames, des motifs dans les mouvements. Pas besoin d'aller très loin pour bouger ; j'écris donc sur place, entre la chambre de mon fils, le fil des nouvelles et l'université. Outre la condition de mortelle, je me suis choisi de bien solides attaches. Elles sont nombreuses : amours, philosophies, territoires. Leur force et leur nombre déterminent mes pas.

D'abord, que faire de ce fort magnétisme, cette incapacité à renier l'éditrice ? Puis-je sérieusement maintenir cette pose en même temps que celle d'écrivaine sans que ma créativité n'en pâtisse ? Après tout, l'édition comprend un travail de censure. Pour toutes sortes de raisons que je n'arriverais pas à résumer ici (Le métier, chez nous, ne s'enseigne que depuis peu. Les maisons d'édition restent petites, précaires.), je me suis toujours perçue comme une éditrice approximative. Et j'approche l'écrivaine à tâtons. Ma tâche, apprise donc « sur le tas », consistait à remplir de mon mieux la place à prendre entre l'auteur, l'imprimeur et l'équipe commerciale. Cette place n'est jamais comblée et il faut parfois savoir y laisser des vides. Je suis attachée à la part indéfinissable de mon métier, c'est son côté « humain », qui vient compléter le travail artisanal de la fabrique de livre. Le très petit apport de magie, de flair, tient dans cet espace ouvert en bordure de la liste des tâches. Même immobile derrière son bureau, occupée à des tâches de mise en forme répétitives, l'éditrice tangue. L'édition se compose d'une accumulation de savoir-faire spécialisés, mais se définit réellement par une posture de dérive : tenir la barre, mais entrer dans le délire des auteur.e.s. Pour être réussie, cette relation parfois difficile doit s'établir dans la plus complète égalité possible, chacun acceptant d'être guidé, de faire confiance, d'être surpris, mais aussi d'oser transformer

l'autre à son tour. L'éditrice entre dans le texte comme l'écrivaine. En tant qu'éditrice, ma posture consistait à prendre le parti des auteurs devant tous les autres intervenants de la chaîne du livre. Par certains aspects, mon approche du texte (ce que j'y cherche et comment je l'évalue) demeure la même. Mon plaisir d'écrire et mon exigence envers la matière se transforment à peine. Presque les mêmes gestes, pour des intentions presque distinctes.

De nombreux écrivains définissent ainsi leur métier par une relation plus générale à la littérature, une manière d'habiter le monde. C'est l'histoire de l'écrivain en vacances ; on n'arrête jamais d'être écrivain, peu importe la quantité de livres que l'on produit. Mieux, « la littérature rend le monde habitable[14] ». Je ne vois pas l'intérêt de frontières entre la parole et la vie. Écrire se fait ainsi en continuité avec le reste, avec ma quête de sens et mon dés/espoir d'un monde meilleur.

Éditrice et écrivaine peuvent se confondre. Michel Vézina (qui mélange les deux) écrit : « Je suis un lecteur. Je suis devenu un écrivain pour lire enfin toutes ces histoires que personne ne m'a encore racontées[15]. » Moi, je suis éditrice. Je veux devenir écrivaine pour que soient écrites enfin toutes ces choses que j'ai envie que quelqu'un écrive. Si je ne trouvais pas d'auteur.e pour certaines idées, c'est peut-être parce que j'ai à les défendre moi-même. Aujourd'hui, chaque fois que je remplis une première page, je me sens éditrice, comme je me sentais écrivaine dans le passé. J'avance dans un espace de texte, avec une intention philosophique, un désir de partage. Ce que j'appelle des métiers sont surtout des techniques, deux manières de poser un acte créateur, un acte politique.

Dans « Petite essayistique », André Belleau s'interroge sur la distance plus ou moins grande qu'auraient les travailleurs du texte avec la matière littéraire. Une conception rudimentaire de la tâche d'écrire voudrait par exemple que les romanciers et poètes manipulent directement une matière que les essayistes se réapproprient ensuite. Or, « Un écrivain est toujours d'abord et avant tout un réécriveur[16]. », explique-t-il, annihilant du coup la distance et les catégories d'écrits « primaires » ou « secondaires ». Il qualifie ensuite la distinction entre critique et créateur de dépassée (et carrément « quétaine »).

---

[14] Suzanne Jacob, *La bulle d'encre*, Montréal, Boréal compact, 2001.

[15] *Attraper un dindon sauvage au lasso*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2011, p. 304.

[16] Dans François Dumont, *Approches de l'essai, anthologie*, Québec, Nota Bene, coll. « Visées critiques », 2003, p. 160.

Je suis tentée d'étendre cette réflexion au travail d'édition. Car s'il y a un travail d'écriture « secondaire », c'est bien celui-là ! L'éditrice manipule, met en scène – et réécrit parfois – le texte des autres. Son travail vient après la création, il en dépend. Mais... pas forcément. Elle peut suggérer l'idée, la forme, le fil conducteur, l'approche, et participer aussi à l'écriture. Ce qui distingue l'écrivaine de l'éditrice n'est donc pas nécessairement la distance avec la matière première. Ce serait plutôt la continuité et la signature, deux idées qui s'approchent de la responsabilité. Des quelque 160 livres auxquels j'ai participé de près ou de loin comme éditrice, je n'ai jamais eu à me dire fière ou honteuse (même si ça m'est arrivé de l'être). Je sais que l'on impute à l'éditrice ce qui est raté, mais je pense fondamentalement que c'est aux auteurs de répondre de leur œuvre. Moi, je ne peux que les aider de mon mieux, je ne prends pas de blâme ni de fleur à leur place. La place de celui ou celle qui, ayant mis son nom au bas du message, le porte jusqu'au moment de dire le contraire, et même plus loin encore.

J'émets à rebours l'hypothèse suivante : mon travail d'éditrice était déjà fait du refus de celui d'écrivaine, du refus d'une certaine manière d'écrire. J'ai voulu disparaître dans le texte, rejeter un modèle d'écriture autoritaire et égocentrique. Ne comptez pas sur moi pour fleurir la tombe de l'« Auteur » assassiné par la postmodernité. La littérature appartient à ceux et celles qui la font et la défont, en lisant, en écrivant, en éditant ; je voulais y entrer par le chemin libertaire de la subversion et de l'anonymat, défendre des idées, des voies plutôt que des voix, faire que *cela* s'écrive. Un texte s'écrit toujours à plusieurs et ne dit jamais rien de neuf. Rédactrice et non auteure, je faisais résonner les murmures, donnais forme aux discussions collectives. Une « scribe de la situation[17] », comme il y a des « créatifs » de la publicité.

Qu'est-ce donc qui a changé, pour que je revienne sur cette stratégie ? Les procès m'ont montré deux choses : le risque de la signature, mais aussi celui du silence, même le silence caché dans la parole du groupe. Je garde de ce combat des rides, des angoisses, une fatigue démesurée. Aussi, heureusement, un aplomb. Une forme de maturité sociale, qui répond à l'appel que lançait Suzanne Jacob à ma « génération », aux prises avec une « féroce éthique pacifique », qui « consiste à échapper, à se dérober à tout positionnement, à toute prise de parole[18]. » Maintenant j'ai peur, mais je signe. Peut-être parce que je boite, je me tiens debout autrement.

---

[17] C'est ainsi que se décrit le Comité invisible ayant signé *L'Insurrection qui vient* (Paris, La Fabrique, 2007.), ce qui n'a pas empêché les autorités françaises de chercher à tout prix un responsable à accuser de complot.

[18] *Op. cit.*, p. 38.

Les années m'ont appris que, pour qu'un *nous* se fasse entendre, il faut bien des *je* ; je ne peux me fondre dans un collectif sans m'affirmer mon tour venu, sans entrer dans l'action. Une parole collective ne représentera jamais la diversité qui la compose sans un minimum de discussion interne. Il ne suffit pas de mettre le pouvoir en commun pour vivre en démocratie ; chacun doit au contraire apprendre l'exercice du pouvoir. Un apprentissage lent, qui demande d'accepter de prendre le monde en charge. Pour une antiautoritariste, on ne saurait sous-estimer le problème du « pouvoir du texte », de son *autorité*. Voilà l'obstacle. La parenté des mots me le révèle. Écrivaine, je l'ai toujours été, mais auteure ? Tout cela est une question d'autorité, de pouvoir, de légitimité. Je cherche à en avoir en évitant toute posture de domination. La parole collective permet par moments cet équilibre fragile. La solidarité s'arrête, cependant, quand des individus, ou des groupes d'individus, s'y effacent de façon systémique. Et on peut, aussi, montrer son appui en signant, comme une main levée.

« [N]ul n'est poète que celui qui doute sérieusement de son droit à l'être[19]. » Cette idée paradoxale, défendue par de nombreux écrivains, comme ici Elias Canetti, me fait surmonter le sentiment d'imposture, puisque c'est lui qui légitime ma pratique d'écriture, tout en me détournant de l'image classique d'une carrière d'écrivaine. Si j'ai envie de prendre la parole aujourd'hui, c'est parce que j'ai confiance en ma capacité de la mettre au service de valeurs communes ; si je m'en sens digne, c'est parce que je tremble. Étrangement, la peur de ne pas défendre mes idées a dépassé la peur de l'impertinence et la conviction de pouvoir être utile remplace le désir d'autorité. Mon engagement à rompre avec la domination, l'amour et la compassion comme moteurs d'action ne me quittent pas. Ni le « sentiment de la fin[20] ». Or, ces appels à la souffrance, à l'ambiguïté comme formes de résistance et célébration de l'humain ne me suffisent plus. Qui a senti sur soi le bâillon, qui tremble devant l'urgence, désire gagner du terrain, vaincre.

Françoise Collin, écrivait, à propos d'Arendt :

> [elle] revendique donc pour le politique, et comme condition de la démocratie, ce qu'on considère en général comme l'apanage du privé : la possibilité de l'interlocution dans la disparité des positions. Et elle reconnaît qu'en effet, c'est ce qui se joue non dans la famille hiérarchisée mais dans l'amitié, où proximité et distance se conjuguent dans le respect. Mais il y faut, dit-elle, du courage, le courage d'apparaître publiquement, et de ne rien céder de sa singularité tout en tenant compte dans son jugement du point de vue des autres. C'est ce

---

[19] Elias Canetti, *La conscience des mots*, Albin Michel, 1984, p. 320.

[20] Voir Paul Chamberland, *Une politique de la douleur. Pour résister à notre anéantissement*, Montréal, VLB, 2004.

> courage qui fait résistance ultimement aux tentatives du discours tyrannique, à la loi du Maître qui soude les groupes[21].

Nos signatures prouvent ce courage et cette curiosité, cette écoute, l'amitié du texte. Je ne me contente plus de participer au flux des récits ; il me faut proposer une version. Et je deviens responsable de mes actes. Puisque l'on est auteure d'un crime comme on l'est d'une œuvre. La nouvelle direction que cherche à prendre mon engagement s'explique en partie par l'expérience concrète des limites de l'anonymat. Je ne compte plus mes disparitions professionnelles. Alors que je ne les cultive plus moi-même, je mesure enfin l'odieux de celles que l'on m'impose. Puisque personne ne défendra ma voix, je dois bien me trouver un personnage d'écrivaine guerrière.

P2-c Une muse

> Vierges du mont Piérie, entendez-vous le nom que je vous donne? Inspirez-moi. J'ai couru une longue carrière. Je suis accablé de peines, de fatigues et d'ennuis. Mettez dans mon esprit ce calme et cette douceur qui fut aujourd'hui loin de moi. Vous n'êtes jamais si divines que quand vous menez à la sagesse et à la vérité par le plaisir.
> – Montesquieu, « Invocation aux muses », dans *De l'esprit des lois*[22]

Pendant cette histoire, j'ai été silencieuse. En envoyant sans cesse les autres parler pour un groupe, aussi pour moi, en restant à ma place, ma place de travailleuse, de mère en congé de maternité au début de la poursuite. Et j'ai pris conscience de mon éducation au silence, à la lecture. L'éditrice désigne et appuie avec constance « la personne qui pourra le mieux dire les choses ». Elle n'essaie pas de les dire elle-même. Alors quand un avocat lui suggère : « Parle le moins possible, laisse-moi faire. », elle croit en sa stratégie, elle répond par monosyllabes, elle n'essaie pas d'expliquer ses idées. Il ne lui vient même pas à l'esprit que l'avocat ne croit pas en, ne s'intéresse pas à ses facultés ou à sa version des faits et qu'ainsi personne ne cherchera à l'entendre. Désigner des porte-parole lui est tout naturel. Il a fallu qu'il soit épais le silence, qu'il soit assez complet, assez unanimement exigé, pour me paraître enfin insupportable.

Le sexisme ne réside pas dans le fait d'oublier de saluer les femmes en arrivant quelque part. Il ne réside pas dans le refus d'écouter une femme qui le demande. Ni dans la manière dont on

---

[21] *Anthologie québécoise*, Montréal, Remue-ménage, 2014.

[22] Tome II, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », p. 605.

leur parle, dont on les regarde, individuellement. Il ne réside pas dans l'intuition que quelqu'un qui porte une barbe ou une cravate doit avoir un rôle d'importance. Ni dans l'impression que les femmes sont des organisatrices et les hommes des penseurs ou des dirigeants. Ni dans les sentiments de complicité ou d'admiration plus spontanés envers d'autres hommes. Il ne tient pas dans la sélection d'informations essentielles qui excluent par mégarde les femmes. Ni dans le choix de les faire disparaître du procès-verbal, du montage, du programme, de l'affiche, des remerciements. Ni dans celui de leur demander expressément de tenir le micro, de prendre les notes et de servir le café, ou de proposer aux hommes de refaire une scène, de parler, de signer sans elles. Il ne se résume pas par l'incapacité de recevoir leurs critiques, par l'oubli de leur participation active à l'histoire. Chacun de ces événements peut se justifier, s'expliquer, séparément, par des contingences variées. Or il y a sexisme dans le contexte qui réunit ces évènements et ne pas le voir me semblait impossible, nous semblait impossible.

Les femmes de notre histoire étaient, par leur contexte, déjà toutes préparées pour l'exclusion. Il suffisait d'avoir la grossièreté de couper, d'ignorer, de crier. Nous avons passé ces années à rire de cette grossièreté, mais à ne pas avoir l'énergie de la contrecarrer. Pourtant, il me faut dire que, si je garde de ces procès quelques beaux souvenirs, ils sont dus à un mouvement collectif, à une chaîne magnifique de solidarité, qu'une mémoire sexiste défigure. Ils sont dus aussi à ce noyau de femmes, Anne-Marie Voisard, Elodie Comtois, Anne-Lise Gautier, Hasna Addou et les autres, Louise-Andrée Lauzière, Stéphanie Claivaz-Loranger, Barbara Caretta-Debays, etc., qui se sont regroupées pour prendre la parole[23].

Ne plus incarner la muse.

Sur le plan symbolique, cette rupture m'occupe. La muse est à l'image de la femme intellectuelle appréciée : invisible. Inspiratrice, rédactrice de l'ombre, promotrice et amatrice de l'art des autres, elle est, comme on dit des « petites mains » qui fabriquent les œuvres sans les avoir

[23] Une remarque à propos du documentaire *Le Prix des mots* (Julien Fréchette et l'ONF, 2012), qui raconte notre procès. Pour arriver à faire tenir une histoire aussi labyrinthique dans un format accessible, il a fallu couper dans le *gras*. Résultat: c'est un film sans femmes. (Le conte classique de David contre Goliath demandait même d'exclure les deux coauteurs du livre. Delphine Abadie n'apparaît presque pas dans le film et William Sacher et elle n'y sont nommés que dans les remerciements.) L'un des rares films sur l'édition reproduit donc le mythe de l'homme de lettres solitaire, malgré le fonctionnement autogestionnaire de son sujet, et passe à côté de la possibilité de dire les choses autrement. Écosociété se veut une maison d'édition féministe ; on y trouve généralement une majorité de travailleuses. *Le prix des mots* ne vous les fera pas connaître. Ça n'en fait pas un mauvais film, mais, ce que j'espère, c'est qu'on ne les oublie pas.

conçues, le « petit cerveau » à l'œuvre dans la littérature. J'aime ce visage de mon métier, mon visage de muse, autant que je le déteste. Il exprime (bien mieux que l'image de l'intellectuel tenant un verre de scotch dans sa bibliothèque) l'amour du texte, la créativité, le désir de transcendance. Mais il symbolise aussi la place réservée aux écrivaines, leur disparition, ce que leur disparition a de systématique. De nombreuses féministes ont ainsi décrit l'histoire des femmes comme le côté obscur de la culture. Françoise Collin, par exemple, écrit :

> Il est vrai que la structure de domination d'un sexe sur l'autre à travers les âges et les cultures a freiné l'agir des femmes. Mais il est vrai aussi que leur agir, même quand il était réel, a été sous-évalué dans la mesure où il se traduit peu en termes de pouvoirs. Que ce soit dans le domaine de la création littéraire ou scientifique, ou dans le domaine politique, l'apport généralement anonyme des femmes est nommé et approprié par les hommes – ou du moins par la structure masculine – qui en recueillent les bénéfices et paraissent en être ainsi les seuls facteurs. Sur le plan social et culturel, comme sur le plan économique, la production des femmes est annexée et capitalisée par eux. La dominance masculine est donc tout à la fois inscrite dans le processus de la réalité elle-même, et renforcée tant par son auto-présentation que par la lecture du savoir historique traditionnel. La part innovatrice des femmes dans la constitution du monde commun leur est ainsi doublement dérobée[24].

Pourtant les femmes sont là (dans cette fameuse signature « Anonyme », derrière chaque grand écrivain...). Je connais si intimement mon appartenance à la lignée des muses qu'elle ne m'est plus invisible.

Les livres d'histoire font de l'édition un portrait viril, mais il n'y a pas de fonction plus traditionnellement « féminine ». Malgré mes années d'expérience et malgré le féminisme ambiant des milieux militants, je dois admettre que je n'ai pas réussi à me débarrasser complètement de ce rôle classique. J'ai travaillé majoritairement avec des écrivains et sans jamais sortir du rôle typé (avec les barbes blanches comme sujet de raillerie préféré). Il faut dire à la défense des éditeurs qu'on ne trouve pas aisément des femmes qui veulent publier. Elles ont une énigmatique tendance à l'autobâillonnement.

Écouter, consoler, applaudir, amener les autres à changer leur travail en douceur, « comme s'ils avaient désiré la réécriture eux-mêmes », c'est le travail de tout éditeur. Mais c'est celui que l'on remarque chez moi, même quand je fais aussi autre chose. Le *leader*, celui qui donne envie aux auteurs de se surpasser par émulation, reste l'éditeur. Faire comme si ce cliché ne m'affectait pas,

---

[24] *Anthologie québécoise*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2014.

établir naturellement *ma* manière, sans tenir compte des attentes et du contexte, c'est ce que je voudrais.

Dans son blogue[25], l'écrivain Bertrand Laverdure a placé deux textes : l'un sur ses éditeurs et l'autre, après avoir pris conscience de son oubli, sur ses éditrices. Selon ses dires, les premiers le font grandir, les secondes... l'encouragent (« Les femmes éditrices que j'ai rencontrées sont plus enclines que les éditeurs hommes à faire des compliments. »). Ces hommages aux éditeurs, empreints de générosité, de respect et d'affection, émeuvent et éperonnent tout à la fois. À la longue, une idée prend forme, une envie. Étrangler, comme le conseillait grand-mère Woolf, l'Ange du foyer (du bureau !), cette vieille fée pâle d'ennui, qui dit : « Soyez compréhensive ; soyez tendre ; flattez ; trompez ; usez de tous les artifice, de toutes les ruses de votre sexe. Ne laissez jamais quiconque deviner que vous avez une idée à vous[26]. » Se pourrait-il que, plusieurs générations après Woolf, j'aie encore un ange à assassiner? Une muse, douce éditrice de vingt ans, qui gagnait la confiance des juges à la retraite et des professeurs d'économie par des questions astucieuses. Il semble que oui. Mais le conseil de l'ancêtre vaut alors pour tous les écrivain.e.s. Écrire, c'est accepter de ne plus être gentilles. Accepter, même, de parler à travers nos chapeaux.

« Le retrait de chacune dans son domaine propre, profession ou métier, leur désir légitime d'y exceller, ne conduit pas au politique[27] », disait France Théoret. Dans le même essai, elle continue la réflexion de Virginia Woolf sur la disparition des femmes, ou leur obsession de se voiler, et avance l'hypothèse que, tenues si longtemps loin du politique, elles mettent plus longtemps à s'y éduquer. La participation, l'acte politique ne se fait pas sans les outils et les codes appropriés. Je vois bien comme cette théorie me concerne. Tout en tourmentant collègues et amis avec une critique féministe de mon métier, je n'arrive pas à l'abandonner (ne me reste qu'à devenir une secrétaire révolutionnaire !). C'est par lui que je suis devenue citoyenne. On est peut-être plus endurant.e dans ce que la tradition nous enseigne le mieux. Mais ce que je maîtrise peut servir autrement. Je m'intéresse de plus en plus à cette mémoire foisonnante et minoritaire, à la voix des muses. Les écrivaines font de si bonnes correctrices, de si encourageantes lectrices. Mais qui aide

---

[25] « Mon rapport aux éditeurs : le roman familial » et « La vie avec mes éditrices », <http://techniciencoiffeur.blogvie.com/2011/08/21/la-vie-avec-mes-editrices>.

[26] « Carrières féminines », *Virginia Woolf par elle-même*, Monique Nathan, Paris, Seuil, coll. « Écrivains de toujours », 1956, p. 170.

[27] *Op. cit.*, p. 88.

les Muses ? Ont-elles une œuvre ? Je suis souvent tentée de rompre avec elle, tant la Muse est exclue d'avance. Si je devenais moins muse et plus conquérante de la parole, peut-être que d'autres muses auraient envie de sortir du silence. Ce qui manque, c'est peut-être moi.

Éditrices silencieuses, debout ! Ne soyez plus des égéries, dit l'Euguélionne (comme si elle n'avait pas elle-même besoin d'une Muse). Aujourd'hui, publier des femmes est devenu la condition de mon engagement en édition. Je veux travailler à leurs apparitions comme à la mienne. Et en le faisant, je me déplace vers le front. J'apprends à devenir écrivaine, à apparaître, à proposer ma « version » de la vie, comme dirait Suzanne Jacob. À revêtir un masque de VLF par-dessus VLF pour que les gens voient ce qu'elle montrait tout ce temps. Et depuis le début de ce mémoire, je n'ai plus cessé de mettre mon nom sous des textes de toutes sortes. Je me souviens du soulagement réel, de la fierté que mes ami.e.s ressentaient à la lecture de lettres de soutien, de récits qui leur ressemblaient, de textes d'analyse qui leur donnaient raison. C'est l'un des principaux actes littéraires, écrire pour dire *je suis avec toi.*

Quand le chœur se rassoit, l'écrivaine, qui a signé, soutient les regards, le silence et le temps. Debout, elle défend un lieu ; elle allège le fardeau des autres monstres levé.e.s. Elle prend le relai du risque. Je voudrais que nous apprenions à nous lever nombreuses, dans le désordre, pour faire pousser de nouvelles têtes pendant que d'autres se reconstruisent. Et que la verticalité persiste, grâce au cycle des muses en éclosion. Apprécions la crécelle et le tremblement dans nos voix novices. Faisons pleuvoir le rire et l'horreur dont nous sommes capables. Apprenons à nous lever les unes autour des autres, ondoyantes et sifflantes. Apprenons aussi à retomber. Avec fracas. Soyons ensuite les éditrices des écrivaines métamorphosées. Le courage et la hauteur se forment mieux dans une base solide, et ne durent pas sans un réseau de petites mains agiles. Travaillons à faire apparaître des femmes dans les lettres. Travaillons à leur protection. Invitons-les, lisons-les, répondons-leur. Organisons les espaces de parole. Les muses, par leurs soins, leurs choix, leur patient travail d'amélioration et de promotion des œuvres, peuvent se révéler de féroces guerrières.

Muses féministes, écrivaines alternatives. Il me semble que pour durer, il faut devenir l'une et l'autre. Faisons entendre celles dont les voix justes se perdent toujours en intermédiaires. Qu'elles montent au front. Que leurs sœurs fatiguées de parer les coups apprennent pendant les replis à les lire, à les encenser et à les soulever de terre. Regardons autour de nous. Nos éditrices, nos écrivaines. Laquelle nous a portée sur ses épaules, laquelle est venue à notre défense, laquelle nous a ensemencée, propulsée ? Laquelle inviterons-nous à parler à son tour ? Et nous, magiciennes

de l'édition, allons-nous croire enfin à la nécessité de notre présence là-haut ? Chaque percée que nous faisons dans le texte aide à en changer le cours.

Quand nous parlons et que les trolls s'avancent sur nous, nous sentons la vague qui les pousse, l'histoire du monde comme une mer. Elle nous lèche les pieds. Et le froid nous monte au cœur, le sel encroûte nos artères. Je ne suis pas seule je suis debout sur/parmi les autres. Vu d'ici, ça ne fait plus peur.

P3-Rapport d'experte

P3-a Vocabulaire récupéré

> Le vocabulaire officiel [du droit] est, on s'en doute, purement axiomatique. C'est dire qu'il n'a aucune valeur de communication, mais seulement d'intimidation. Il constitue donc une écriture, c'est-à-dire un langage chargé d'opérer une coïncidence entre les normes et les faits, et de donner à un réel cynique la caution d'une morale noble[28].

Apparence d'abus : Expression vague par laquelle le droit québécois reconnaît que ses tribunaux peuvent être utilisés de manière abusive. Elle a l'avantage d'éviter toute référence à la malveillance de l'abuseur, qui devient ainsi moins coupable, comme un *bully* idiot, innocent. L'apparence ne fait pas de l'abus un fait prouvé, même s'il se constate dans le visage et le compte en banque des abusés.

Bonne foi : Ce peut être la croyance en des règles ou des faits qui conduit à agir de façon inappropriée. La bonne foi est en théorie toujours présumée. Tout justiciable pense ainsi pouvoir démontrer sa bonne foi. Mais ce désir de se prouver est un piège. La bonne foi est aussi une forme de loyauté envers le juridique. Ainsi, il peut vous être demandé de vous prêter à un ensemble de rituels, d'enquêtes, de démarches bafouant vos droits et exposant votre vie privée, afin de prouver votre bonne foi, qui est de toute manière aussi difficile à démontrer que l'intention de nuire. Si vous ne connaissez pas les codes du droit, si vos convictions profondes, vos valeurs, vos ambitions vous éloignent de celles des juges, vous avez intérêt à jouer la comédie pour prouver votre bonne foi.

Deal-breaker : Raison suffisante pour rompre la négociation d'un contrat. Ce mode de pensée requiert au départ que l'on ait des raisons suffisantes de vouloir ce contrat, et ensuite qu'on se rende le plus loin possible dans la compromission.

---

[28] Citation détournée de Roland Barthes, dans *Mythologies*, *op. cit.* La phrase exacte mentionnait plutôt le vocabulaire des « affaires africaines ». Il parle quand même de la langue du droit comme d'une particularité comme une autre, mais qui a « les honneurs, la loi, la force pour soi. » (p. 49) Il ajoute : « Et ce langage "universel" vient relancer à point la psychologie des maîtres : elle lui permet de prendre toujours autrui pour un objet, de décrire et de condamner en même temps. »

Diffamation : Propos cherchant à attirer la haine, le mépris ou le ridicule sur une personne physique ou morale et portant atteinte à sa réputation. Il n'est pas nécessaire de mentir pour diffamer. Un léger supplément de passion ou de style suffit. Mieux vaut donc pour les écrivains se moquer de ceux qui n'ont pas les moyens de la justice.

Intérêt : Il est possible qu'un juge bienveillant recherche un équilibre, une situation médiane tenant compte des intérêts des deux parties. Mais ce processus nécessite que chaque partie ait des intérêts propres à faire valoir qui ne sont pas l'intérêt public.

Justiciables : « Qui peut être jugé. » On les oppose, dans les propos de spécialistes, aux « participants du droit ». En effet, ils n'y participent pas. (Mais ils sont supposés en reconnaître la légitimité.) Que veut dire ce mot, à l'origine ? Désigne-t-il les gens à qui il s'agirait de *rendre* justice ? Ce serait une bien grande reconnaissance. Le suffixe « able » rappelle plutôt qu'on leur fait quelque chose. On leur fait la justice.

Maître : Titre de fonction, de civilité ou de noblesse (à prononcer en étirant le î pour dévoiler ses crocs), dans lequel la personne désignée n'entend ni l'histoire de possession d'une classe, esclaves, prisonniers, par une autre ni l'ironique dévoilement de son pouvoir effectif, mais uniquement la reconnaissance d'un mérite.

Personne morale : La personne morale est un personnage qui remplace ses auteurs devant la loi. S'il est scandaleux que les personnes morales aient aux yeux de la loi des droits permettant de punir des personnes physiques, j'apprécie de comprendre que le droit, malgré son obsession pour les faits, ne peut pas se passer de fictions.

Personne raisonnable : La personne raisonnable craint la loi. Elle ne présume jamais de ses droits, de ses libertés. Elle ne désobéit pas quand la loi lui semble injuste ; elle ne pose pas de geste qui auraient l'apparence de la désobéissance. Quand dans un procès, on cesse de se demander si un geste est criminel pour se demander si un geste est raisonnable, on rapetisse l'enclos.

Poursuite-bâillon : Au Québec, SLAPP (strategic lawsuit against public participation) a été traduit par ce terme, qui désigne l'effet plutôt que l'intention de la poursuite. Une poursuite-bâillon a l'effet d'empêcher un débat public et d'affaiblir des opposants. Ainsi, les défendeurs se voient libérés de l'exigence ridicule de démontrer la malveillance des requérants. Par contre, l'idée de l'intention abusive, présente dans l'acronyme anglais, exprime mieux l'idée d'un détournement du système de justice à des fins personnelles.

Procès-verbal : Relation écrite d'un événement. Il y a donc une antériorité des actions sur le mot. Or, on fait aussi procès par les mots. Procès verbal. Le procès-verbal peut suffire pour condamner, c'est un « procès » accéléré, comme dans le cas d'un constat d'infraction : « Acte dressé par une autorité compétente, et qui constate un fait entraînant des conséquences juridiques. » (*Petit Robert.*)

Terroriste : Concept en vogue, qui tend à s'incruster dans la jurisprudence et les lois, construisant une figure de l'ennemi total, sorte de sorcière contemporaine, qui permet de punir sans crime. Par calcul ou par ignorance, les autorités étendent potentiellement cette accusation à une partie importante de la littérature, qui « fait peur » pour des raisons politiques.

Liberté d'expression : indéfinition

Les chartes, simplement, l'énoncent : chacun.e *a* la liberté de conscience, d'opinion et d'expression et cette liberté ne peut être restreinte que par la loi, en plus de quelques notions sujettes à débat, comme ce qui paraît raisonnable et juste à celle ou celui qui a du pouvoir sur vous. On devrait avoir compris déjà que la liberté d'expression existe, mais dans un espace perpétuellement redessiné (que ce soit par la jurisprudence, les décisions politiques, des considérations morales ou des choix personnels, etc.). En plus du terrain balisé par les autorités, chaque personne qui parle doit s'établir sur un espace propre, selon ses attachements, dans un cadre évolutif. Cela donne à la liberté d'expression l'allure d'une chicane de clôture pour laquelle cadastres et notaires ne servent à rien. Chacune, de la parole et de sa répression (qu'elles soit violentes ou polies), tente d'occuper un espace. Chaque avancée, chaque recul comptent pour étendre ou restreindre ce qu'il est permis de dire. Si on n'est pas là pour « garder sa place », on la perd. L'espace de ce qui est acceptable et autorisé change sans cesse et la danse, elle, n'arrête pas. Serré ou large, la liberté est ce mouvement, qu'il reste à l'intérieur du cadre ou qu'il en dépasse. Et

le tracé, le territoire de parole s'établit d'instinct, sans possibilité de certitude. On le prend à ses risques et périls, ou pas.

Littérature : S'il y avait une définition légale de la littérature, les écrivain.e.s se consacreraient avec empressement à y déroger. Je parle indistinctement dans ce mémoire de toutes sortes d'écrits, allant des essais en sciences sociales à la poésie, en passant par des manifestes ou de la fiction. Pire : j'aime mélanger les discours et faire de la politique littéraire, de la philosophie créatrice. On me reprochera peut-être cette légèreté formelle. Ce que je considère comme littéraire se reconnaît dans un mouvement d'écart à la norme, aux attentes, au décorum, le projet contraire du droit. D'ailleurs, la lecture littéraire a souvent été décrite comme oblique, déviation ou spirale, tout ce qui enfin n'est pas *droit*.

P3-b La forme

Le crime est toujours construit (Barthes). Il est un récit ajouté par-dessus les faits pour démontrer une faute. Ainsi, le texte du droit acquiert une grande valeur de vérité ; on pourrait dire qu'il est tautologie, le crime est un crime parce qu'une personne compétente l'a verbalisé comme crime[29]. Mais pour les justiciables, pas de vérité possible : ce ne sont pas les personnages principaux qui racontent. L'univers du droit abonde en énoncés performatifs. Avertissements, ententes, accusations, déclarations, serments, condamnations, acquittements déterminent non seulement l'issue du récit, mais, dans le pire des cas, celle de vies humaines.

Une juriste, Louise Rolland, écrivait ceci :

> Mais en fait qu'est-ce qu'une loi ? Une loi n'a aucune assise fondamentalement naturelle, elle n'est en aucun cas le produit d'un ordre suprahumain, elle n'est donc que pure fiction. Une loi est un système de valeurs qui, idéalement, tente d'harmoniser les rapports humains et qu'on applique par la force (une loi est nécessairement coercitive ou punitive). C'est un moyen de contrôle, l'exercice d'un pouvoir... le pâle reflet de la dynamique d'une société. [...] Son principal rôle est sans doute de satisfaire « la majorité »[30].

Les procès sont les fictions les plus affirmatives.

Sur un plan narratologique, le droit apparaît comme un univers textuel manichéen, assez proche du conte traditionnel, dans lequel les protagonistes répondent aux commandements d'une reine, défendent des objectifs qui ne sont pas les leurs, avec des outils qu'ils ne maîtrisent pas, mais que des adjuvants manieront pour eux. Ils réussiront leur aventure ou l'échoueront, mais ils resteront dans tout ce processus parfaitement aliénés, sans aucun contrôle sur leur destin, comme dans une mythologie aux dieux interventionnistes. La situation d'énonciation reprend les codes de la diégèse. Ceux qui s'y expriment ne contrôlent ni leurs interventions ni le langage dans lequel ils les font. Tous s'adressent au juge, selon les intérêts supposés de la Couronne.

Si l'on remplace les personnages par des groupes ou des « forces », il devient très intéressant de se demander qui initie, qui parle, qui entend, qui agit... Le défi reste d'y avoir la parole, car, quand des groupes d'exclus réussissent à proposer un récit dans cette pièce, il arrive que le pouvoir et la norme se modifient. Normalement, le résultat doit être plutôt circulaire. L'ordre, le pouvoir, l'argent, se justifient et se reconduisent, avec pour conséquence l'exclusion des pauvres,

---

[29] « [L]'insurrection existe parce que nous disons qu'elle existe. », rappelle Louis Hamelin, dans la préface au *Procès des cinq*, Montréal Lux éditeur, 2010, p. 16.

[30] *Agenda des femmes*, Montréal, Remue-ménage, 1984.

des dissidents. Il doit être très difficile de résister à la perfection de cette forme discursive. Car c'est plus d'obéissance que de justice dont il s'agit.

Que signifie alors la mise en scène du droit, ce jeu cruel où les personnages sont vivants et où l'on a la prétention de décider, par une joute de mots et un récit organisé, ce qui leur arrivera réellement ? À quoi sert ce spectacle, si ce n'est à faire vrai, à faire juste, à rassurer ? S'il est dans l'intérêt de la société entière de se montrer multiple et perméable aux divergences, et s'il est souhaitable, pour les critiques, de se faire réformateurs de la loi, la forme du droit en elle-même réduit au maximum la possibilité d'une participation. Comme dans l'Affaire Dreyfus, « La question ne sera pas posée. »

P3-c Le bâillon contemporain

« La censure épouse, dans sa diversité, la diversité de l'Histoire[31]. » Le retrait des librairies du livre *Noir Canada* a peu à voir en effet avec un grand principe de justice qui transcenderait les époques. Il reflète plutôt les valeurs et les travers de la société d'aujourd'hui, devant lesquels nous nous sommes incliné.e.s.

Rien d'étonnant, rien de nouveau, vous diront les responsables de maisons d'édition, dont certains compilent les procès, les menaces et les interdits comme des trophées, à ce que les livres appellent les condamnations. Sauf peut-être les censeurs, qui changent de veste, de visage, de moyens. Les nôtres étaient de riches entreprises privées. Des censeurs bien de notre temps, mais qui sont peut-être, à bien y penser, de dignes héritiers.

Au Québec, les ancêtres des censeurs portaient la soutane et, sous prétexte de protéger les lecteurs sensibles du péché, ils défendaient tout autant le pouvoir et l'argent. Le jugement moral sur les livres (et même carrément le jugement littéraire) a longtemps été confié au clergé catholique, qui étendait son influence dans toutes les institutions littéraires. Il a fallu attendre le XXe siècle pour que naisse une critique littéraire laïque digne de mention. Chaque école, chaque librairie suivait attentivement les mises à l'index. Au XIXe siècle, la librairie Rolland faisait même sa publicité en brûlant elle-même les mauvais livres... La censure préalable était telle qu'on hésite à parler d'une institution éditoriale autonome. « Alors que l'imprimeur-éditeur du XVIIIe siècle et l'imprimeur-libraire du XIXe siècle étaient des exécutants au service d'une clientèle presque exclusivement gouvernementale et religieuse, l'éditeur professionnel qui voit le jour après le Première Guerre mondiale se présente comme un joueur indépendant des pouvoirs en place[32] », disent les auteurs du *Dictionnaire de la censure au Québec*.

S'il était possible de mesurer concrètement l'autocensure, nous révélerions assurément une vigoureuse tradition littéraire de chez nous. Mais il ne faudrait pas conclure trop vite au conformisme des écrivains d'ici. Plus que les propos, ce sont les stratégies qui changent, avec la censure préalable. Et, en plus des difficultés d'accès à la paroles liées à des réalités sociales comme la pauvreté et le colonialisme, ils ont été nombreux à subir des censures effectives *a posteriori*, comme dans les cas de Rodolphe Girard, Arsène Béssette ou Albert Laberge (qui répondit à sa

---

[31] Robert Netz, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, p. 122.

[32] Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry, *Dictionnaire de la censure au Québec*, p. 227.

condamnation par une autoédition), ou encore cette lignée de libéraux qui, comme Aristide Filiatrault ou Louis-Antoine Dessaulles, tinrent tête aux évêques. *Les demi-civilisés*, l'une des dernières œuvres ainsi condamnées, connut de bonnes ventes, preuve d'un certain intérêt pour l'insoumission, mais l'histoire retient que son auteur ne s'est jamais tout à fait remis de ces difficultés. Plusieurs des œuvres québécoises qu'on enseigne aujourd'hui comme des classiques s'inscrivent dans cette lignée de confrontation.

Au cours du XXe siècle, le Québec a pu s'enorgueillir de mettre fin à une forte tradition d'autocensure morale en prenant résolument la voie de l'exploration et de la contre-culture, et en devenant même plus tard un modèle de littérature pour enfants à contenu délicat. Mais la censure s'est surtout déplacée. Après la censure religieuse et la censure de l'État, est venue la censure privée. Nous avons ainsi vu apparaître une série de procès dans lesquels des individus, des personnes morales ou des associations cherchaient à faire interdire des œuvres, des discours, pour des raisons morales, personnelles, politiques ou financières. Dans la tradition de la censure royale, ou de la censure préalable en général, la littérature était l'affaire d'individus libres (enfin, de ceux qui signent) et l'idée, la discussion, les codes invoqués pour reconnaître ou condamner des œuvres étaient collectifs. (Et le texte ? Nous savons plus que jamais qu'il l'est aussi.) Dans ce modèle, « la censure est donc toujours une violence qu'exerce un pouvoir parlant au nom de la majorité, sur un individu ou sur une minorité[33]. » Ce principe me semble remis en doute aujourd'hui avec la judiciarisation-privatisation du politique.

Les Fées ont soif. Signe des temps, ce fut un des premiers cas où la liberté d'expression l'emporta sur le clergé québécois. La pièce, condamnée par l'Église, mais défendue par les tribunaux, a finalement été jouée, publiée, enseignée, malgré la poursuite intentée contre elle par un groupe joliment appelé Les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne. Je reconnais ces images, l'air frondeur de Sophie Clément, les dames catholiques égrainant des chapelets à la porte du théâtre, l'année de ma naissance. Elles font partie de notre histoire, du récit de notre émancipation de la Grande Noirceur. Comme souvent, la censure a contribué à la diffusion de la pièce, en révélant jusqu'en France l'intensité de son blasphème. Qui sait si je dois aux censeurs d'avoir lu cette pièce au cégep ? Elle fait aussi partie de mon histoire de féministe. Je sais que les œuvres des femmes n'ont pas besoin de procès pour être enterrées dans l'oubli. Leur censure

---

[33] *Ibid.*, p. 8.

s'opère encore facilement par le mépris (quand on ne les tue pas avant qu'elles parlent). « Nous sommes des prisonnières politiques », disent justement les Fées[34]. En payant le prix d'un scandale, elles ont réussi leur pari d'apparaître, de rompre le confinement des femmes à l'espace privé.

Comme éditrice, je me prends à rêver d'un procès *Euguélionne*, d'un procès Audre Lorde ou Diane Lamoureux. Et le rêve éclate bien vite sur des images d'Inquisition. Si aux muses, secrétaires et épouses des auteurs on a épargné plus souvent qu'aux hommes les condamnations et les châtiments légaux, cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas été punies. La répression a plusieurs formes et vient même souvent avant l'acte. Celle de la parole des femmes est, encore parfois aujourd'hui, automatique, familiale, discrète. Dans l'histoire des femmes, les procès ont parfois l'apparence d'un gain. On ne fait pas en effet cet honneur aux esclaves. C'est ce lien entre citoyenneté et pénalisation que traçait, dans un moment de lucidité cruelle, Olympe de Gouges : « La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune. » Avec les libertés viennent des devoirs. C'est un paradoxe intéressant chez les féministes, qui se retrouvent parfois à célébrer le « droit » acquis de mourir à la guerre et de croupir en prison.

L'envie de procès fut de bien courte durée. Je ne cherche pas un lectorat à *ce* prix.

Jean-François Gaudreault-DesBiens attire mon attention sur un autre enjeu dans l'affaire des *Fées*. Alors que la pièce est accusée de « lèse-société », le jugement considère plutôt les dommages qu'elle causerait ou non à des personnes. La situation des plaignants « fut assimilée à celle d'individus qui se plaindraient de la diffamation collective visant un groupe dont ils font partie sans cependant être en mesure de démontrer en quoi cette diffamation leur a causé un préjudice particulier », nous explique le professeur. Le crime de « lèse-société » ne semble plus être pris au sérieux en 1979. L'appel à la morale chrétienne peut effectivement me faire sourire aujourd'hui, mais je me demande ce qui représente maintenant l'intérêt public au tribunal des livres. À l'inverse, peut-on encore protéger les œuvres et les auteurs au nom du bien commun ? Gisèle Sapiro, dans son étude des procès littéraires de France, observait que de nuire à la société était ce que l'on reprochait le plus souvent aux œuvres. Chez nous, certains craignent que notre système de droit ne favorise les intérêts privés, au détriment parfois de l'intérêt public. Comme si l'accès à l'information ou la saine discussion démocratique pouvaient être défendus par des individus désireux de protéger leurs avoirs.

---

[34] Denise Boucher, *Les fées ont soif*, Montréal, Éditions Typo, 2008, p. 57.

La censure, ainsi, aurait aujourd'hui ce visage froid et distant de la personne morale, utilisant ses ressources financières considérables pour défendre des intérêts privés. Et c'est en ne montrant pas de respect pour ce code de notre temps, pour la valeur supérieure de l'argent, que les livres de maintenant font une contribution de courage. Catherine Mavrikakis, à propos de Genet, écrivait ceci que je lis comme une invitation : « Il faut croire que c'est à chaque intellectuel, à chaque artiste, à chacun de trouver son propre mode de résistance anachronique. [...] Les façons de pervertir le consensus social, de produire des contradictions, sont sans cesse à réinventer[35]. » C'est peut-être aussi en écrivant des œuvres au « nous », avec des préoccupations collectives, que nous nous inscrivons le mieux contre l'esprit de l'époque, rendant la tâche plus ardue à nos pauvres avocats.

Le tribunal – C'est la Reine qui porte les accusations. (*Rires dans la salle*)
Pierre Vallières – Pourquoi qu'elle vient pas siéger, la Reine ? Que la Reine vienne ici[36]...

Reste la censure de l'État. Dans *Liberté d'expression : guide d'utilisation*[37], il est avancé que ce type de censure a diminué de façon importante dans la seconde moitié du XXe siècle. Or, nous la reconnaissons dans de nouvelles formes, et nous pouvons tout de même sentir sa menace grandissante. Que dire, par exemple, des nouvelles règles définissant le terrorisme, dont devraient s'inquiéter tous les éditeurs[38] ? La criminalisation des mouvements étudiants, écologistes, anticapitalistes et autochtones rappelle la chasse aux communistes ou, plus récemment, l'acharnement contre le mouvement indépendantiste québécois (chasse aux sorcières, dirait Silvia

---

[35] Catherine Mavrikakis, « Du bon usage de l'anachronique en littérature? », *À bâbord!*, automne 2011, p. 19.

[36] *Le Procès des cinq*, *op. cit.*

[37] Charles Montpetit, *Liberté d'expression : guide d'utilisation*, Montréal, Union des écrivaines et des écrivains québécois, 2003, 40 p.

[38] « 83.221 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, quiconque, sciemment, par la communication de déclarations, préconise ou fomente la perpétration d'infractions de terrorisme en général – exception faite de l'infraction visée au présent article –, sachant que la communication entraînera la perpétration de l'une de ces infractions ou sans se soucier du fait que la communication puisse ou non entraîner la perpétration de l'une de ces infractions... », www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=E&Mode=1&DocId=6932136&File=155#42
.

Federici[39]). Ce sont les idées que les gouvernements tentent de contrôler et, puisqu'ils ne le peuvent pas, ils contrôlent les gens qui les émettent. Ainsi, les livres reprennent leur place dans les enquêtes[40] et justifient des arrestations de manifestant.e.s, de la même manière que de nombreux procès de 1970 utilisaient *Nègres blancs d'Amérique* comme pièce à conviction.

Moi, militante post-altermondialiste et féministe de la troisième ou quatrième vague, je me lis dans les récits de prisonniers politiques du FLQ, dans le *Procès des cinq*. Je connais cette incommunicabilité, la défense de la pensée qui se heurte à la procédure, Vallières et Gagnon tentant de faire la preuve de leur bonne foi et de la qualité littéraire de leurs écrits. Naïfs comme nous, disant *nous avons voulu bien faire*. Naïfs comme les artistes disant c'est de l'art, vous ne comprenez pas. Mais personne ne cherche à comprendre, la punition n'écoute pas. Reste *interdite*. Nous nous épuisons contre cette porte fermée. L'accusation rompt la discussion. En 1971, on accuse Chartrand, Vallières, Gagnon, Lemieux et Larue-Langlois de « sédition », on leur reproche des « Libelles séditieux », comme on dirait aujourd'hui « terrorisme ». Peut-être aussi que j'admire le courage des cinq, qui s'obstinent à défendre des grands principes au mépris du décorum. « Personnellement, je ne veux pas accepter d'être ici pour la forme. Je veux, vu qu'on me force à subir un procès, que ce soit un procès judiciaire, que ce soit un procès juste, que ce soit un vrai procès, que ce soit un procès impartial ; autrement je n'ai rien, absolument rien à faire ici[41]... »

C'est un procès où deux discours, deux langages s'affrontent, un procès spectacle, avec un vrai combat pour une fois. Ce qui fait de ce procès un événement important, c'est la victoire du politique sur la forme, qui provoqua une série de verdicts de non-culpabilité. Aujourd'hui, alors que nous avons souvent l'impression que les institutions et les structures sont en soi le pouvoir, il est particulièrement inspirant de lire cette résistance possible, cette échappée de la machine.

Il n'est pas vrai que cela continuera de fonctionner malgré nous. Il faut parfois y croire.

---

[39] Dans son histoire de la chasse aux sorcières (*Caliban et la sorcière*, Entremonde et Senonevero, 2014.), Federici attire mon attention sur une « faute » ancienne de la littérature, soit la sorcellerie, l'incantation, la révélation de vérité ou l'évocation d'un changement espéré. Ce n'était souvent pas de magie que l'on accusait les femmes dérangeantes, mais de parole.

[40] Alec Castonguay, « "Dérive" sécuritaire à Toronto », *Le Devoir*, 29 juin 2010, www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/291744/derive-securitaire-a-toronto.

[41] *Le procès des cinq*, Montréal, Lux éditeur, 2010, p. 114.

P3-d La contrainte créatrice

> La véritable iconoclaste est toujours accusée d'être une ennemie du progrès, du bien commun et de la société – et c'est exactement ce qu'elle doit s'employer à être. Dans un grand rire libérateur.
> – Anne Archet[42]

Dans son étude des procès d'écrivains[43], Gisèle Sapiro lie la responsabilité pénale et la croyance en l'influence sociale des livres. Elle lie l'expérience de la répression à la constitution des règles du métier, à la professionnalisation des métiers d'écrivain et d'éditeur, et aussi à un ensemble de transformations dans le livre.

> De tout temps, la restriction de la liberté d'expression a conditionné les pratiques d'écriture, induisant non seulement des habitudes d'autocensure, mais aussi des stratégies de contournement de la responsabilité auctoriale, par le recours à des procédés littéraires comme la fable, l'allégorie, le récit historique, la fiction. Qui plus est [...] l'expérience de la censure est, plus que tout autre facteur, à l'origine de l'alliance de tant d'intellectuels avec les forces du libéralisme.

Pendant tout le temps qu'a germé et maturé ce mémoire, j'ai cherché à comprendre et à parfaire mes stratégies en tant qu'éditrice, en tant qu'auteure. Les apprentissages s'accumulent, d'une expérience à l'autre, d'une lecture à l'autre, mais je les gardes tous dans ma palette comme des nuances et des astuces surnuméraires ; rien ne se retranche. Les moyens de parole se complexifient, mais il n'est pas question de renoncer ni à l'expression des idées, ni à l'invention, ni à la critique. Lorsque je me suis butée à de réels interdits, je me suis ainsi empressée de les contourner en changeant de contexte, avec une forme subjective ou un déplacement vers la fiction. Mais alors, il est arrivé que ce changement de pacte d'écriture m'amène *encore plus loin*. Un récit au *je* filtre moins la peur, le dégoût, la colère, l'amour, qu'un essai scientifique au *nous*. L'écriture de fiction amène un relatif plaisir d'exagérer, d'imaginer. Et rien n'assure que ces nouvelles audaces, nées d'une forme d'autocensure, ne soient pas plus dangereuses ou irrespectueuses que ne l'aurait été l'affirmation interdite en elle-même. Si je m'élève contre les entreprises de réduction du

---

[42] Anne Archet, « Iconoclasme 101 », *Le Blog flegmatique d'Anne Archet*, http://flegmatique.net, 23 octobre 2013.

[43] Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain, Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe- siècle)*, Paris, Seuil, 2011, p. 11.

vocabulaire, comme Paul Chamberland[44] s'inquiétait, à propos de notre affaire, qu'une compagnie veuille empêcher l'usage d'une expression, je me demande quel est l'impact réel de ces interdictions.

Quelque chose dans l'inventivité et le plaisir qui découlent du contournement des bâillons me rassure. Je pense aux mots comme « turlutte », qui désignent si bien ce qu'ils cachent, à la richesse du champ sémantique du blasphème. Quand on veut exprimer quelque chose, on trouve à le faire. Ce n'est pas que le contrôle de la langue soit sans effet. Mais les puissants, les censeurs sous-estiment à quel point nous sommes iconoclastes. Une personne qui ne peut révéler un secret peut quand même tourner autour du pot à travers toute son œuvre. Écrire est en soi un acte de liberté. « Un écrivain est quelqu'un qui a pris une décision: je vais m'en sortir. Et pour ça il va inventer des ruses et des chemins inédits. L'imagination est une force intime et politique. Elle est le contraire du "*There is no alternative*" des libéraux de gauche ou de droite. C'est la raison pour laquelle elle est critiquée et dépréciée[45]. »

S'il est vrai que les procès, c'est-à-dire la discussion sur ce qu'il est acceptable de dire en société, influencent le travail d'écrivaine, nous devrions trouver des leçons, ou des avertissements, dans les récits de procès. Je vois plutôt que le résultat le plus spectaculaire des procès littéraires est une sorte de parole déchaînée, que la censure embrase au lieu d'éteindre. C'est ainsi que je m'explique certaines prises de parole guerrières, comme celle de *Charlie Hebdo*, qui ne vont que plus loin à chaque menace. Les écrivains se construisent en contestation de la norme. Les autorités les construisent aussi comme marge. Si la répression radicalise l'expression, si les limites légales ne m'aident pas à déterminer ce qu'il serait bon et juste de dire, c'est peut-être dans la manière de parler, dans ce que nous connaissons de l'édition, de la lecture, de la situation d'énonciation écrite, que je peux trouver de meilleures réponses.

Écrire sans limite

La littérature accepte-t-elle des limites ? Il y a matière à croire que non. Même si un discours prétendument consensuel veut qu'on ne *puisse pas* tout dire, nombreux sont les écrivains

---

[44] « Une confiscation du débat public », *Le Devoir*, 1er octobre 2008, http://www.ledevoir.com/non-classe/208403/une-confiscation-du-debat-public.

[45] Martin Page, *Manuel d'écriture et de survie*, Paris, Seuil, 2014.

qui soutiennent au contraire que la littérature, elle, le peut. Et cette capacité, ce potentiel infini participe de sa définition. Dépasser les limites peut ainsi devenir une prescription. Le déraisonnable ne serait rien d'autre que l'éthique de la littérature. C'est, par exemple, ce que Catherine Mavrikakis aime de Duras : « Pour elle, la littérature a [...] le devoir insensé, insoutenable, de ne pas neutraliser ce pouvoir, de ne pas s'automutiler. [...] Elle est une détonation, un cri qui déchire le monde. C'est là son éthique. Celui de l'attentat à la pudeur et aux bonnes mœurs[46]. » Quand les écrivains réclament la liberté, il ne s'agit pas de cet état passivement sans contrainte, sans devoir, de cet individualisme absurde que les sociologues décrient. La liberté des écrivains obéit à une forme ou une autre de responsabilité envers un ordre « supérieur » à celui qui a cours. Un ordre que certains appellent *hypermoral*, et dont nous nous méfions tout en le désirant. Car il s'agit souvent d'une responsabilité de transgression. Si le *statu quo* était le Bien, alors la littérature serait le Mal. Même sans le vouloir, précise Bataille. Heureusement, un monde aussi manichéen n'existe que dans les fantasmes et la capacité de mouvement, de communication, contribue justement à l'éviter. Bataille le reconnaît: « Le Mal que la souveraineté exige est nécessairement limité : la souveraineté elle-même le limite[47]. » Défendre le dynamisme de la pensée et de la dissension n'empêche pas de se tromper, mais contribue à tout le moins à la possibilité du mieux.

Même si « la littérature » pouvait et devait tout dire, les écrivains, eux, ne peuvent nier leurs limites. Nous parlons à quelqu'un. Chacune son éthique, chacun sa manière d'être fidèle. Les écrivains, si forts pour étendre la liberté, ne sont pas moins prompts à s'engager et persévérants dans leurs responsabilités. Suis-je libre ? On est toujours libre dans une certaine mesure. Et contraint dans une autre. Ne serait-ce que par le corps et l'amour, que même les surréalistes reconnaissaient comme frontières[48]. Que signifierait une liberté parfaite sinon la solitude, la folie, la mort ? Je suis libre parce que je choisis mes attaches. Et elles sont nombreuses. Je peux faire de la littérature parce que je reconnais mes chaînes et que je parle malgré elles.

---

[46] Préface à Marguerite Duras, *Sublime, forcément sublime Christine V.*, Montréal, Héliotrope, 2006, p 20-21.

[47] *La littérature et le mal*, Paris, Gallimard, coll. « folio essais », 1957, p. 153.

[48] Voir notamment Maxime Catellier, dans *Effets de neige*, Montréal, Poètes de brousse, coll. « Essais libres », 2011, p. 64-66.

Écrivains en prison

Plutôt que de vous laisser lâchement bâillonner en jouissant d'une liberté sans grandeur, que disons-nous, complice, parce que silencieuse, vous ferez imperturbablement votre devoir, quittes à remplir la prison de vos personnes et agir par ainsi de la plus efficace façon en faveur des libertés de la Presse et de la Nation.
– Jacques Roumain, de prison[49]

La place d'un écrivain libre est en prison. Cette affirmation apparemment contradictoire continue d'être soutenue régulièrement. Elle découle d'un premier raisonnement aussi tortueux : « Vous m'enfermez parce que je suis *trop* libre. » Chez nous, cette idée de l'artiste hors-la-loi a trouvé pendant la grève de 2012 de bruyants défenseurs chez le groupe Mise en demeure. « Arrêtez-nous, on s'en fout, on s'est donné rendez-vous. Tous nos amis sont en prison ! », chantaient-ils en conférence de presse. La littérature et la politique poussent la parole jusqu'au crime ? Soit. Devenons criminels. Soyons les Robins des bois de la parole. La posture d'exclu doit bien pouvoir servir. Elle libère assurément de contraintes sociales. Puis, la puissance de la littérature réside dans l'impossibilité de l'arrêter. Punir, emprisonner les écrivains ne réduit pas toujours leur action. Les écrits restent, à ce qu'il paraît. Et nous fanfaronnons : aucune sanction ne nous arrête. Nous sommes les égaux des faiseurs de lois. Si la loi nous condamne aujourd'hui, la littérature la condamnera demain.

Dans ce combat de lettres où littérature et droit se nourrissent l'un l'autre de leur ambitions égales, l'affrontement passe sur le corps des écrivain.e.s. Devant un juge, nous nous rappelons nos idoles broyé.e.s, avant de disparaître ; nous pensons à notre famille plus qu'à la postérité. Oui, la prison fait taire. « Jamais la police ne sera autorisée à connaître ce que je pense. Jamais je ne la laisserai se saisir de mes idées pour les détruire, car la police est une brûleuse de livres, elle détruit ce qui est fragile. Il n'y a qu'un endroit sûr pour mes pensées : en moi[50]... », écrivait Albie Sachs de sa prison. N'est pas Jacques Roumain qui veut.

Et pourtant. Je ne peux pas nier que la répression soit un moteur.

---

[49] Jacques Roumain, *Œuvres complètes*, édition critique, Collection Archivos, Espagne, 2003, 1750 p.

[50] Dans le recueil *Écrivains en prison*, Genève, Labor et Fides, 1997 [édition originale anglaise par le P.E.N. international, 1996], 256 p.

« Alors une autre histoire commence ; pendant onze années de captivité – à Vincennes d'abord, puis à la Bastille – agonise un homme, naît un écrivain[51]. » Cette remarque de Beauvoir à propos de Sade peut avoir l'air d'une boutade (Il faut dire qu'elle ne se prive pas de s'amuser aux dépens du marquis.). Pourtant, elle y revient, elle y tient. Sade aurait-il pu écrire cette œuvre folle de liberté s'il n'en avait jamais manqué ? L'hypothèse – l'écrivain né de la prison – renvoie à de nombreuses autres. L'écriture s'épanouirait dans la contrainte, l'isolement voire la souffrance.

Non sans sadisme, l'interdit et la perte déclenchent le désir. « Nous interdire quelque chose, c'est nous en donner envie. Et nous l'abandonner tout à fait, c'est nous amener à la mépriser. Le manque et l'abondance aboutissent au même inconvénient[52] », disait Montaigne. Moi-même désirante, je parle autrement maintenant. Est-il honteux de le dire ? Mon bâillon m'a libérée. Bien indirectement ! Pour m'en défaire, j'ai pris une nouvelle route. Cette idée de condamnation créatrice a quelque chose de vieillot, un romantisme ridicule. Mes réflexions me mèneraient-elles par erreur aux poètes maudits ? Je ne suis plus une adolescente fascinée par la marge. Ici il s'agit de responsabilité face au monde et, si la marginalisation fait écrire, c'est parce qu'elle crée l'envie d'y contribuer encore, depuis le mépris, depuis l'incompréhension, depuis la prison. Voilà ce que les responsables juridiques des compagnies minières ignorent, voilà l'effet des bâillons. C'est aussi ce que les législateurs, les juges et les requérants pourraient apprendre : que la littérature soit mauvaise ou non, les outils légaux ne peuvent rien contre elle.

---

[51] Simone de Beauvoir, « Faut-il brûler Sade ? » *Faut-il brûler Sade ?*, Paris, Gallimard, 1955, p. 28.

[52] Michel de Montaigne, *Essais*, tome II, 15.

P4- Interrogatoires hors cour

Transcription de témoignages

Interrogatoires sans défense des ami.e.s, en l'absence d'avocat

Elodie Comtois, responsable des communications chez Écosociété :

Elodie me reçoit chez elle, l'été. Elle porte comme toujours des bretelles de couleur, des bijoux ; j'entre dans sa maison qui lui ressemble : moulures décorées, piano, plantes envahissantes, gentils messages postés sur les murs, tissus chaleureux, beaucoup de livres. Nous ne nous sommes pas revues depuis des mois et nous restons à distance polie l'une de l'autre, en proie à des pulsions contradictoires d'attirance-répulsion. Celle pour qui je me suis souvent levée le matin, avec qui j'ai le plus expérimenté ce sentiment de faire équipe, je n'arrive pas à m'en sentir loin, malgré le temps qui passe. Nous en sommes venues à éprouver l'une pour l'autre un sentiment assez ancien pour devenir neutre, ni bon ni mauvais, comme la confiance de faire partie du même corps.

Je lui ai apporté des canneberges bio enrobées de chocolat noir ; elle m'offre des crèmes glacées d'une sensualité scandaleuse : noix d'abricot et hibiscus. Nous abordons sans détour toutes mes questions ; il n'y a pas de pudeur et nos mots n'entravent pas la dégustation lente de ces douceurs. Nous avons l'habitude de pire.

Je me retiens mal de compléter ses phrases. Elle parle en soutenant mon regard chaleureusement, comme pour s'assurer de mon affection, qu'elle a. Ce que j'entends le plus dans son propos, ce n'est pas le discours connu par cœur, la voix officielle des Éditions Écosociété, mais sa recherche de réparation. Nous n'approfondissons rien ; le sens, nous l'avons trouvé dans le fait de nous réunir pour parler.

Alain Deneault, co-auteur de *Noir Canada* :

Quand j'ai invité Alain à participer à cette performance, il m'a répondu que c'était traumatique, pour lui. Puis, il m'a demandé à QUI s'adressait ce témoignage. Il était essentiel pour lui de ne pas perdre un instant de plus dans un travail de parole qui ne trouve pas d'interlocuteur. Après cinq ans, il avait l'impression de n'avoir jamais été écouté, de ne pas pouvoir l'être. En effet, dans le cadre juridique, il ne l'est pas. Mais le trouble d'Alain, au téléphone ce matin-là, même s'il s'ajoute à une longue série de troubles semblables, m'étonne. Comment un écrivain, enseignant, régulièrement invité dans les médias à se prononcer sur des sujets de société variés, comment cet homme-là, dont

la parole déferle, acérée, et fait trembler, peut-il souffrir de ne pas être entendu ? C'est qu'il connaît bien les contextes qui bâillonnent. Je lui explique que mon projet s'adresse à mon milieu universitaire restreint, des littéraires. Je voudrais, Alain, que tu me parles à moi, ou même à toi. Que tu dises ce qui compte vraiment, ce qu'il y a à retenir pour nos pairs, qui pourraient s'identifier à cette histoire. Faire l'exercice de parler comme si nous allions être entendus. Il est surpris, puis rassuré. (Remarque bien, lectrice, comme tu es rare et précieuse !)

Quand je vais finalement le voir, je lui parle de ma nouvelle manière d'échanger l'édition. Je lui dis tu m'aides, je me rends redevable. Il rigole et murmure quelque chose d'à peine audible « la dette est déjà interminable ». Je ne demande pas de précision. Il parle sans doute un peu de moi, mais surtout de lui, de tout ce qu'il a donné. Je me dis il faudrait que je lui dise qu'il n'est pas trop tard pour entrer dans la réciprocité, l'entraide. Puis je me retiens. Personne ne pourra compenser pour son travail, ses efforts épuisés contre le mur du Droit. Je sais que nombreux sont ceux et celles qu'il inspire encore, et qui veulent joindre leur voix à la sienne. Innombrables sont les relais. Que je parle, que nous parlions, constitue déjà une réponse. Je lui souhaite d'y trouver, à long terme, consolation.

Il me dit que pour lui, la responsabilité de l'auteur n'est qu'en amont. Puis il parle de son « deuxième travail d'auteur », celui qui est public. Il les sépare, il voudrait une écriture libre, pure, mais il occupe tout de même sa place dans l'institution avec détermination.

Tout de suite après cette rencontre, je pars vers la lecture publique du livre *Drama Queen*, en présence de l'auteure malade, qui n'a encore que quelques jours à vivre. Elle est là, flamboyante dans sa chaise roulante, et les comédiennes nous lisent en tremblant sa vie de cancéreuse, les détails sordides de son quotidien, ses peurs et ses plaisirs. Son désir déferle ; tout le public rit et pleure. Vickie Gendreau ne sépare pas les responsabilités de l'auteure entre « amont » et « aval », c'est pour elle une question de survie[53].

Anne-Marie Voisard, responsable juridique chez Écosociété :

J'ai attendu cet interrogatoire pendant presque un an et je m'étais résignée à ne pas le faire, même s'il est essentiel. Je vois Anne-Marie toutes les semaines, mais l'interro n'a jamais sa place. La seule évocation de mon mémoire lui donne des airs de rat de laboratoire. Elle se braque, comme si

---

[53] Vickie Gendreau, *Drama queen*, Montréal, Le Quartanier, 2013.

je voulais la piéger, et je ne le veux pas. Je cherche précisément l'inverse. Alors j'attends. Et un jour elle est prête.

Elle pourrait parler tout l'après-midi sans difficulté, mais ce n'est pas ce que je veux. Il y a saturation ; nous en avons tant parlé. La démarche la rend triste, mais d'une tristesse déjà moins vive. Elle me dit « c'est triste, ce que tu fais. Moi je me sens libérée de travailler sur autre chose. » Elle prépare un essai critique du droit qui ne peut pas ne pas être majeur. J'ai hâte de la lire. Nous nous disons que nous étions jeunes, surtout elle. Nous parlons de sa jeunesse et je crois que cela m'apaise. Il n'y a pas de regrets, ni de réparation, seulement sa capacité d'aller ailleurs. Elle a eu 30 ans avant la fin de ce mémoire.

P4-a Anti-interrogatoire 2 : la responsabilité

VLF : Un autre gros mot : quelle est ta responsabilité en tant qu'auteur ?

AD : La responsabilité en tant qu'auteur ? Écrire un livre ! La responsabilité n'est qu'en amont. Pas en aval. Il n'y a pas d'aval dans la responsabilité d'écrire. En disant cela, je suis encore dans mon vieux, vieux bagage, [...] la distinction entre écrivain/écrivant de Barthe. Le texte parle de lui-même. Juste cette idée qu'un auteur va venir défendre son texte (qu'on soutient même à l'université avec les soutenances de thèses, qui m'apparaissent à mon avis une contradiction), c'est un malheur. On ne devrait pas avoir à soutenir une thèse. En droit, c'est encore plus fou : il y a beaucoup de valeurs supérieures monumentales qui s'ajoutent, complètement écrasantes. Au fond, ce n'est plus le texte qui parle, à la fin, ce sont les retranscriptions d'interrogatoires ou de rencontres formelles qui s'ajoutent, qui prennent le dessus. En cour, un essayiste vient dire : « En fait, ce que j'ai voulu faire c'est : "..." » et cette chose aurait une valeur supérieure au livre. C'est aberrant. C'est juste une autre écriture. Après, on peut en parler, mais je confère un statut nouveau à cette parole-là. Et c'est tellement clair, pour ma part, que je vois ça comme être ambidextre, ou polyvalent, je ne sais pas comment le dire... Quand j'interviens après avoir fait un livre, c'est un autre travail. Et je le vois vraiment comme tel. Alors j'oublie ce qu'il y a dans le bouquin. Je ferme le livre, je n'y pense plus, je reprends mes notes, mes thèses. Et là, j'écris une proposition qui est destinée à la scène verbale, à la scène médiatique en fonction de son économie, en faisant comme si c'était

correspondant, alors que c'est une correspondance très éloignée. Il n'y a pas de lien équivalent. C'est ce qui fait que ça marche. C'est autre chose. Je n'y pense plus, au bouquin, quand j'interviens. De toute façon, 90 % de ce qu'il y a dedans n'est pas adaptable, pas médiatisable. Pour moi, c'est un autre registre, c'est de la scène. Ce n'est plus une responsabilité d'auteur, c'est une responsabilité d'intervenant public.

EC : J'ai un rôle de circulation des idées. Et ça va loin, dans une perspective éthique. C'est une mission, selon moi, de faire en sorte que la maison d'édition continue à être une espèce de sable dans l'engrenage, qui vienne empêcher que le monde tourne comme il tourne...

VLF : Donc, la possibilité que ça dérange, c'est au cœur de ton travail...

EC : Ouais. C'est ça le but.

[rires]

VLF : Le juge va aimer ça.

EC : C'est le but de mon travail. Qu'on entende les idées qui sont dérangeantes en général dans les livres qu'on publie. Je pense que le thème « à contre-courant », il est complètement adéquat pour la maison d'édition ; mon rôle, c'est qu'on entende le plus possible ce qui est « à contre-courant ».

VLF : Est-ce que ta façon de voir ça a changé à cause de *Noir Canada* ?

EC : Évidemment... C'est encore plus fort.
[...] *Noir Canada* a positionné la maison comme une maison d'édition résistante et engagée, qui ne pliait pas devant la menace et se donnait les moyens de son discours critique, même si c'était menaçant, que ça menaçait sa survie. Il y avait un vrai respect de l'éthique de la maison d'édition, dans notre façon de vouloir poursuivre et de ne pas plier... Effectivement, je pense que ça a établi une certaine respectabilité de la maison devant le public, les auteurs et mêmes les éditeurs. On pouvait passer peut-être pour des têtes brûlées un petit peu, mais je pense qu'avec le temps (la

respectabilité prend du temps), elle est là maintenant. Tu sais, on entend souvent des éditeurs qui nous disent : « Oh ! Nous, je ne sais pas ce qu'on aurait fait, hein… »

VLF : Est-ce que ça a changé quelque chose quand même dans ta façon de parler des livres ?

EC : Oui, d'une certaine façon, parce que ça m'a permis de voir qu'il fallait être encore plus corrosifs, finalement. [rires] Oui, c'est vrai. Pour moi, ça a eu l'effet inverse du bâillon. C'est peut-être lié à mon caractère…

VLF : Ça t'a donné du courage ?

EC : Le sens de la provocation. Vous voulez vous frotter à nous ? Bien vous allez vous frotter encore longtemps. Tu sais, quand on a publié *Les sables bitumineux*, moi, j'étais contente, parce que ça continuait dans cette démarche de dénonciation des multinationales qui ont des tailles d'État, puis qui vont loin dans leur pouvoir. Tout ça m'a fait réaliser le rôle, le pouvoir de l'argent, mais en même temps la possibilité de le contrer.

AMV : On est dans un moment historique où il y a un rétrécissement assez épeurant de la sphère publique et, s'il y a une responsabilité dans la prise de parole, c'est peut-être de réinscrire un certain nombre de questions dans le domaine du commun. C'est ce que je dirais de façon très générale. C'est comme ça que je pense la responsabilité, en particulier quand on soulève des questions qui touchent des gens en position de vulnérabilité. C'est là que j'amène la question de la colère et de l'indignation : il y a des situations de vulnérabilité, de domination, d'assujettissement, qui supposent aujourd'hui qu'on prenne la parole pour les dénoncer publiquement, qu'on se sente concerné.e.s par ce qui relève de la vie de la cité, du commun, et j'ai l'impression que c'est précisément ce qui était questionné dans notre affaire, au-delà de la vérité. Ce qui nous était reproché, finalement, c'était de nous mêler de ce qui nous concerne. C'est un réflexe, il me semble, qu'on a perdu. Je réfléchis à ça en ce moment. Au-delà de la vérité, je me demande s'il n'y a pas quelque chose de dérangeant en ce moment du simple fait que des gens se permettent d'intervenir, de se sentir concernés, responsables, si ce n'est pas en soi quelque chose qui apparaît comme déraisonnable du point de vue du droit. On ne devrait pas se sentir responsables du sort des uns ou

des autres. Il y a une tentative de privatisation de ce qui, me semble-t-il, nous incombe à tous et à toutes. Donc, la responsabilité, c'est une résistance par rapport à cette privatisation-là, c'est d'essayer de ramener ces choses dans la sphère publique, de faire en sorte d'en débattre, d'en découdre. Déjà, de se poser ces questions, c'est en soi un acte de résistance. [...]
Je réfléchis à la nécessité de la transgression et à la nécessité de se reposer, de prendre soin de soi. Pour moi l'un va avec l'autre, c'est-à-dire qu'il y aura d'autres transgressions, encore. On est dans un moment tel (je ne suis pas sûre que ça n'a pas toujours été le cas... je suis pas historienne, ce sont des perspectives qui m'échappent)... de toute évidence, en ce moment, il va falloir encore transgresser, désobéir, et s'exposer à de la répression. On a continué à le faire après *Noir Canada.* Nous, l'année où, soi-disant, on réglait, en fait, on était dans la rue, puis on se prenait les flics en pleine gueule. Tu parlais d'être soulagée... je ne vois pas les choses comme ça, tu sais. Je me demande plus comment et quand transgresser. Et pourquoi et quand est-ce que ça vaut la peine, quelle énergie on a, de quelle façon on s'y prend. Je ne me sens pas soulagée, JE N'ARRIVE PAS à penser les choses comme ça. Je pense à la nécessité de la transgression, ça oui. On a un devoir, oui. Ça me ramène à la question de la responsabilité, que j'ai un peu esquivée tantôt, on a certainement une responsabilité de transgresser la loi. Ça peut paraître étrange. Ensuite, on a aussi une responsabilité en termes de... respect d'une certaine forme de contrat. Je suis en train de me réconcilier avec l'idée de contrat, de le réhabiliter dans mon discours, d'y réfléchir plus posément. Qu'est-ce que ça peut supposer, le contrat ? Est-ce que la responsabilité, ce n'est pas ça, est-ce que tout rapport ne repose pas sur une forme de contractualisation ? Je suis dans cette réflexion-là [...] la loi, le contrat, ça pourrait être des termes nobles, je pense. [Elle sourit.]

VLF : La responsabilité, elle est multiple. Moi je la sépare. Il y a plusieurs types de responsabilités que je reconnais, que je tente d'assumer. J'ai une responsabilité d'éditrice. [...] J'ai une responsabilité d'éditrice envers les auteurs. C'est quelque chose de très important pour moi et personne n'en a parlé. J'ai la responsabilité d'aider l'auteur dans sa propre responsabilité face à son texte. Je dois offrir une résistance, servir de tampon, un peu, entre l'auteur et ce que son œuvre crée. Je dois accompagner l'auteur dans ce deuxième temps de l'écriture, le deuxième temps de l'œuvre, qui est le temps de la publication, et de la réception. Et c'est un accompagnement qui n'est pas seulement une aide psychologique, il y a aussi une question de stratégie. De ce point de vue-là, j'ai beaucoup appris, j'ai été très touchée par l'affaire *Noir Canada* (pas seulement de ce point de vue-

là). Les auteurs ne semblaient pas comprendre cette responsabilité. À certains moments, l'auteur avait envie de ce procès, il voulait se prouver, c'était SA bataille (c'est normal). Donc, qu'on soit là avec lui ou pas, malgré ce qu'il a pu dire, ça lui importait très peu. C'est quelque chose qu'il aurait fait, malgré tout. Donc j'ai une responsabilité dans le monde, comme citoyenne, de me préoccuper de ce qui se passe au Congo, de ce qu'on fait à la planète, j'ai une responsabilité dans ma société, de défendre la libre parole. J'ai une responsabilité par rapport à la Littérature, mais j'ai cette responsabilité envers les auteurs qui m'a fait faire ça. Cette aventure pénible, incroyable, de *Noir Canada*. Et ça, c'est quelque chose que personne ne sait. Les gens aiment bien se moquer des éditeurs ; on nous perçoit comme des profiteurs, mais cette responsabilité-là, elle est essentielle. Ça fait partie du sens de l'édition pour moi. Donc il y a un travail d'édition en amont qui concerne le texte, mais il y a un travail d'édition qui vient après, qui est dans la stratégie, le passage, le relai, le soutien, la solidarité.

J'ai un autre type de responsabilité aussi qui est peut-être moins publique ; c'est une responsabilité, je dirais, d'humaine. Et celle-là, elle entre en conflit parfois avec la responsabilité publique, mais pas toujours. J'ai une responsabilité de m'occuper de mon fils, de ne pas laisser souffrir les gens autour de moi. Les deux responsabilités sont liées, c'est ce qu'on a vécu avec l'*Affaire Noir Canada* : il y a un moment où on ne peut plus assumer une responsabilité publique si on n'a pas pris soin des gens. Donc, ce que j'en apprends... je ne sais pas si j'en apprends quelque chose en fait [rires]. Je voulais dire qu'il y a un équilibre à maintenir entre les différents types de responsabilité, mais peut-être que ça sera toujours déséquilibré ou potentiellement en conflit.

P4-b Anti-interrogatoire 3 : bâillons

VLF : Est-ce que c'est un regret, ça, pour toi ?

EC : Le retrait du livre ? C'est sûr. Mais c'est un regret dans l'absolu. Ce n'est pas un regret raisonné. C'est un regret... Dans un monde idéal, j'aurais voulu qu'il continue à exister ; c'est dur, de retirer un livre du marché. Maintenant, je suis quand même en paix avec la décision parce qu'un autre livre a suivi. S'il n'y avait pas eu de livre suivant, je serais encore amère. Mais tu sais, je rêve d'une édition pirate.

VLF : Il y en a sans doute.

EC : Oui.

VLF : Ce qui m'a bâillonnée, moi, dans cette histoire ? Je me suis sentie bâillonnée de toutes sortes de manières. Le fait de se faire dire tout à coup les mots qu'on peut utiliser, qu'on ne peut plus utiliser, le fait de me faire dire que mon travail de publication est déraisonnable, le fait d'être confrontée à ces gens qui sont des censeurs professionnels, qui passent leur vie à faire taire les autres par toutes sortes de moyens, ça m'a fait percevoir tous les autres bâillons dans la vie. Et ça me les a rendus insupportables. Il y a un grand nombre de bâillons qu'on supporte, que tout le monde supporte, il y a des conventions sociales, des choses qu'on ne dit pas pour ne pas faire de la peine, il y a des combats qu'on ne mène pas, parce que ce serait trop épuisant ou qu'on a peur de créer un conflit qui serait pire encore. Je ne parle pas juste d'autocensure, mais de pressions...
Ce procès m'a rendue capable de me battre pour parler et, d'avoir souffert, d'avoir vu mes ami.e.s souffrir pour défendre ce droit de parler, ça me rend beaucoup plus résistante aux polémiques, aux controverses... Je l'étais déjà, j'aimais ça, mais c'est ce qui fait que je peux y aller moi-même et ne pas avoir peur de dire ce que je pense aux gens qui sont concernés directement. On n'a qu'une vie à vivre, si vous pensez quelque chose, dites-le, assumez, à quoi ça sert d'avoir peur de pousser au bout la discussion ? Je n'ai plus la retenue qui faisait que je défendais principalement la parole des autres. C'est clairement cette histoire qui m'a fait sauter dans l'arène publique.
Les bâillons que je vois, ils m'ont toujours dérangée, mais je ne les ai jamais perçus comme actifs. Je sais maintenant qu'il y a un travail actif. Il y a quelque chose qui fait taire les marginaux. C'est un travail qui n'est pas officiel, pas déclaré, pas nécessairement conscient même, mais c'est un travail. Il y a des actions qui font taire les femmes, qui font taire les enfants, qui font taire les pauvres, etc. et ce sont ces bâillons-là que je veux enlever maintenant. Ce sont eux qui me dérangent. Ce sont des bâillons que le droit impose avec tant d'arrogance, mais qu'on pose aussi autrement. Loin du tribunal, c'est le même combat qui continue.

AMV : À partir du moment où j'ai été responsable des affaires juridiques chez Écosociété, je me suis trouvée simultanément à être en porte-à-faux avec tout le monde. Dans mon rapport avec les

procureurs, mon rôle consistait à être perpétuellement au sens fort en négociations. Je n'étais pas *que* en opposition, mais j'essayais d'agir comme un miroir qui reflétait aux procureurs toutes leurs contradictions, leur étroitesse d'esprit, tout ce qui me semblait dans ce système-là, au sens fort, INJUSTE, donc qui semblait un déni de justice, un contre-droit. Et en même temps, j'avais dans mon retour à la maison d'édition ce rôle de conseiller, de limiter à une certaine prudence, ce qui était absolument l'inverse de ce que je pouvais faire par ailleurs auprès des procureurs. D'une part, je représentais, je pense que je le faisais bien (mon procureur s'est pris avec moi des échanges qu'il ne s'est jamais pris dans sa vie et desquels il doit garder un souvenir particulier... [rires]), mais c'est là qu'agit l'autocensure : j'agissais moi-même comme un procureur, j'agissais moi-même comme la personne qui enjoint à être raisonnable, c'est ça, qui conseille de limiter sa parole publique et d'être prudent... C'était une position extrêmement désagréable. [...]

J'ai passé une heure cette semaine au téléphone avec la bande de Val-Jalbert[54]... et mon discours consiste à leur dire, par exemple ceci. Ils me demandent : « est-ce qu'on peut faire ceci sans passer par notre avocat ? » Et ma réponse est évidemment : « Vous ne pouvez pas faire cela, c'est terrible, car vous devez absolument passer par votre procureur, nananaaa ». J'ai une longue réponse, au terme de laquelle je dis : « Tout ce que je viens de vous dire, c'est de la foutaise ! Ça c'est du point de vue du droit et par ailleurs vous pouvez penser par vous-mêmes, mais sachez que vous vous exposez à diverses facettes de la répression, votre avocat peut vous larguer, vous pouvez perdre vos assureurs, etc. » Donc, c'est une posture qui est en soi schizophrénique, tu sais, mais extrêmement intéressante aussi... C'est beaucoup comme ça que j'ai vécu le bâillonnement.

L'autre façon, évidemment, c'est tous mes échanges avec le procureur. Toutes ces fois où on nous a dit – heu... je t'en ai déjà parlé, mais... – il y a un moment dans la procédure (je ne pense pas que ce soit le fait de notre affaire, à mon avis on peut penser ça de manière systémique), il y a un moment dans la procédure judiciaire, où le foyer de tension se déplace et on n'est plus en conflit ou en négociation avec la partie adverse (qui de toute façon reste une fiction 99,9% du temps) et finalement, la tension se déplace et la négociation a lieu avec son propre procureur. Ça, dans notre cas, et là je pense que c'est exceptionnel par contre, ça, ça a duré pour nous des mois. Des mois et des mois de négociation de tous les instants avec nos propres procureurs, donc un rapport assez pervers, où il y a à la fois de la complicité, puis de la bienveillance, puis c'est vraiment complexe,

---

[54] Voir la campagne SOS Val-Jalbert, sévèrement réprimée pour avoir critiqué un projet de barrage à travers un site web parodique, <sosvaljalbert.com>.

mais il y a beaucoup de bâillonnement aussi... Je ne pense pas que je me sois autocensurée, j'ai dit beaucoup de choses, mais on m'enjoignait tout le temps à plus de censure, plus de prudence et je me faisais à mon tour porte-parole de ce discours répressif auprès de ma bande. Il y a quelque chose là qui est romanesque. S'il y a de la littérature dans cette histoire de mon point de vue, c'est dans ce retournement des choses. La procédure judiciaire fait de nous cet être tourmenté, d'une façon ou d'une autre. Je ne pense pas que ce soit propre à la position que j'ai eue. Tôt ou tard, on intériorise les prescriptions de ce système. [...]

À divers degrés, on est tous pris là-dedans. C'est un système qui nous avale. La question du bâillon, elle est multiple. Du fait de ma posture, parce que c'est comme ça que tu introduisais ta question (après évidemment on pourrait parler de la façon dont on a occulté la question des mines, des choses qui sont fondamentales...), du fait de ma posture particulière, il y a ceci qui est singulier : que, moi-même, j'aie eue à aller me battre avec un conseil d'administration pour leur dire... heu... je n'arrive même pas à le dire, mais, oui : « il faut baisser les bras, on va y laisser notre peau ».

Ça, je ne l'oublierai pas.

P5- Fictions juridiques

Les plaideuses

Il faut voir sur ses amis l'usure de la peur. Savoir ses inspiratrices harcelées, ses collègues déshabillées par les bras de l'ordre, penser à son dossier, chaque fois plus lourd à la cheville. Il faut avoir marché, avec des acouphènes d'hélicos, la tête nue entre des rangs d'agents armés. Des colosses puérils, vidés à l'entraînement, aveugles à l'humanité, mais juges de ton droit.

Il faut avoir négocié dans un bureau luxueux, devant des fonctionnaires parlant une langue étrangère, en termes de statistiques et de pouvoir, l'importance de l'histoire, la valeur de la pensée. Il faut avoir été petite et seule devant les mallettes de l'importance, les cravates de connivence, le rasage de l'autorité. Hors du champ gravitationnel de la norme, révéler l'ampleur de ses errements les plus intègres.

Il faut avoir dû faire lire sa correspondance amoureuse à des avocats.

Pour écrire *from scratch*, parler à travers le bruit, s'avancer, se tromper. Affirmer sans attendre la décision du comité ou les slogans de l'équipe commerciale. Manquer d'esthétisme. Oser la malséance : interpeller.
Je te parle.
Et ma voix frêle, informe, dramatique, coincée sous le contexte, honteuse de sa posture théorique barbare, pèse. Sur mes épaules de secrétaire.

Hors des limites raisonnables de la parole, militants en prison, intellectuelles torturées ne reviennent pas dans l'espace autorisé. Et même les prétentions de démocratie ne changent à la répression que le packaging. Non seulement les morts des colonnes de pertes, mais aussi ceux des assassinats politiques, ne se dissimulent plus et s'affichent en milliers de vidéos gratuits que l'on ne peut plus

croire. Faute de légitimité. Faute d'apprentissage. Qui ne s'est pas dit, en regardant la tache rouge disparaître sous le bulldozer, l'aurais-je fait ? Voilà je suis têtue.

Je ne voudrais pas mourir silencieusement empoisonnée, suintant par mes cancers les toxiques que mon enfant berce aussi en son sang chaud. Ni finir rongée par la honte, plus paniquée que divertie dans ce fauteuil tiède fusionnel, si détachée de la vie que la mort même n'arrive plus.

Un jour ce sera moi. Je ne résiste pas aux provocations des ogres, je mets mes pieds dans les chemins des fous. Ma chair explosera, vulgaire, anonyme à l'écran, une femme, une bavure, pas assez de couilles pour devenir martyre. De toute manière je demanderai grâce, j'essaierai de fuir les coups ; quelques amis seront témoins de ma peur qu'ils emporteront.

Et avec elle la bêtise, la sauvagerie du geste sûr de son droit.

Irresponsable, je l'aurai bien cherché.

Mais les fesses cimentées à la chaise à roulettes, je me suspends au continuum de mes yeux, l'écran-prothèse qui n'atténue pas mon handicap d'action sur le monde. Je porte talons hauts et blouses blanches, mais je n'ai pas les moyens de l'élégance. Les fractures de mon cœur chaud se voilent derrière une peau verdâtre, deux vestes, une sclérose, qui ne retiennent pas la tempête. Quelque chose, quelque chose sûrement gruge ma pyramide, comme des gouttes de bonheur sur les sédiments froids. Le principe physique de la liberté.

Puis je m'avance. Si petite dans la foule. Si menue que ma grandeur, quand elle perce, effraie. Mes yeux roulent sept fois dans leur orbite avant de voir. Je les pose sur l'assemblée avec douceur, en reconnaissance. J'ouvre la bouche, aspire l'air qui prend du relief en grimpant depuis mon ventre ; des sons délicats se forment contre ma langue, je souffle un vent de flûte. Mes lèvres se plient et se gonflent près du micro. Je sens la pensée qui passe. Nous entendons ma voix neuve, légère hors du nid. Je taille par de légères lames vibratoires l'idée exacte, l'image d'horreur que tous repoussaient. La mer s'engouffre par nos brèches.

Maintenant je mets un monstre au monde et, l'air de rien, il court sur nous en vagues brutales. Nos racines dénudées s'étirent dans le vent.

L'histoire de Béalys

Béalys-qui-lit a des yeux ronds comme des hublots, deux fenêtres noires qui aspirent la lumière. Et quand elle ferme les paupières, la force d'attraction oculaire s'exerce au travers. Elle consacre toutes les ressources de son corps bouillant à l'intégration de ce qui n'arrête pas d'entrer par ses yeux. De loin, elle semble menue, mais quand elle tourne la tête et montre son visage, c'est un trou noir qui nous percute. Elle avale les textes, les paroles, les pensées, elle tente de choisir les plus belles, mais il y en a tant et l'engloutissement va si vite. Quand elle veut dire quelque chose, quand il faudrait qu'elle proteste, ou qu'elle demande, elle ouvre la bouche et les mots des autres prennent cette fenêtre-là pour un nouveau chemin vers son gouffre. Alors elle se fige, mâchoires et orbites écartées, elle reçoit. Son silence ne paraît pas dans le vacarme autour. Elle déglutit. « Quelqu'un finira bien par dire ce que je pense. »

Et les mots en effet disent tout et son contraire. Ils s'agitent braillards, doux, pertinents et frivoles. En colonie de parasites autonomes. Leurs histoires prennent vie ; elles gonflent, transportent Béalys au-dessus des trottoirs. Les mots des autres ne s'agencent jamais exactement comme dans l'esprit de Béalys, mais ils s'en approchent souvent, et font des tableaux compliqués, de hautes structures en couleur autour d'elle.

Elle se dit ce sont peut-être bien mes mots après tout.

Et quand elle danse, les textes suivent son regard comme des lions de cirque.

Les pieds de P. Garver

Les écraseurs d'humanité ont les bottes propres et le menton gras. Les mains rougies à force de conclure des ententes brutales. Ils parlent de statistiques mortuaires la moutarde aux commissures. Ils croient qu'une colère de petit homme peut faire plier l'histoire. Pensent-ils à nous le soir en s'essuyant sur le paillasson? Les écraseurs de l'humanité sentent-ils nos morsures à leurs chevilles? Se demandent-ils ce qui cause leurs sueurs froides ? Les cœurs piétinés, enfoncés dans la glaise et

mélangés les uns aux autres engraissent leur jardin. La monstrueuse boue des batailles perdues insémine le monde. Ce qui germe ne nous appartient pas.

– Quoi ? Rédactrice de slogans, n'es-tu pas encore brisée? Pense aux châtiments, avant de diffuser des libelles. Si par malheur je lisais ce texte, je pourrais souffrir de ton regard sur moi. Avaler de travers mes croûtons de foie gras, refouler des reflux pendant une démonstration autoritaire, faiblir, douter, l'espace d'une pâleur... As-tu pensé que je ne tolère pas le doute ? Que je l'efface par voie de communiqué ? ou de bulldozer... Et effacer ne suffit pas.
C'est par milliers que les poètes m'ont demandé pardon. La libraire subira une vérification fiscale. L'imprimeur perdra ses clients. Et si ton traducteur chilien disparaissait? Et que l'amie militante devait accoucher en prison? Et que tu devais nous voir chaque jour jusqu'au dernier passer devant ta fenêtre avec le sourire chargé, nos bottes bloquant le soleil?
Ne vois-tu pas que publier serait irresponsable?

Et pourras-tu te taire, maintenant que tu sais?

Négociations

La résistance des groupes dépasse de loin les capacités individuelles. La solidarité permet d'affronter des géants, mais n'empêche pas le sentiment de chacun.e d'être piétiné.es. Plus forts, mais tout aussi sensibles. Les résistant.e.s craquent, simplement, en alternance. Béalys pense aux armées, plus nombreuses que les soldats qui tombent, et elle a la certitude, tout en avançant, que quelque chose ne va pas.

Elle parle à Antil le matin derrière une porte fermée contre laquelle son fils cogne avec insistance. Antil a pleuré, mais il ne reste plus rien, que sa voix blanche, dure, ses soupirs glacés. Depuis que toutes les deux se sont parlé la veille (pendant que Béalys berçait son enfant, dormait, faisais le déjeuner), Antil a été constamment sollicitée. On l'a réveillée la nuit, on l'a affamée, on l'a humiliée et insultée, mais elle n'est pas en prison. Les termes de l'entente ont encore changé et des avocats veulent leur faire croire qu'elles n'ont plus que quelques heures pour décider de leur réponse. Elles savent maintenant que c'est faux, qu'il est toujours possible de continuer à négocier. Cette urgence leur est imposée depuis des semaines et des mois, les empêche de travailler, les

réveille la nuit. Les filles rêvent de débrancher les téléphones, de marcher seules dans des forêts au silence profond, ou de recouvrir le palais de Justice de textes confidentiels photocopiés.

Béalys sait que, plus elles seront fermes, plus elles seront résistantes, plus les avocats crieront. Plus on les menacera, elles, leurs amis, leurs enfants, leurs lointains supporters. Avant de répondre, Béalys prend des mesures, elle cherche des fuites. Son amie, rapetissée au bout du fil, paiera dans son âme le prix de chaque obstination.

Pendant qu'elle hésite, Antil déverse sur elle un peu de ce qui déborde, les mots du droit qui se déforment, les insultes, la tristesse. Elle mâche et recrache le vocabulaire de la résignation, celui dont les avocats la couvrent, « Non mais c'est-tu un *deal breaker* ?», « Je peux-tu vivre avec ça ? », en n'en riant pas toujours.

Elles font comme à chaque appel, chaque soir, chaque matin, des efforts pour retrouver leurs mots, leurs pensées. « Je *peux vivre* avec, mais je ne le veux pas. Je veux penser par moi-même, dire les mots qui me semblent justes et vrais. Je peux vivre avec un bâillon, mais quelle sorte de vie est-ce ? » Elles plient encore. Elles disent oui. Parce qu'un non coûte trop cher. Parce que, oui, vivre *avec ça*, c'est encore vivre. Elles disent oui, elles acceptent de signer des phrases qui ne sont pas les leurs, qui n'ont peut-être même pas de sens, des phrases sans syntaxe et sans cœur. Des phrases blanchies par la bataille. Elles disent oui, car elles espèrent libérer Antil et son compagnon de la torture de la négociation.

Mais il ne leur sera pas fait de cadeau ; elle durera encore.

Au palais

Mardi matin, je te cherche dans le palais de justice.

J'attends sur des chaises froides devant les mauvaises salles, je me relève, je recommence. Mon hésitation dans le hall prend un moment des allures de fuite.

Les couloirs grouillent à deux vitesses. Ceux qui savent où ils vont affichent un regard fermé. Ils pressent le pas, tiennent la tête haute. Ils savent qu'ici, l'apparence d'autorité compte. Ils parlent par-devant, pour dégager le chemin. « Laissez-moi passer, c'est ma cause... », « Pauvre dame, quelle histoire ! » « Bon, je te laisse j'ai un meeting avec Gauthier et je rentre en cour dans 15 min. »

Les autres se reconnaissent à leurs murmures et s'associent de temps en temps. Avec un groupe d'intrus, je progresse dans le temple hostile : changements de locaux, courses en ascenseur, moquerie, froideur, procédures. La veille, c'était la police spéciale. Aujourd'hui, l'ordinaire suffit.

Au-dessus et en-dessous, des dizaines d'avocats disent « c'est comme ça » à des gens qui souffrent.

Mercredi matin, je te cherche dans le palais de justice.

Je rigole un peu. La dame du premier te parle en anglais si tu as une cravate. Moi, j'ai mis un veston propre. Le gardien de sécurité se fait un plaisir de me montrer que ma classe sociale transperce le tissu : « Pour les étudiants, c'est au 15e. »

En plus du bruit des néons et de celui du haut-parleur, un grondement parcourt les étages. Le système roule. Ça fourmille, ça produit des ententes, des papiers. Bourdons et ouvrières s'activent pour que chaque alvéole exprime son jus quotidien. Les humains en ressortent un peu à plat. Ils se regardent, s'agrippent de leurs mains sèches. Que nous est-il arrivé ?

Ils ont été pressés. Quand ils ont voulu parler, c'était terminé. Rapide et sans douleur comme on le leur avait promis. Mais pourquoi ont-ils donc tous du mal à marcher ? À penser ? Ils sortent aussi vite qu'ils sont entrés, poussés par le flot des audiences alignées. D'autres prennent leur place dans le pressoir.

Et la production du nectar croit, condamnations, jugements, négociations s'empilent. Le poids, le nombre, la richesse laissent la détresse intacte. Les textes s'entre-illuminent en nous laissant dans le noir.

Jeudi matin, nous ne venons pas pour nous défendre. Nous venons tenter d'amoindrir la peine à purger pour notre condamnation d'office, pour notre inadéquation incurable. Un homme hurle quelque part dans une salle que nous ne voyons pas. Nous savons qu'il sera maîtrisé et nous ne pouvons rien pour lui qu'un vague souci, un battement de cœur sauvage.

Quand je t'ai trouvée au palais de justice, tu ne pleurais pas. Tu n'as pas pleuré, mais en silence sur le trottoir, puis encore toute la journée tu as crié. Ta bouche se crispe, même pour laisser passer des paroles tendres. Ça se bouscule. Le cri reste là. Coincé dans ton visage.

Je partage ton cri. Il a besoin de tant de voix. C'est ailleurs que nous nous défendrons.

La peur

Avec le temps, je ne sais pas si nos morceaux rebelles se sont réconciliés avec notre part négociatrice. Le monde qui nous intéresse, celui des mots et des idées, ne tient pas en cage. Une fois les limites établies, nous avons repris en souplesse notre espace autour et en-dedans. Le contrat passé avec l'adversaire nous contraignait infiniment moins que le procès. C'était la procédure qui nous réduisait au silence.

Je pense souvent à ces récits de prisonniers politiques qui ont signé des déclarations fausses sous la torture. L'âme se refait, les convictions trouvent toujours de nouveaux chemins d'expression. Je n'ai pas été harcelée par des avocats matin et soir, les représentants de la partie adverse ne m'ont pas postillonné au visage. D'autres ont enduré pour moi, ont subi l'intimidation et la pression pour tous.

J'ai lu de nombreux récits de prisons. À Guantanamo, en Iran, en Syrie, des prisonniers politiques signent déclarations et aveux en pensant chaque fois sortir, mais les papiers se suivent et se contredisent ; la torture continue. Je voudrais ne jamais oublier mon sentiment d'alors : ce ne sont que des mots, nous avons étiré la souffrance pour des mots. Tant que nous gardons la faculté de penser et de parler, on peut revenir sur des mots. On peut tenter de les réparer, de les expliquer et de les contourner. Nous pouvons dire ce que nous ne pensons pas et redevenir intègres ensuite. Les lois, les procès, les contrats, ce sont des histoires. Les textes se font et se défont sans cesse, mais les humains pas. Les humains ne se refont pas. Prisonnière politique, je signerais plutôt que de crever. On n'enferme pas une parole, une idée, on ne la tue pas non plus. Mais il faut des corps pour les émettre. J'espère que vous signerez, mes ami.e.s.

Si les gens résistent aussi longtemps à la signature, ce n'est pas pour une cause, mais pour des personnes. La fin de l'histoire a été ralentie par des tentatives de divisions, par des menaces indirectes sur nos allié.e.s, nos lecteurs. Il arrivait aux adversaires de s'emporter, de se laisser enivrer par la fiction de l'entente, comme ivres de domination. Nous avons tous tenu bon les uns pour les autres, parce que les exigences envers les autres nous semblaient toujours plus intolérables que nos propres peines. Sinon, nous aurions renoncé bien vite.

Où commence la torture ? Ceux que nous avons envoyé négocier pour nous ont supporté une grande violence. Qu'est-ce que cette chose que j'ai dans le ventre, pour eux ? Peut-être pas une dette, mais une obligation, tout de même. Un fil. Mon humiliation hurlée sur eux. Une responsabilité. Mon engagement envers les personnes dépasse mon engagement envers les idées. Et depuis que j'ai senti cette dette au ventre, elle ne m'a plus quittée. Elle me rattache à tant de gens

que j'aimerais sauver de la souffrance qu'on inflige au nom d'idées. Quand j'écris, je pense à la possibilité que mon fils voie sa mère grandir en prison. C'est ce qu'on appelle le *chilling effect*, voulu par les slappeurs. C'est en cela que la stratégie est la meilleure.

Comment ces pensées sur la nécessité de sauver sa peau peuvent-elles cohabiter avec ma défense de la parole libre et engagée ? Un ami a écrit[55], à propos des poursuites-bâillon, qu'il faut parfois du courage pour plier. Je ne sais pas ce qu'il veut dire. J'ai plié et je n'ai ressenti que la peur.

Il ne me faudra pas oublier que la signature que je revendique aujourd'hui a aussi parfois valeur d'abdication.

Mais je crois que le courage continue, qu'il circule quand nous parlons. En faisant ceci, je le fais exister.

Apparences de printemps

1. Le monde contenu dans la cuisine déborde, mais les murs n'éclatent pas, le congélateur ronronne et la poussière s'accumule, au bonheur des fourmis. De grands courants passent. La révolte des affamés gonfle dans mon dos, fait ployer mon cou au-dessus des carottes. Pourtant, la tiédeur étouffe. Le couteau claque sans rythme sur le comptoir et mon fils, avide, s'agite à mes pieds. Il s'impatiente, il tend les bras, petit croyant, pour mettre l'univers dans sa poche. Je le lève très haut, lui enseigne la préhension, par le nez, par les oreilles et les pieds. Il aspire tout ce que je ne veux pas, la crasse cachée derrière, mais beaucoup de beauté.
Le repas sur le feu clapote en paix. Mes yeux se brûlent à regarder le vide au-delà, les enfants des guerres, les animaux mutants et les routes titanesques trouant l'Alberta. Tout tient dans la pièce carrée : l'ailleurs, l'apocalypse et le goût de la purée. En équilibre dans ma gorge.

2.
Les nuages montent et tombent les oiseaux
Les chats se cachent
les parents appellent en petites ondes inquiètes

---

[55] Normand Landry, *op. cit.*

leurs enfants dispersés.
Dispersés à coups non létaux : les marcheurs vers Sanguinet, l'ambition civique,
le pacifisme
un certain ordre des choses
la dignité.

Dans le bruit des boucliers, ils s'éloignent par étapes, se tournent, continuent, regardent derrière dans le désordre. Retiennent comme une caresse qui se retire l'illusion aussi longtemps que possible. *Ça ne peut pas être vrai, ils comprendront leur erreur, je n'ai rien fait de mal, car j'ai le droit de dire ce que je pense, un droit protégé.*
Les petits trop surpris pour avoir peur reculent sans fuir. À pas d'agneaux. Cherchant le bon maître derrière la hache levée.

Ils savent, les vieux dans leurs cuisines, ce que leurs petits amours perdent. Eux qui portent encore à la nuque la plaie creuse du citoyen abattu. C'est la vierge confiance de vivre en démocratie
l'assurance dans la voix
la légèreté des pas
une liberté, un vélo
un œil, des droits, le désir de construire,
un ami débutant.
L'immense perte, aussi vaste que la vie, non létale sauf à la fin.
Ils s'agitent, les vieux, qui ont commencé à perdre il y a longtemps, paralysés par le temps du salaire et les conditions invisibles de la parole. Ils se tortillent. Car le nerf à vif, l'os blanc sous les réflecteurs, le muscle pendant fonctionnent toujours.

Quand les enfants sont venus, ils ont cru, les parents, qu'il fallait reconstruire, sur le vide et avec les éclats de leur propre cohérence, des châteaux de couleur et un décor en pierres solides. Mais, à l'écran, le piétinement du futur donne en spectacle l'ampleur de leur erreur, de leur insuffisance. Ils n'ont pas su enseigner aussi à vivre blessés, en zombies, increvables sauf à la fin, se relevant toujours de l'asphalte sanglante pour réclamer encore un peu du monde.
Non, cet apprentissage fait partie du programme du ministère de l'incapacitation.

Des voix glissantes, irritées, renaissent dans les rues et les tours à bureaux. Ça gémit, ça coagule foncé. Les morceaux dispersés mutent plus libres. Les langues coupées se ressoudent là où on ne penserait pas. Nous entendons les chansons qui ne *demandent* rien.

3.

Dans la cathédrale sous terraine

Le cuir rouge de son visage, les marques profondes d'usure contredisent la jeunesse qui lui sort des yeux ; ses pas tanguent, nos troubles se frappent. Le jeune homme voûté sous un chapeau de laine me frôle dans le métro. Je lui souris et il reste figé un moment, hésite. Son image douce-amère me suit dans l'escalier, le couloir et bien au-delà de la sortie. Charge d'un poids de plus mes sacs lourds, mes bottes mouillées, mon cœur nombreux, fait surgir des envies maternelles. Envie de le porter, d'alléger sa peine, de caresser ses cheveux en murmurant que les monstres n'existent pas. Il ressemble à Omar Khadr. Ressemble à l'humanité empêchée. Celles que l'on punit pour les fautes familiales, tous ceux qui croupissent en prison et qui fabriquent frénétiquement des objets sans valeur, mais éternels. Que racontent les esclaves ?

Ma liberté est aussi vaste que ma capacité. J'ai cette voix. Je vais la prendre.

4. Une université albertaine a dévoilé, en association avec la chaire IAM GOLD de recherche sur le développement durable, une étude révélant que

l'empoissonnement était dû à une cause naturelle

le bonheur grandit chez les consommateurs

la biologie humaine oblige à la peur, la rapacité, le meurtre et la compensation par les médicaments

il n'y a pas d'explications

et l'augmentation du nombre de prisons demeure une priorité.

5. Mères militantes. Se faire un honneur de fêter presque aussi tard que les autres après le débat, se lever à six heures pour sourire, embrasser, habiller, moucher, nourrir, écouter des plus petits. Les porter sur son dos, dans ses bras, à plusieurs moments de la journée et ne pas s'impatienter lorsqu'ils se rebiffent. Travailler plus d'heures pour un salaire décent, avec un horaire coupé, partir avant tout le monde pour aller à la garderie, courir, arriver trop tard, essuyer les larmes, trouver un

jeu. Rater la conférence à l'heure du souper, commencer à lire quand toute la maisonnée est endormie et que nos yeux gonflés se ferment. Ne pas pouvoir prendre trop de drogue pour travailler toute la nuit quand l'inspiration vient accompagner l'urgence, parce que le prix sur les activités du lendemain serait trop cher.
Militer pour protéger l'enfant que l'on néglige en militant.

6. Je ne dis rien quand je vous vois, mais vous savez ce que je tais. Vos sourires disparus, vos pâleurs nouvelles, vos cernes gonflant d'ahurissement. C'est la déroute dans vos yeux qui m'ouvre le ventre, me fait baisser la tête, glisser dans les tripes. Mon courage étalé en pulpe rouge sur le plancher. Nous nous suivons, nous regardons à peine, nous faisons la file sans nous toucher. Vous avez les mêmes silences, la même sueur froide collée, les mêmes nausées du matin.
Le souvenir de vos éclats, des miens, emmêlés dans les rues, nous fait sentir parfois le passage des voitures, la pulsion de la ville comme des membres fantômes. Je sais ce que vous portez quand vous êtes absents. C'est notre fulgurant espoir face contre le trottoir, menotté. Notre projet si grand, notre rêve enfin apparu, notre action simultanée, notre unanimité bruyante et désordonnée. Tout de suite après la naissance heureuse, dont nos ventres se souviennent, le massacre a repris sa course aveugle.
Nous ne dormons plus. Nous nous tenons même la nuit.
Reliés par les yeux. Je te cherche dans la foule, dans la photo, dans le rêve. Tu disparais toujours, mais te chercher me tient éveillée.
Nous nous soutenons même après.
Reliés par la bouche. Quand tu ne pourras plus crier, je le ferai. Et quand elle laissera tomber le micro de découragement, je monterai sur la tribune. Après moi, d'autres parleront. Le relais oblige, quand les coureuses tombent.

Nous portons la responsabilité de ce que l'on écrase. Nous sommes ivres d'amour pour ce monstre nôtre, que nous avons façonné le temps de toutes nos vies ensemble. À peine né, voilà qu'il bouge, il croît, il se relève de toutes les attaques. Il marche sur le pays en zombie lumineux. On voit qu'il se démembre, mais ce n'est qu'une multiplication. On croit qu'il se tranquillise, mais ce n'est qu'une réunification. Nous voudrions le protéger que nous n'y arriverions plus. Toutes nos mamelles coupées ne suffiraient plus à l'affamer. Et nous soignons nos plaies en contemplant sa marche libre.

La créature révèle en naissant ses origines cachées : elle a les traits des révolutions pourries, une hérédité honteuse. En la voyant debout si grande, ses milliers de poings dressés, nous sommes fiers de sa bâtardise et de ses vibrations joyeuses résonnant dans nos gorges. Quand je ne te vois pas dans la rue, je sais que tu la regardes aussi et j'espère que tu te reposes.

7. On dit de vous que vous naissez. C'est en apercevant votre mort, votre appartenance à l'espèce, votre place dans l'histoire, que vous y arrivez. Vous naissez tout petits. Blêmes et mortels. Et vos hurlements bigarrés s'harmonisent avec un cri de fond, le cri millénaire caché. C'est en accordant vos pas aux pas dissonants de la foule que vous naissez à la rue, au sens. Vous ouvrez une porte, de l'autre côté c'est le monde. Et ce qui se tenait du premier côté de la porte chavire.

8. Il y a les violences en lignes droites alignées dans les rues sur les tribunes et toutes celles qui tombent en bas des estrades, courent dans les couloirs, se cachent derrière les portes entrouvertes des maisons. Le manifestant insulte l'autre qui panse ses plaies, brise un verre, dépasse sa pensée. L'enfant hurle. Mon enfant hurle chaque soir de fatigue et de peur, me frappe quand le premier ministre prend la parole à la radio.
Je me demande ce que la paix doit au silence.

9. Nous sommes dans le pollen sucré quand le frisson des arbres détache les pétales. Nous enfonçons les portes, les bouches, la terre ; nous coulons dans les canaux avec le flot des ordures. Le printemps s'alourdit de nos parfums riches ; nos chants tapageurs bondissent sur les balcons, les clochers. La chaleur ralentit les pas, les fenêtres ouvertes mettent nos oreilles en commun. Nous tenons tête aux vents, nous retrouvons les autres dans les rues comme si un hasard plutôt que des rhizomes nous rapprochait.
Ce n'est plus le début ; nous mûrissons. Nous serons les trèfles dans les plates-bandes étroites, les tomates écrasées sur l'estrade, ces fruits laissant dans les craques couleurs et grains pleins. L'énergie de nos ensemencements brave l'urgence ; vivre, vivre, tant qu'il reste des abeilles.

10. Toutes les heures d'enfance offertes, religieusement, ces dons passionnés au lac, n'étaient qu'un emprunt. L'eau n'a que faire de nos passions et il suffit de s'approcher en silence pour que

remontent à la surface douce les lambeaux d'âme confiés autrefois. Des cadavres, ils ont la froideur, la lourdeur ; il suffirait de marcher pour les fuir, ces vaseux nous-mêmes. Mais on reste encore un peu. Le vent chuchote ; les grenouilles retiennent leur souffle. Un nuage de lait bleu se mélange au ciel de guimauve. La forêt découpe un décor de carton sur les spirales mauves, onctueuses. On ne sait plus ce qui est devant et derrière ; on a envie de croire encore au réel caché et aux révélations. De l'invisible humide, reviennent les plus précieux morceaux d'humanité, enfouis là en sûreté dans le coffre-fort naturel. Le dialogue minéral dont je ne maîtrise pas la langue s'établit par osmose. À la surface roule sans fin la joie du monde ; et du fond de l'eau vient un appel assez grave pour apaiser la mort. Les lambeaux reprennent leur place intacte dans le cœur troué. Et il y a de la lumière.

Si seulement je pouvais ralentir, à vitesse boueuse, quelques puissants acheteurs de lacs.

Aussi fort que la vie sous l'eau, le mouvement du sable, la pourriture annoncée et le vent là-haut, au-delà de moi, il me faut croire que les humains sont pourvus de la faculté d'illumination.

Le droit de le dire

Béalys s'est soumise. Elle a cédé au bâillon qu'un plus fort voulait lui faire porter. Elle a signé l'entente secrète, s'est engagée à ne plus dire des choses qu'elle a fondamentalement le droit de dire. N'a plus eu, du jour au lendemain, le même droit que toutes les autres personnes autour. Et n'a plus eu le droit de dire qu'elle a perdu ce droit.

Elle pense, en rencontrant des gens nouveaux, qu'ils portent peut-être eux aussi des bâillons dont ils ne peuvent révéler l'existence. Ils n'ont l'air de rien, tous ensemble. Ils parlent sans grimacer anormalement, ils crient dans les rues, ils publient des textes dénonciateurs. Béalys aménage sa liberté de parole tout autour du petit interdit, fait des détours pour dire ce qu'elle pense, des omissions; se tait parfois; se dit que la liberté, c'est toujours aménagé.

Un jour, selon contrat, elle recouvre le droit de dire certaines choses qu'elle n'avait plus le droit de dire.

Mais pas le droit de dire qu'elle avait perdu le droit de les dire.

Les gens autour mangent et bavardent sans savoir que c'est la levée de l'interdit. Béalys dit « vous savez ce que je pense ? », elle formule à voix haute, elle écrit en ligne ce qu'elle ne pouvait pas. Pour elle. En souriant. Voilà ce que je pense, pouf! Sans que la libération ne paraisse. Sans que

personne ne sache que ces paroles-là plus que d'autres reprennent un espace volé. Et en effet rien n'a changé que son sourire.

L'interdit de dire l'interdit demeure. Et avec lui les détours, les aménagements. Elle reste libre de l'écrire comme ci mais pas comme ça, à une personne, mais pas à une autre. La liberté prend de l'expérience comme contorsionniste.

PLAIDOIRIE

L'examen attentif de cette preuve démontre qu'on ne nous fait pas taire, mais qu'on peut nous épuiser longtemps, nous mépriser, nous abuser, nous criminaliser pour ce que nous sommes, avec comme excuse ce que nous continuons malgré tout cela de dire. Il révèle aussi que la parole est un bâton de courage, qu'on ne peut pas toujours tendre aux autres sans prendre le relais. Nous y avons vu que la parole, surtout la parole littéraire, est toujours suspecte, puisque les crimes de pensées sont impossibles à cerner. De toute manière, il n'est pas nécessaire d'avoir commis quelque crime que ce soit pour être punissable devant la loi, mis.e à l'écart par le pouvoir et l'argent. L'enquêteuse-témoin vous a raconté qu'elle prenait désormais consciemment le risque de la littérature et de la pensée critique, comme contributions à la culture commune, faisant le pari que les dangers du dissensus sont moins grands que ceux du bâillon.

À nous de repousser les limites.
– Charb

2015. Pas un jour ne passe sans un nouveau scandale, une mise en demeure de se taire, de se rétracter, un procès de plus lié à des paroles. L'ère qui a ouvert les vannes de la communication semble nous avoir projeté.e.s dans une perpétuelle chamaille, une suite sans fin de querelles de cour d'école où le plus fort cherche à faire taire les ragots, où les bavards répondent par des comptines de plus en plus cruelles. Nous ne savons plus tenir notre langue et la réaction dépasse nos attentes. Est-ce vrai que nous ne voulons pas de cette liberté trop grande de dire ce qui dérange ? Qui en a contre elle ? Faut-il encore apprendre à l'exercer ? Ces réactions, ces désaccords, ces nouvelles interdictions, qui se jouent le plus souvent entre quelques personnes et un juge, derrière les portes closes d'un cabinet de ministre ou à coups de matraque, renégocient malgré nous l'espace de parole possible. Et nous, qui avons pris avec bonheur l'espace, le micro tendu, ne savons pas toujours ce qu'il y a lieu de défendre et comment. Comme si nous étions en train d'échouer, petit à petit, au test de notre tolérance envers notre propre censure.

Protéger quoi ?

Puis-je détenir une liberté ? Pourquoi suis-je prête à payer de mon temps, de ma santé, de morceaux de ma vie pour la défendre ? Impalpable, incadrable, la liberté change au gré des époques et des cultures, selon qui l'exerce ou la restreint. Nous ne pouvons la connaître tant que nous ne l'activons pas, tant que nous ne la testons pas. C'est ce qui arrive quand nous écrivons. Quand nous faisons de la politique. Jusqu'à maintenant, en écrivant, je n'ai pas trouvé de porte assez bien fermée même si j'ai vu des gens les percuter nombreuses autour de moi. Ma liberté de mouvement tient peut-être au hasard. Je crois aussi qu'elle coule entre les barreaux. Il faudrait m'enlever le clavier. La bouche.

Je voudrais compenser pour les images de bâillons, montrer la liberté tandis que je la tiens, la saisir par le bout glissant. Faire apparaître le liquide s'échappant entre mes doigts, ce qu'il est si difficile de nommer. Ce que nous arrivons mal à comprendre, nous ne pouvons l'apprécier ni le défendre. J'aimerais que mes récits permettent de donner à la parole libre une consistance, de l'ampleur et de la valeur. Puissent-ils révéler le corps, le mouvement, autant et même plus que ce qui les contraint, et prouver l'importance de tolérer la dissidence, la création surtout, et avec elle ce que l'écriture fait à la pensée politique.

Ce que fait la littérature

La littérature agit sur la société en mettant au monde une pensée critique, une parole qui questionne l'ordre jusque dans ses propres codes, en créant du « dissensus » tel que l'entend Jacques Rancière. Ainsi, comme écrivaine, je ne prétends pas au rôle de juge ou de « guide », comme pourrait le proposer Jean-Paul Sartre, puisque je ne cherche pas à « dévoiler » une réalité antérieure au texte que le lecteur devrait « apprendre ». Mon écriture est participation, sentier pédestre entre les grandes villes. « Ce que j'entends pour ma part par fiction, c'est cette élaboration continue d'un récit qui nous fonde dans le monde, qui nous permet de l'appréhender, d'y répondre et d'en répondre[56]. », écrit Suzanne Jacob. Voilà où je me trouve : dans le fondement, l'appréhension et aussi la réponse. Je cherche à légitimer, défendre et libérer en écrivant. Ouvrir le sens bloqué.

---

[56] Suzanne Jacob, *La Bulle d'encre*, *op. cit.*, p. 40.

D'un point de vue politique, la littérature est cette exploration, cette trouée dans le discours normal, qui permet la défense et l'existence de la liberté d'expression. En poussant toujours plus loin (le désir, la logique, l'invention, l'affirmation, la dérision, la symbolique), elle avance par-delà ce qui tente de contenir la pensée et la parole. Elle lutte, de manière fondamentale et parfois involontaire, contre le contrôle social. C'est elle la négociatrice acrobate ; elle ajoute à l'expression d'une idée dérangeante le petit supplément de spectacle (le style, l'ironie, le lyrisme, le mensonge...) qui passe les limites et éprouve vraiment la tolérance[57]. Le talent, la beauté formelle, contrairement à ce qu'on pourrait penser, constitue en effet aux yeux des juges une « circonstance aggravante[58] ». Plus l'application est grande dans le crime, plus il semblera pervers.

Or, il n'y a aucune manière de s'assurer que son œuvre ne brime personne et n'appelle pas le châtiment. L'expérience nous apprend en effet qu'il est impossible quand on parle d'avoir l'assurance de ne pas en être puni.e, ni la certitude de faire le bien, d'être à jamais interprété.e correctement ou de ne pas blesser. Prendre la parole comporte des risques[59], c'est accepter de se tromper, de choquer. La personne qui parle tranche, affirme, propose; elle agit sur le commun, et sur les esprits. Elle fait usage d'un jugement individuel pour s'inscrire dans une culture commune. Ceux et celles qui font de la parole un métier croient au pouvoir des mots et prennent ainsi, pour eux, pour leurs proches ou pour le reste de la société, la responsabilité du nouveau, du dérangeant, mais aussi de la pérennité de la discussion. Quand ils décrivent leur métier, les éditeurs se montrent très conscients de ce rôle et des risques qui en découlent. (Jean-Jacques Pauvert, l'éditeur des œuvres complètes de Sade, raconte ainsi son premier interrogatoire à propos de ce qui allait devenir le procès Sade : « Il faut vous arrêter, c'est défendu. Défendu par qui? J'ai bien l'intention de continuer. Mais qu'est-ce qui vous prend? [...] Est-ce que ça vend? Non, pas beaucoup. Alors? Je

---

[57] On peut d'ailleurs penser que la diffamation est une affaire de style « méchant » plus que de fausseté. La juge Guylaine Baugé, dans le cadre de l' « Affaire *Noir Canada* » (Barrick Gold Corporation c. Éditions Écosociété inc., 2011 QCCS 4232.), affirmait d'ailleurs que : « le test en matière de diffamation ne requiert pas nécessairement la démonstration de la fausseté de chacune des allégations; il peut suffire d'établir que les propos litigieux ternissent la réputation de la victime selon un standard objectif, soit font perdre l'estime ou la considération pour elle, ou suscitent à son égard des sentiments désagréables ou défavorables ».

[58] C'est par exemple ce que dit Gisèle Sapiro (bibliobs.nouvelobs.com/essais/20110531.OBS4247/ecrivains-levez-vous.html).

[59] « N'importe quel livre risque d'entraîner une corruption. », disait Jean Paulhan au tribunal correctionnel du procès pour les œuvres de Sade. (Cité dans Robert Netz, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 1997, p. 122.)

n'arrivais pas à expliquer. » Il répond un peu plus loin: « C'était mon travail, voilà tout[60]. ») Défendre la liberté d'expression, c'est ainsi accepter des possibilités d'erreurs, de blessures, afin d'en éviter de plus grandes, celles qui viendraient, par exemple, de notre consentement silencieux à l'horreur.

Souvent, en faisant des livres, des textes, je pense aux gens qui au même moment se tiennent la main en silence dans les couloirs des palais de justice, aux prisonniers, à ces manifestant.e.s que nous voyons trainés par les cheveux à la télévision par des gardiens de sécurité; une famille choisie. La famille des criminels de la pensée. Pour ces personnes, ceux et celles qui parlent, il n'est pas légitime, mais presque normal d'être criminalisé. Je m'étonne que le pouvoir des livres, le danger de la parole aient été si facilement oubliés, si bien que l'on ne sache plus s'en servir pour refuser et que l'on enferme encore les *messagers* du désastre.

Je pousse, je m'emballe, je dis aux auteur.e.s oui, continuez l'écriture, vous avez raison de le faire. Je les appelle le lendemain des conférences, je les écoute quand les critiques sont mauvaises, je garde le cap vers la parole, l'air confiant. Et puis parfois je fige. Pendant des jours, des semaines. On ne sait pas ce qui me prend. Mon travail d'écriture se fait et se défait dans l'inquiétude. La peur de trahir, et celle d'être encore rejetée.

Livres en liberté surveillée

> « Ô massacreurs, enfermeurs, imbéciles enfin de tous les règnes et de tous les gouvernements, quand préférerez-vous la science de connaître l'homme à celle de l'enfermer et de le faire mourir ? » – Sade, cité par Beauvoir[61]

Des tribunes, des médias et des espaces de débat succombent aux supposées lois du marché, la répression de la dissidence politique prend dans le monde une direction uniformément militaire. Les individus voient leur vie privée surveillée, documentée et analysées par des robots, tandis que ceux qui dévoilent des informations d'intérêt public sont pourchassés comme criminels. Un peu partout se dressent des interdits dont nous nous pensions débarrassé.e.s, un peu partout des idées deviennent proscrites. Chez nous, le droit de manifester est devenu l'exception, et de toute manière on n'ose plus trop. Citoyen.ne.s, entreprises et politicien.ne.s s'entrepoursuivent au lieu de débattre

---

[60] Voir *La traversée du livre*, Paris, Viviane Hamy, 2004.

[61] *Faut-il brûler Sade ?, op. cit.*, p. 75.

dans les institutions parlementaires concernées et on traite les scientifiques, à l'heure où nous nous apprêtons à connaître des changements environnementaux irréversibles, comme de dangereux malfaiteurs. Et voilà qu'on exécute des caricaturistes comme des chefs de guerre.

Les combats de la liberté d'expression, qu'on aimerait voir comme de vastes discussions collectives, sont aujourd'hui fractionnés en d'innombrables petites parcelles individuelles. Ou alors, ils sont menés par de titanesques machines à tuer dont le discours digne du far west (avec nous ou contre nous) fait mine de nous éloigner pour toujours du débat, du rire, de la création et de l'analyse. Nous peinons à voir le sens global de ces procès, de ces censures, de toutes ces prises de parole risquées, ces dénonciations empêchées, ces tribunes achetées, même si nous en sentons l'effet sur nous. Nous ne bavardons déjà plus avec la même aisance, et nous ne savons plus par où arrive l'ombre inquiétante. Quelle prison fera passer le prochain enfant désespéré de la parole aux actes? Qui, parmi les chevaliers de la liberté, vient-il réellement au secours de la dissidence, de la critique, du dialogue?

Il y a urgence, n'est-ce pas? L'attachement à la liberté d'expression grandit pourtant à force de se heurter à un mur : le sentiment d'impuissance, le désarroi ou l'incompréhension qui empêchent les citoyens même les plus instruits de la défendre, abandonnant aux individus la responsabilité de négocier leur parole devant des institutions ou des entreprises, abandonnant nos principes aux mains des États et des juges. À force de rencontrer des gens incapables d'apprécier cette liberté, dont ils profitent pourtant, refusant de la soutenir en dehors des normes dictées d'avance. « Bien sûr, je suis pour la liberté d'expression, mais vous méritez un peu la répression... Vous n'aviez qu'à être poli.e.s/ qu'à ne pas manifester/ qu'à écouter les conseils de vos avocats. » C'est ainsi que l'on aime parfois la liberté d'expression... quand elle vote, quand elle paye, quand elle ne dérange rien ni personne.

Évidemment, nous n'aurions pas à discuter de liberté d'expression si nous disions tous et toutes la même chose, si prendre la parole n'impliquait pas en soi un dérangement[62]. J'en connais quelques-un.e.s qui trouveraient cela reposant (et bien pratique!). Si on ne se contente pas de cris de perroquets et de publicité, si on souhaite dire différemment, proposer, apprendre, réfléchir et

---

[62] « Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre », disait George Orwell dans la préface à *La ferme des animaux*, en ligne : <www.catallaxia.org/wiki/George_Orwell:Pr%C3%A9face_in%C3%A9dite_%C3%A0_Animal_Farm> (consulté le 7 septembre 2015).

inventer, il faut ensemble se préoccuper de liberté d'expression. Et par un mécanisme pervers, on a convaincu un grand nombre de gens que cette discussion ne les regardait pas.

Ce débat, nous avons la responsabilité de le tenir, avec tous les outils de parole que nous maîtrisons, et pas uniquement les livres de loi.

Hors-la-loi

C'est un grand plaisir pas du tout coupable que de parler de liberté d'expression, de droit, de loi, en l'absence de ceux qui s'en proclament les spécialistes, sans appeler les juristes, en lisant des œuvres littéraires donc croches. Penser en dehors du vocabulaire du droit requiert déjà un effort d'imagination (de liberté). Refuser le droit comme explication totale ne se fait pas sans susciter la méfiance, mais la méfiance est réciproque. Je sursaute chaque fois que j'entends quelqu'un dire : « Je ne commenterai pas : cette affaire est devant la cour, c'est au juge de décider. » J'ai appris que ma parole, mon jugement ne comptent pas en cour. Qu'on n'y entendrait pas mon expertise sur mon propre métier, qu'il vaudrait mieux attendre qu'une cour tranche enfin sur ce qu'il est possible de publier pour déterminer mes attentes éditoriales. Je n'oublierai jamais cet avocat, assis dans les bureaux d'Écosociété, réfléchissant au « vide juridique » en ce qui concerne l'édition, qui s'exclamait : « Non mais c'est vraiment intéressant quand même, ce procès. Vous vous rendez compte ? *Enfin* on va savoir ce que c'est que l'édition et ce qu'il est permis d'éditer. »

D'où vient, comme le demande Marie Darrieussecq, « qu'un juge se dise incompétent pour constater une fraude en médecine (et demande l'avis d'un spécialiste), mais se croit capable de comparer deux textes? [...] Cette confiance en une lecture non informée témoigne du vieillissement des notions littéraires sur lesquelles se fonde la justice[63]. » Cela témoigne aussi d'une vieille incompréhension (voire d'une compétition naturelle) entre le droit et la pensée vivante. « [La censure] impose aux écrivains la volonté de gens littéralement analphabètes, disait Soljenitsyne, [...] elle a la prétention de s'arroger la faculté – propre au temps immortel – de discerner les livres dignes des livres indignes. On ne reconnaît pas aux écrivains le droit d'exprimer des jugements anticipés sur la vie morale de l'homme et de la société, d'expliquer de façon indépendante les problèmes sociaux ou l'expérience historique[64] ».

---

[63] Darrieussecq, *op. cit.*, p.150.

[64] « Les droits de l'écrivain », Paris, Seuil, coll. « Points », 1968, p. 24.

Pendant les années qu'a duré l'Affaire *Noir Canada*, nous avons passé un temps fou à parler, comme un travail de récupération de nos propres mots, de nos propres idées. Avec notre vocabulaire, notre culture, nos principes, nous ne trouvions pas de point d'entente avec l'esprit juridique. La novlangue du droit, pénétrée de celles de la gestion et des affaires, recouvrait notre langue et son sens commun. Au cœur des procédures, nous nous sommes souvent dit que nous préférerions sincèrement amener notre parole ailleurs, là où elle compte. Dans un livre, par exemple. Puisque c'est ce que nous savons faire. Puisque c'est ce que les livres font. Ou dans un département de littérature. Ici, non seulement l'expertise littéraire est reconnue, mais il m'est permis de réfléchir à la Loi. En plus, puisque je serai lue, il y aura réellement *expression*, peut-être partage. Ceux et celles qui conçoivent le monde à travers une grille d'interprétation strictement légale se sentiraient dans ce texte dépourvus comme moi dans un palais de justice. Parler sans eux me déleste.

Mais je fais le pari de tracer sans eux un portrait sérieux de la parole libre et responsable. Des scènes de liberté d'expression plus que des définitions. Qui voudrait après tout définir sa liberté ? Je vais plus loin encore et j'affirme que la prison, la surveillance policière et étatique, toute pénalisation est superflue et erronée en matière de littérature. Elle possède une infinité de moyens de contrôle, de censure et de polissage, qui devraient réguler la parole et la rendre tolérable pour la société. Et même quand il lui arrive de dépasser les bornes, ce n'est pas la censure ou la punition qui peut réparer le tort, mais encore la parole elle-même.

Soin et engagement

Parce que je suis une personne engagée, on m'interpelle souvent au sujet de la liberté, comme si elle était incompatible avec le militantisme, avec le jugement critique ou l'action, comme si, quand je défends une opinion, je cherchais à faire taire les autres ou comme si, en défendant la liberté d'expression, je n'étais plus digne de mes principes. Certains craignent que l'idéal de liberté nous plonge dans un relativisme flottant, où il n'y aurait plus de parole meilleure qu'une autre. Or, il y a des paroles violentes, des paroles ratées. En écrivant nous agissons sur le monde. Je sais que, même si on a tendance à vouloir faire taire pour moins que ça, il y a des œuvres qui arnaquent, qui menacent, qui appellent au meurtre, dépassant même parfois la volonté de leurs auteur.e.s (et leur valant déjà souvent un dossier criminel). En défendant la liberté d'expression, je ne viens pas au secours de paroles haineuses; elles n'ont d'ailleurs pas besoin de mon soutien. Je n'exige de

personne une écoute égale et insensible, un respect bien réparti entre tous les points de vue. Je réclame cependant une manière de considérer la parole, un espace pour les idées, une culture de débat, où l'on ne se répond pas par des sanctions. Je préfère mes adversaires armés de crayons et de caméras.

Mais il est vrai que je suis moi-même censeure. Je modifie des paroles, je les redirige. C'est ce que je fais comme éditrice, aussi comme militante. Mais mon travail n'a rien à voir avec la punition. Il en est un de choix, de soin, une sorte d'horticulture antitotalitaire. C'est toujours un choc quand j'entends que l'on se plaint de la censure féministe, alors que les féministes n'ont pas fait les prisons et ne tuent pas pour des idées. Quand on est féministe, on sait, on *devrait* savoir, que la moindre tentation autoritaire, le moindre recul intolérant menace directement nos semblables, plus que d'autres. La liberté d'expression demeure un défi très important pour les femmes d'aujourd'hui. Partout dans le monde, on les assassine parce qu'elles sont des femmes qui parlent, des étudiantes, des politiciennes. Même chez nous, où, en 2012, la première première ministre a été accueillie par un attentat raciste et sexiste, on ne se gêne pas pour « remettre » les femmes à leur place, hors de l'espace public. Pour moi, l'histoire des femmes ressemble à une interminable suite de censures. De quoi parle-t-on donc quand on craint la « censure féministe »?

Il s'agit le plus souvent d'une invitation à l'autocensure, à une retenue qui serait motivée par la solidarité, l'empathie ou la politesse. Ce sont dans la majorité des cas, des dénonciations, des rejets, aussi par une partie du public ou de demande de respect de certaines formes. Il peut aussi s'agir d'autodéfense. Plusieurs grands favoris de la parole se lamentent ainsi d'une mauvaise réception ou de la perte de tribunes privilégiées, comme si la liberté d'expression devait leur épargner les réponses, le mépris ou le manque d'intérêt. Même si je ne cherche pas à les faire taire, je n'ai pas beaucoup de pitié pour les tenants du « politiquement abject », qui détournent le sens de la liberté d'expression. Que se passe-t-il en effet quand un *bully* s'en réclame? Elle prend tout à coup un sens amaigri, secondaire. Elle sert de joli accessoire pour des desseins égoïstes ou dominateurs.

La liberté ne survient pas par accident, dans une société abandonnée à un état d'innocence collective, de parole sauvage. Elle me semble au contraire un apprentissage; c'est en tenant compte des risques, des forces, des autres et de soi-même, en choisissant la parole, qu'on la fait libre. Pas de liberté sans conscience. En ce sens, prendre la responsabilité de sa parole, la soigner, ce n'est pas de la censure. C'est une condition de la discussion. Une autre de ces conditions serait quelque chose

comme l'universalité. On ne peut pas prétendre à la liberté d'expression si on ne la reconnaît pas aux autres, si on ne protège que la sienne. Malheureusement, ceux qui crient *liberté* le plus triomphalement oublient parfois qu'elle est un projet collectif et démocratique. S'ils glorifient la liberté de presse des uns et emprisonnent les autres, alors ils cherchent à imposer une vision du monde, pas à protéger la liberté. Il y a dans les moyens de parole une répartition inégale, liée à un ensemble de rapports de pouvoir, et s'élever contre la domination (donc, parfois, favoriser un canal d'expression et en défavoriser d'autres) fait partie de l'engagement pour la liberté d'expression.

D'ailleurs, pour amoindrir l'écho des textes méprisables, il y a bien mieux à faire que de générer des martyrs en s'acharnant sur leurs auteur.e.s. En édition, je ne fais taire personne, mais je tente d'agir sur la mémoire et sur l'oubli[65]. Mon action consiste à choisir des voix, à les appuyer, les rendre publiques. Je suis aussi la voix de la « bonne conscience » des écrivains, celle qui dit dans les marges « es-tu certain.e de vouloir dire ça ? » Évidemment, dans le désordre et le bavardage continu, cette sélection éditoriale exclut en même temps qu'elle favorise. C'est qu'il n'existe pas de « marché libre » de la parole; elle est toujours encouragée, propulsée, arbitrée par des institutions. L'éditrice est une de ces « petites mains visibles » dans la circulation de la parole. J'offre des tribunes selon le mérite avant l'autorité, dans le respect d'un public auquel je m'adresse, et ce travail sur la manière et le contexte se révèle plus puissant qu'on ne pourrait le croire. À l'heure du direct, du commentaire spontané et illimité, de l'intoxication aux clics, je regrette souvent le manque d'édition, qui ne réduit pas les discours, mais les soigne et les canalise.

Si Internet nous fait fantasmer une gigantesque discussion égalitaire, libre de tout intermédiaire, pourquoi alors avons-nous l'impression que notre espace autorisé s'y trouve réduit, que le contrôle s'y fait plus agressif qu'ailleurs? Les réponses pourraient être nombreuses, mais le point de vue de l'édition nous amène à penser que nous aurions intérêt à redéfinir des codes, des pactes de lecture. Et si nous avions un problème d'adaptation? Les situations d'énonciation sur Internet engagent les personnes qui lisent et qui rédigent de manière beaucoup plus directe que ne peuvent le faire un livre ou un reportage. Les distances s'effacent, et même les frontières entre

---

[65] Une réflexion de Paul Ricœur me semble tout indiquée pour décrire la responsabilité délicate des éditeurs : « Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donne le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire – et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués. » (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2000.) Vu les moyens dont disposent les compagnies mises en question dans *Noir Canada* pour établir leur réputation, personne ne me fera jamais douter que la publication d'un autre point de vue, dénonçant des crimes commis et interrogeant la responsabilité des Canadien.ne.s, était « juste ».

fiction et réalité. Ainsi, nombreux sont les pitres, les maladroits ou les commentateurs de salon qui s'empêtrent dans les pièges qu'ils ont eux-mêmes posés et s'en étonnent ensuite. Comme si un comédien, descendu de scène pour étrangler un spectateur, protestait en disant « mais ce n'est que du théâtre! » La scène d'Internet déborde chez chacun.e; personne n'y est que spectateur et, pour faire une bonne blague, on a intérêt à tenir compte du contexte. Recréer les règles de la discussion et réapprendre à faire de la politique devrait occuper tous ceux et celles qui se soucient de la parole.

En défendant une tolérance aux idées et à leur expression, nous entretenons une vision du monde selon laquelle nous pouvons, par un effort d'éducation, d'écoute, d'information et de tolérance, nous négocier de l'espace, du respect, sans avoir besoin de nous massacrer. Militer pour la liberté d'expression, c'est croire que la discussion et la pensée peuvent encore éviter des désastres. La défense de la liberté d'expression est en elle-même un engagement et une trace d'espoir. Judith Jasmin voyait dans son métier de journaliste un esprit pacifiste :

> Cet esprit de paix, c'est un état d'esprit qui accepte les autres tels qu'ils sont, même communistes pour les uns, même impérialistes-capitalistes pour les autres, et admet qu'ils puissent vivre comme nous sur la même planète. Cette paix-là, c'est celle de la maturité des hommes et des peuples. Cet esprit de paix ne peut s'instaurer que par la mise en œuvre d'une série de moyens d'éducation qui éclairent, informent les gens de chaque pays et changent les habitudes de penser, d'écrire ou d'interpréter les choses. C'est surtout à ce travail de désintoxication des esprits, de réajustement du sens des réalités que pourrait s'employer un institut de recherches pour la paix[66]. »

Comme cette journaliste qui transforme les règles de son travail en œuvre de paix, je souhaiterais défendre le savoir-faire éditorial, le jugement et la compréhension de la situation générale d'énonciation, qui permettent, bien mieux que la judiciarisation, de canaliser et pacifier les débats.

Courage et désobéissance

« La censure est le lieu d'une illusion dangereuse, exactement celle qui fonde les dictatures et les utopies, à savoir que l'harmonie naît du défendu[67]... », dit l'historien Robert Netz. Si parler trouble effectivement la paix, cela révèle aussi ce que la paix cachait de guerre silencieuse. C'est potentiellement chaque fois un geste d'auto-justice. Les écrivains, éditeurs et érudits des siècles passés traitaient souvent les livres et le savoir avec une crainte affichée, comme des matières

---

[66] Judith Jasmin, « Pour la paix », *Défense de la liberté d'expression*, Montréal, Boréal, coll. « Papiers collés », 1992, p. 75.

[67] Robert Netz, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, p. 123.

dangereuses. Aujourd'hui, le système déshumanisant qui nous pousse aux limites des capacités terrestres nous donne envie de croire que les pensées dangereuses sont bien moins graves que la non-pensée. Mais accepter d'ouvrir les vannes de la parole incontrôlable, c'est presque un geste guerrier. Je choisis cette guerre-là, la guerre affichée des idées que l'on prend la responsabilité d'exprimer.

À propos de l'emprisonnement de Gabriel Nadeau-Dubois, dans les journaux, l'avocat plaignant assurait qu'il ne cherchait pas à obtenir la tête de l'ex-porte-parole de la CLASSE pour des raisons politiques. « Je le fais par conviction de la primauté du droit, expliquait-il. On a le droit de contester les décisions [de la cour] et les lois. Mais il faut le faire par les tribunaux[68]. » Quand une loi ou une décision du gouvernement nous semble mauvaise, il est souhaitable de la contester, et autrement que devant un juge ! Ce jugement dont nous devrions tous être capables ne réclame pas la punition, mais l'éducation, le compromis, la reconnaissance, le changement; ce que Maître Martel veut faire condamner, d'autres appellent cela la politique. (Je n'imagine pas ce qu'il dirait de la littérature...) Et malheureusement pour lui, nous en faisons un devoir. Une loi est un texte parmi d'autres et sa rédaction prouve l'existence d'une loi « antérieure »[69]. Le texte, lui, se réécrit avec l'histoire, selon ce que les humains réclament pour arriver à vivre ensemble. Seulement, cette action citoyenne, cette défense d'un point de vue différent du texte, dérange. Malgré leur bonne volonté, les bavard.e.s se révèlent très difficiles à défendre en cour de justice. C'est pourquoi les avocats pensent comme Monsieur Martel. Soyez raisonnable, surtout, ne dites rien. On ne sait jamais, vous pourriez être puni.

La légitimité illégale, la légalité indéfendable, c'est le traumatisme de tous les militants. Une action juste, et reconnue comme telle par une partie importante de la population (même une action supposément protégée par la loi), peut non seulement être punie par des forces de l'ordre arbitraires et brutales, mais elle peut vous mériter une réelle sanction. Dénoncer le comportement irresponsable d'une entreprise pollueuse ou enlever une publicité raciste est un crime, surtout si, contrairement à vos adversaires, vous n'avez pas les moyens du système de justice. Cette admission difficile laisse une blessure d'amour propre sans doute, mais aussi une blessure d'attachement. Elle

---

[68] Paul Journet, *La Presse*, 29 mai 2012, <www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/201205/28/01-4529462-la-poursuite-reclame-la-prison-contre-gabriel-nadeau-dubois.php>.

[69] « Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. », disait Montesquieu, dans *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, tome I, p. 88-89.

cause un trouble d'adhésion à la communauté. Si ma société rejette mes valeurs et l'expression de mes idées, comment puis-je alors reconnaître ses institutions comme miennes, comment puis-je y contribuer?

On peut imaginer que la blessure soit moins grande dans les cas de désobéissance civile, puisque le message du désobéissant est précisément « cette loi est injuste ». Sa désobéissance impliquerait une certaine confiance dans « le reste » du système, qui devrait reconnaître la légitimité de ses convictions, protéger le citoyen bien intentionné, et se montrer compréhensif envers les gestes posés (On a vu ce genre de procès, où les accusés n'ont eu finalement qu'une condamnation symbolique.). Or, ce n'est pas la règle. Les contestataires, devenus criminels dans un objectif de bien commun, reçoivent le plus souvent des peines exemplaires. Les juges, protecteurs de l'ordre plus que du bien, souhaitent décourager la contestation; c'est pourquoi ils punissent plus sévèrement les crimes politiques que les gestes isolés. Ce genre de punitions « de classes » augmente encore le détachement de la population. On a vu ce principe appliqué aux grévistes étudiant.e.s en 2012 ou aux demandeurs d'asile ayant commis des fautes mineures. C'est aussi ce qui se produisit lors des procès liés au Sommet du G-20 à Toronto en 2010. Si ces peines se révèlent effectivement « exemplaires », combien de jeunes peuvent dire que Mandy Hiscocks[70] ou Gabriel Nadeau-Dubois a été puni.e à leur place ? Il n'est pas nécessaire de changer les lois, ni de les appliquer pour faire peur, et faire taire la dissidence. Le *chilling effect* n'a pas été inventé par les slappeurs. C'est le jouet pédagogique préféré des juges.

Depuis 2012, on a vu une nouvelle masse de jeunes, au Québec, mais aussi ailleurs, qui revendiquent leur désobéissance avec une assurance que n'ont plus leurs aînés rompus. Ils et elles trouvent, collectivement, des moyens de se moquer, et de traverser la répression. Qui sont ces militant.e.s qui ont secoué notre province endormie ? Ils n'étaient pas là, à Québec en 2001, ou lors de l'opération SalAMI pour être surpris de la violence de la répression de la dissidence. Depuis les

---

[70] Cette arrêtée du G-20 à Toronto tient un intéressant blogue de prison : <http://boredbutnotbroken.tao.ca>, dont je traduis un passage : « Je ne pars pas amère et je ne regrette pas la décision de « faire ce temps » ni mon engagement comme organisatrice contre le G20 en 2010. Je n'ai pas plus peur de l'État qu'avant, je n'ai plus peur de la prison et je n'ai certainement pas l'intention de renoncer et de me taire quand je sortirai. Si mon séjour à Vanier m'a appris quelque chose, c'est que[...] Je n'étais pas vraiment une militante pour la justice en prison, mais je le serai maintenant. Alors merci, l'État, de m'avoir donné l'information et les outils dont j'ai besoin pour vous emmerder encore plus. Et pour ceux qui font ce boulot, j'ai sans doute les savoirs, des contacts et des expériences utiles ; je suis vraiment intéressée à aider. SVP servez-vous de moi comme ressource ! Demandez-moi n'importe quoi. N'ayez crainte, rien de terrible ne m'arrivera ici : c'est une expérience que je veux retenir et non oublier ».

balbutiements de leur engagement politique, ces jeunes ont déjà l'impression de vivre dans un État policier. Ils voient les écologistes et les anarchistes fichés et harcelés comme des ennemis de l'État ; ils ont suivi les dédales judiciaires de leurs amis, victimes de discrimination politique et raciale à Toronto en 2010. Ils ont appris du mouvement des Anonymes. L'autonomie ne les empêche pas d'être solidaires ; l'incertitude ne les empêche pas d'agir ; la maigreur de l'espoir ne les empêche pas de rêver. Ils n'acceptent pas « Nous n'avons pas le choix. » comme réponse. Ils revendiquent la démocratie et font partie de la même société que les autres. Contrairement à une majorité de concitoyen.ne.s confortables ou déjà rompus, ils sont arrivés dans une époque d'affrontement planétaire. En les excluant, nous rejetons notre présent. Mais il ne se laisse pas exclure.

On s'est beaucoup moqué au Québec du côté fleur bleu des désobéissants (les défenseurs de l'ordre firent du député Amir Khadir, citant Jésus et Ghandi, une cible de choix!); il est vrai que, dans un monde prescrivant le cynisme, l'idéalisme a de quoi faire rigoler. Mais, de la rue, où nous étions de plus en plus nombreux et de plus en plus exclu.e.s, ce rire avait des échos lugubres. Je veux bien être tournée en dérision, mais j'entends néanmoins le discours qui fait rire. Il révèle ce que le rieur considère comme absurde, ce qu'il est incapable de concevoir. Tolérer la contestation? Ce n'est pas sérieux! Pourtant, c'est le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour vivre ensemble et en paix. Surtout quand l'intolérance exclut toute une génération.

Le désobéissant juge que sa cause et l'intégrité de sa conscience méritent des risques ; il sait que ses gestes engagent sa propre liberté. Thoreau lui-même définit ainsi la désobéissance civile et admet la punition injuste : « Si l'injustice fait partie des frottements nécessaires de la machine du gouvernement, alors qu'on la permette ; elle s'estompera peut-être – en tout cas, la machine tombera en panne. [...M]ais si elle est d'une telle nature qu'elle fasse de vous l'agent de l'injustice vis-à-vis d'autrui alors je déclare qu'il faut enfreindre la loi. Que votre vie devienne un contre-frottement pour arrêter la machine. » Or, cet élément de la pensée de Thoreau vient avec une contrepartie probablement plus importante : la tolérance nécessaire du système à la désobéissance. Il explique ainsi l'intolérance des gouvernements : « Pourquoi [le gouvernement] crucifie-t-il toujours le Christ, excommunie-t-il toujours Copernic et Luther, déclare-t-il rebelles les Washington et les Franklin ? On peut penser qu'une contestation délibérée et pratique de son autorité est la seule offense à laquelle ne songe jamais un gouvernement[71]... » C'est précisément de cette ouverture

[71] *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits, 1997, p. 24-25.

dont les autorités manquent, jour après jour, avec entêtement. Incapables d'accueillir la dissidence et son expression, elles portent le poids d'une crise du droit, d'une crise de la parole. Elles font le lit pour la guerre civile. Ce sont ces bâillons qui créent la radicalisation.

Marche de la parole

> La liberté d'expression sans limite n'est pas un donné mais un apprentissage, que le devoir d'obédience n'a guère favorisé à ce jour. Il n'y a ni bon ni mauvais usage de la liberté d'expression, il n'en existe qu'un usage insuffisant.
> – Raoul Vaneigem[72]

Un chef de police déclare la manifestation illégale. De la rue montent des acclamations qui couvrent sa voix. Nous rions, mais nous guettons du coin de l'œil le déploiement des soldats. Bottes et matraques accélèrent le rythme, mais nos battements cardiaques résistent. La rue s'éclaire sous le puissant faisceau de l'hélico. Puis un cri de ralliement : l'escouade charge. En ligne droite. Les humanoïdes casqués émettent des cris de gymnase. C'est le temps d'avoir peur. La rue Sainte-Catherine se vide devant, se remplit derrière. Les marcheurs dispersés reviennent aussitôt. Olé !

Dans l'action, les mots viennent vite, s'expriment avec courage. Nous en partageons les sons et les rythmes, jouissons du sens multiplié. Pourtant, on prétend qu'ils naissent dans le recueillement, la solitude, la lenteur ; que l'action les rend superflus. La parole de la rue m'apprend que les germes pourrissent dans l'isolement, que la vanité habituelle étouffe la parole et que le mouvement la libère.

La liberté d'expression se pratique.

Avec une prise de parole, vient toujours une (re)prise de liberté. « Contre le silence et le vacarme, j'invente la parole, liberté qui s'invente elle-même et m'invente, chaque jour[73]. », disait Octavio Paz, nous confirmant que la parole EST liberté. C'est ce qui dérange, mais c'est aussi notre puissance. Tant que nous parlons, notre liberté peut s'inventer.

---

[72] *Rien n'est sacré, tout peut se dire*, Paris, La Découverte, en coédition avec Reporters sans frontière, 2003, p.15.

[73] Octavio Paz, *Liberté sur parole*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1966, p. 16.

Plaidoyer

Les documents que vous avez entre les mains ne fournissent pas de preuves irréfutables. Ils racontent une version des choses. Les appeler document de preuve, évoquer une cause, des faits, en appeler à votre honneur, tout cela est d'abord une moquerie. Mais au-delà de la blague, le procédé servait au moins deux buts. D'abord, il cherche à défendre le jugement littéraire comme processus dépassant de loin les préoccupations esthétiques, à une époque où la judiciarisation de la pensée et de la parole revient. Il met en évidence ce qu'il y a de juridique dans le littéraire, de judiciaire dans le processus de publication et dans la lecture : chercher le juste, le bon, le beau, défendre un point de vue ou plusieurs, critiquer, aller au bout d'une quête de vérité, quitte à perdre son pari. Ensuite, la forme de ce mémoire poursuivait un objectif plus obscur. De toute évidence, elle maintient un malaise au lieu de le dissiper. Il s'agissait au départ d'établir un certain pacte de lecture, un pacte essayistique, dans lequel « je » énonçait quelque chose qu'il fallait lire comme vrai. Or, son auteure espérait aussi défendre une certaine idée de la vérité comme projet, la possibilité de penser en dehors des règles de la science ou du contrôle. Ainsi, peut-être malgré elle, le jeu, la mise en scène, la multiplication des points de vues et des paroles, les détours par la fiction, tous ces détails font exister et persister l'ambigüité.

Avec un peu de chance, ils feront aussi voir, expérimenter, ressentir et déduire du vrai. Vraie fatigue, vraie douleur, amour vrai, colère juste. Et toutes ces choses invisibles, bâillons, incompréhensions, distance ; ces choses impossible à mesurer, les variations humaines : l'indicible, qui ne peut être transmis autrement que par le mode littéraire, qui accepte la vérité mouvante. L'intervention dans ce témoignage d'une fictionnalisation suspecte et d'un éclatement formel permet d'aller plus loin dans l'expression du désarroi et du dégoût, mais permet aussi de dire ce qu'il ne faut pas dire, sans toutefois que soit franchement transgressé l'interdit. Ces stratégies qui ajoutent au pacte de lecture une dimension de jeu et d'imaginaire servent parallèlement à dire *plus* de vérité. Et il est difficile de savoir si on s'approche ou si on s'éloigne d'un témoignage honnête. Or, il est intéressant de noter que ce discrédit, ce doute viennent justement de la mise en forme judiciaire, qui est un genre littéraire parmi d'autres, une fiction, même si elle a le pouvoir d'entraîner le contrôle et la punition.

Le cas qui vous a été présenté n'est donc pas clair. Il fait appel à votre jugement le plus subjectif, votre amour de la littérature et votre sens critique. La défenderesse a fait preuve

d'insubordination de plusieurs manières. Elle souhaite résister aux règles, à l'esprit de l'époque, en prenant la parole à plusieurs, en plaçant le littéraire au cœur du politique. Elle s'est moqué grossièrement de la procédure, du décorum, de la forme et même volontiers de l'esprit des lois. Elle a refusé de se conformer à l'attitude scientifique traditionnelle, mêlant plusieurs niveaux de vérités, observations factuelles, sentiments, hypothèses vraisemblables, étude théorique et création. Elle a aussi écrit, mais dans des versions modifiées, des choses dont l'évocation peut, selon certaines interprétations, lui être interdite par contrat. Elle use en somme de la littérature comme d'une stratégie, d'un lieu de désobéissance.

Elle a rédigé cette défense et a choisi l'arène du débat, les conditions du procès et les juges qui y siègent. Ce faisant elle refuse la séparation des disciplines de la parole et cherche à légitimer les codes, les démarches, la jurisprudence littéraires comme critères d'évaluation de ses actions politiques, puisque ces actions sont des livres. Elle ne vous demande pas de fermer les yeux sur les possibles erreurs, les potentiels crimes qu'elle a commis ou commettra en écrivant. Elle souhaite que vous considériez l'utilité, pour la pensée, de la révolte. Car si la littérature contribue à l'édifice social, à la culture, au savoir, c'est toujours dans un mouvement d'écart, un mouvement où, pour tendre la main et même se rapprocher, il faut faire un pas de côté. La littérature, qu'elle aboutisse à des œuvres qui solidifient les normes ou qui les fracassent, repose sur la possibilité de la critique, de l'anachronisme, de l'errance et de la surprise. La défenderesse compte sur vous pour reconnaître l'importance de ces déviations, qui ne pourraient pas convaincre un juge en droit, mais dont des écrivain.e.s et professeur.e.s de lettres comprennent la nécessité.

Nous espérons un procès littéraire véritable, basé sur votre savoir complexe et sur les règles de votre institution. N'oubliez pas que votre jugement et la sentence que vous prononcerez pourront servir de preuve ou de jurisprudence devant d'autres types d'instances.

BIBLIOGRAPHIE

a) Références théoriques

ANGENOT, Marc. *La parole pamphlétaire : contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, 428 p.

ARENDT, Hannah. *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, coll. « folio », 1989, 382 p.

AUSTIN, J. L. *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, coll. « Points essais », 1970, 208 p.

BÁEZ, Fernando. *Histoire universelle de la destruction des livres*, Paris, Fayard, 2008, 530 p.

BARTHES, Roland. *Mythologies*, Paris, Seuil, coll. « Points », [1957] 1970, 256 p.

BATAILLE, Georges. *La littérature et le mal*, Paris, Gallimard, coll. « folio essais », 1957, 201 p.

BEAUVOIR, Simone De. *Faut-il brûler Sade ?*, Paris, Gallimard, 1955, 304 p.

BELLEAU, André. *Surprendre les voix*, Montréal, Boréal, 1986, 240 p.

BERLIN, Isaiah. « Deux conceptions de la liberté », dans *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, chapitre disponible en ligne : <http://nicomaque.com/2013/12/09/deux-conceptions-de-la-liberte-par-isaiah-berlin/> (consulté le 07 septembre 2015).

BOURDIEU, Pierre. *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1998, 676 p.

CANETTI, Elias. *La conscience des mots*, Albin Michel, 1984, 336 p.

CHAMBERLAND, Paul. *Une politique de la douleur. Pour résister à notre anéantissement*, VLB, 2004.

CHARTRAND, Michel, GAGNON, Charles, LARUE-LANGLOIS, Jacques, LEMIEUX, Robert et Pierre VALIÈRES. *Le procès des cinq*, Montréal, Lux éditeur, 2010, 144 p.

DARRIEUSSECQ, Marie. *Rapport de police*, Paris, Gallimard, coll. « folio », 2011, 324 p.

DAVIS, Angela. *Les goulags de la démocratie*, Montréal, Écosociété, 2006.

DENEAULT, Alain. *Faire l'économie de la haine*, Montréal, Éditions Écosociété, 2011, 120 p.

DERRIDA, Jacques. « Demeure. Fiction et témoignage », *Passions de la littérature*, Paris, Galilée, 1996, 496 p.

DUMONT, François. *Approches de l'essai, Anthologie*, coll. « Visées critiques », Québec, Nota bene, 2003, 278 p.

FOUCAULT, Michel. *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, 88 p.

————. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.

FRÉCHETTE, Julien. *Le Prix des mots*, ONF, 2012, 77 min. 48 s.

GAUDREAULT-DESBIENS, Jean-François. « La sexualisation du sacré et la régulation des offenses à la religion. Un bref retour sur l'affaire des Fées ont soif », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 1, 2006.

HAMELIN, Louis. « Un absolutisme made in Canada », dans *Le Procès des cinq*, Montréal Lux éditeur, 2010.

HÉBERT, Pierre, Kenneth LANDRY et Yves LEVER. *Dictionnaire de la censure au Québec*, Montréal, Fidès, 2006, 715 p.

HISCOCKS, Mandy, *Bored but not broken*, blogue personnel, <boredbutnotbroken.tao.ca> (consulté le 10 juillet 2015).

Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, vol. I, sous la direction de Patricia Lockhart FLEMMING, Gilles GALLICHAN et Yvan LAMONDE, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004; vol. III, sous la direction de Carole GERSON et Jacques MICHON, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007.

HUGO, Victor. *Histoire d'un crime*, Paris, La Fabrique.

LANDRY, Normand. *SLAPP*, Montréal, Éditions Écosociété, 2012, 212 p.

LEROUX, George et Pierre OUELLET [dir.], *L'Engagement de la parole : politique du poème*, Montréal, VLB, coll. « Le soi et l'autre », 2005, 326 p.

LEVI, Primo. *Le Devoir de mémoire*, Paris, Mille et une nuit, 2000, 96 p.

LIPOVETSKY, Gilles. *Le crépuscule du devoir*, Paris, Gallimard, 1993, 292 p.

MARCEL, Jean. *Pensées, passions et proses*, Montréal, L'Hexagone, 1992, 402 p.

MAVRIKAKIS, Catherine. « Duras aruspice », préface de *Sublime, forcément sublime Christine V.*, Montréal, Héliotrope, 2006, 64 p.

MICHON, Jacques (dir.). *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XXe siècle*, Tomes I, II et III, Montréal, Fidès, 2004, 2010.

MONTESQUIEU. *De l'esprit des lois*, tomes 1 et 2, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1995, 608 p., 1638 p.

MONTPETIT, Charles. *Liberté d'expression : guide d'utilisation*, Montréal, Union des écrivaines et des écrivains québécois, 2003, 40 p.

NETZ, Robert. *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.

PAUVERT, Jean-Jacques. *La traversée du livre*, Paris, Viviane Hamy, 2004, 480 p.

RANCIÈRE, Jacques. *Malaise dans l'esthétique*, Paris, Galilée, 2007, 248 p.

————. *La Haine de la démocratie*, Paris, La fabrique, 2005, 112 p.

RICŒUR, Paul. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2000, 688 p.

SAPIRO, Gisèle. *La responsabilité de l'écrivain, Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe- siècle)*, Paris, Seuil, 2011, 752 p.

————. « Écrivains, levez-vous ! », entretien dans *Le Nouvel Observateur*, 2 juin 2011, <bibliobs.nouvelobs.com/essais/20110531.OBS4247/ecrivains-levez-vous.html> (consulté le 12 avril 2014).

SARTRE, Jean-Paul. *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris, Gallimard, coll. « folio », 1985 [©1948], 320 p.

SCHIFFRIN, André. *L'Édition sans éditeur*, Paris, La fabrique, 1999, 94 p.

THOREAU, Henry David. *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits, 1997, 64 p.

TRICOIRE, Agnès. *Petit traité de la liberté de création*, Paris, la Découverte, 2011, 300 p.

————. « L'art, la censure et les droits de l'homme », *Légipresse*, n° 196, novembre 2002.

VANEIGEM, Raoul. *Rien n'est sacré, tout peut se dire*, Paris, La Découverte et Reporters sans frontières, 2003, 96 p.

VERGÈS, Jacques. *Justice et littérature*, Paris, PUF, coll. « questions judiciaires », 2011, 232 p.

VIGNEAULT, Robert. *Dialogue sur l'essai et la culture*, Québec, PUL, 2008, 92 p.

————. *L'écriture de l'essai*, Montréal, L'Hexagone, 1994, 330 p.

b) Œuvres de création

Essais littéraires

ARENDT, Hannah. *Les Origines du totalitarisme, Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2002, 1624 p.

BERSIANIK, Louky. *L'Euguélionne*, Montréal, La Presse, 1976.

————. *Le Pique-nique sur l'Acropole*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Typo », 1992, 238 p.

BROSSARD, Nicole. *La lettre aérienne*, Montréal, Éditions du remue-ménage.

————. *Picture Theory*, Montréal, L'Hexagone, 1989, 229 p.

CATELLIER, Maxime. *Effets de neige*, Montréal, Poètes de brousse, coll. « Essai libre », 2011, 99 p.

COLLIN, Françoise, *Anthologie québécoise 1977-2000*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2014, 267 p.

COMITÉ INVISIBLE. *L'insurrection qui vient*, Paris, La Fabrique, 2007, 128 p.

ORWELL, Georges. *Écrits politiques (1928-1949)*, Marseille, Agone, 2009, 404 p.

GIDE, André. *Souvenirs de la cour d'assises*, Paris, Gallimard, coll. « folio », 2009 [1914], 128 p.

HAMELIN, Louis. *Fabrications. Essai sur la fiction et l'histoire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014.

DURAS, Marguerite. *Sublime, forcément sublime Christine V.*, d'abord publié dans *Libération* en 1985, Montréal, Héliotrope, 2006, 64 p.

JACOB, Suzanne. *La Bulle d'encre*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », 2001, 150 p.

THÉORET, France. *Écrits au noir*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2009, p. 88.

VÉZINA, Michel. *Attraper un dindon sauvage au lasso*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2011, p. 304.

Autres

BOUCHER, Denise. *Les fées ont soif*, Montréal, Éditions Typo, 2008.

DOUBROVSKY, Serge. *Le livre brisé*, Paris, Grasset, 1989.

CHAMBERLAND, Paul. *Le froid coupant du dehors, Géogrammes 3*, Montréal, L'Hexagone, 1997, 100 p.

Écrivains en prison, Genève, Labor et Fides, 1997 [édition originale anglaise par le P.E.N. international, 1996], 256 p.

GENDREAU, Vickie. *Drama queen*, Montréal, Le Quartanier, 2013.

KAFKA, Franz. *Le Procès*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1987, 384 p.

————. *La colonie pénitentiaire*, Paris, Gallimard, coll. « folio », 1948,194 p.

LAPIERRE, René. *Renversements*, Montréal, Les Herbes rouges, 2011, 105 p.

PAZ, Octavio. *Liberté sur parole*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1966.

RACINE, Jean. « Les plaideurs », dans *Les plaideurs, Britannicus, Bérénice*, Paris, Éditions de Cluny, 1950, 316 p.

VOLODINE, Antoine. *Écrivains*, Paris, Seuil, 2011, 192 p.